

69^{ème} Anniversaire de la Glorieuse Révolution du Roi et du peuple : Texte intégral du Discours royal

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 22 AOÛT 2022

1164

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Colonel Abdoulaye Maiga



Premier ministre par intérim



Franc Malien : Et... 60 ans après ?



Conseil National du Patronat du Mali : La structure au bord de l'implosion !



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

21 août
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

802

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

558 006 Vaccinations incomplètes

1 581 497 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 260

Guéris

30 436

Décès

739

dont 09 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.17



P.24



/ Une /



Colonel Abdoulaye Maïga : Premier ministre par intérim

P.5

/ Brèves /



" 49 soldats ivoiriens écroués au mali" : Des jeunes ivoiriens et maliens appellent à l'apaisement

P.12

Business : L'anglais, une langue incontournable ?

P.12

Mali : Une coalition juge "catastrophique" le bilan de deux ans de junte

P.13

Job de vacances : Atouts et inconvénients

P.13

/ Actualité /



Franc Malien : Et... 60 ans après ?

P.15

Campagne régionale de reboisement : L'antidote à la désertification

P.17

Situation des agents contractuels de l'Etat : Le collectif des contractuels de l'Etat réaffirme son soutien à l'UNTM

P.18

39ème anniversaire du Service National des Jeunes : Redynamiser le service pour plus de patriotisme

P.19

Mali : Plusieurs frappes aériennes de l'armée neutralisent 91 terroristes (armée)

P.20

/ Politique /



Conseil National du Patronat du Mali : La structure au bord de l'implosion !

P.22

Mali : Le secrétaire général de l'UNTM, dans une posture suicidaire

P.24

/ Culture & société /



Mali : La révolution du 22 août 1967

P.25

/ International /



69ème Anniversaire de la Glorieuse Révolution du Roi et du peuple : Texte intégral du Discours royal

P.29

Remaniement ministériel en Guinée : Des citoyens donnent leurs avis sur la confirmation de Bernard Gomou au poste de Premier ministre

P.32

Guinée : Le Colonel Doumbouya épinglé par les Nations Unies (Courrier)

P.33

/ Sport /



Foot : Lancement de la super coupe colonel Assimi Goïta

P.36

/ Documents /



Les mains de la France dans la Soudanisation du Mali

P.37

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Colonel Abdoulaye Maiga

Premier ministre par intérim

Depuis l'annonce du « repos forcé » du Premier ministre Choguel Kokalla Maiga, les rumeurs vont bon train sur son état de santé réel. Presque du voyeurisme pour certains. Mais peu importe !

Ce qu'il était important de scruter pour savoir comment se portait le Premier ministre, étaient les mesures institutionnelles qui seraient prises pour pallier son absence et qui, forcément donneraient certaines indications sur une éventuelle durée de son indisponibilité.

La nomination d'un Premier ministre par intérim, en l'occurrence le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Colonel Abdoulaye Maiga, donne déjà une grille de lecture.

Il faut en premier lieu convenir que l'avis du médecin traitant de Choguel Maiga a prévalu sur son impatience et sur celle de ses collaborateurs de la Primature à le voir reprendre très tôt ses fonctions. Le premier message envoyé par la nomination d'un intérimaire est que Choguel gardera sa chambre de repos pendant encore quelques jours. Il a suffisamment donné de sa personne pour bénéficier d'un repos bien mérité.

De ce constat, découle le second message : Choguel Maiga est encore le Premier ministre du Mali et est attendu pour reprendre ses fonctions. Car il faudrait que les concepts

soient clairs : Le Premier ministre par intérim n'est pas le nouveau Premier ministre. Car l'intérim n'est autre chose que « **l'intervalle de temps pendant lequel une fonction vacante est exercée par une autre personne que le titulaire** » et l'intérimaire n'exerce sa fonction que pendant l'absence du titulaire. Si l'état du Premier ministre était tel qu'il serait désespéré de le voir revenir, les impératifs d'État l'auraient emporté sur toute autre considération et un nouveau PM serait nommé au lieu d'un intérimaire.

Alors, pourrait se poser une question : pourquoi n'avoir pas appliqué purement et simplement le décret portant intérim du Premier

ministre et des autres membres du gouvernement ? Sans avoir une réponse officielle ou mathématique à cette question, on peut supposer que le colonel Sadio Camara, ministre de la Défense et premier intérimaire ne peut en aucun cas être distrait actuellement de ses immenses tâches de sécurisation du pays qui lui prennent tout son temps pour lui adjoindre la coordination de l'action gouvernementale. In fine, le colonel Assimi Goita et les siens n'ont-ils pas finement joué en envoyant aux maliens un message de désintérêt de ceux que certains appellent « les 5 colonels » ?

■ Moctar Sow



■ Awa Sylla



Généralement on est pressé pour rien. Dieu a son plan et agit pour chacun de nous au moment qu'il veut. Chacun suit son destin sur terre. Alors soyons humbles et rendons grâce à Dieu en aimant son prochain.

■ Ammy Baba Cisse



Le problème au Mali, c'est plus une question de niveau qu'une question de langue. Nos pilotes et nos médecins n'ont pas étudié en bambara ou en sonrhai. Ils sont dans la cour des grands.

Mon équipe OL a gagné hier 4 buts à 1 mais je n'ai pas vu la réaction du gars de United Bassaro Haidara

Abdoulaye Maïga

Footballeur international

Aperçu

Statistiques



Abdoulaye Maïga, né le 20 décembre 1998, est un footballeur international malien. [Wikipédia](#)

Date/Lieu de naissance : 20 décembre 1988 (Âge: 33 ans), Bamako, Mali

Taille : 1,89 m

Poids : 90 kg

Début de carrière : 2007

■ Malick Konate



L'intérim du Premier ministre est assuré par le Colonel Abdoulaye Maïga, ministre de l'administration territoriale, porte-parole du gouvernement. #Bèki_Takè #MonNouveauMali

■ Issouf Zack Touré



Tu n'es qu'un humain...
Tu es l'allié le plus sûr, le rival le plus craint.
Fidèle à toi-même, dans les moments les plus difficiles. Tu n'es pas là par hasard. C'est ton destin, et tu l'as toujours su. Tu n'es qu'un humain pour ceux qui semblent t'oublier. En paix, Chef, tu n'as pas vécu inutilement et tu vivras à jamais en nous, à moi le premier.



■ Issa Kaba



Quand le but tarde à venir et que " Petit Bandit " te fatigue dans la défense ça énerve tous les grands attaquants du monde. Très bon match contre les artistes.



En 2010 alors stagiaire de Amaguiré Ogobara Dolo (ORTM Ségou) nous avons été dans un village peulh du Macina avec le Président feu Amadou Toumani Touré dans le cadre de la célébration du cin-

quantenaire, après le discours de ATT le vieux Samba Sidibé (c'était ma première fois de le voir) à fait la traduction du discours du Président en Fulfulbé .

A la fin de la cérémonie la foule était divisé en deux ,la moitié voulait voir ATT l'autre moitié Samba Sidibé,il était celui que tous voulaient voir et touché pour l'occasion ,il était la plus grande star de la délégation .

Mes grands frères Diakaridia Yossi ,Mon fils Moussaballa Ballo mon grand frère Alou Badra Aliou Badara Diarra que KMBB m'a présenté lors de cette mission sont restés des références pour moi dans ce métier.vous vous souvenez ou pas? Paix à ton âme grande star de la radio .



On peut discuter sur Facebook sans se manquer du respect ni de mots déplacés oui c'est possible il faut que certains amis sur Facebook le sachent.

On peut ne pas être d'accord avec une personne lui dire sur sa page même pas en inbox sans l'offenser .

Apprenons à nous respecter dans la diversité.



Le 1er national au BAC nous montre que parler français n'est pas une connaissance.

■ Daouda Bakary Kone



Ko Lycée Public de Youwarou a fait 0% sur moins de 28 élèves ! Amadou Kida de Sévaré-Koten...n'Allah ce sont des commando qui ont passé cette année

■ Ali Daou



Ali Daou se sent reconnaissant.
Urgent 49 + une jolie femme malienne Aïcha Maïga et s'est + 2 enfants = 52 personnes vive le Mali qui gagne

■ Basta Sanogo



L'HISTOIRE.

Il y a bien longtemps, dans le royaume des animaux, un mouton passait par là et vit un lion pleurant dans une cage, pris au piège. Le lion supplia le mouton de le sauver en lui promettant de ne pas le tuer ni le manger, mais le mouton refusa. Après beaucoup de persuasion et pour la crédulité du mouton, il ouvrit la cage pour le lion.

Le lion avait très faim, étant resté dans la cage pendant des jours sans nourriture. Il s'empare rapidement du mouton pour le tuer et le manger, mais le mouton lui rappelle sa promesse. Ils étaient encore en train de se disputer lorsque d'autres animaux sont passés et ont cherché à savoir ce qui s'était passé. Le lion et le mouton racontent leur propre version de l'histoire mais, par peur et pour tenter de gagner la faveur du lion, tous les animaux se rangent du côté du lion, à l'exception de la tortue qui prétend ne pas avoir compris tout le scénario.

La tortue demande alors au lion de lui montrer où il se trouvait avant que les moutons ne le sauvent, il lui montre la cage. Elle demande à nouveau "étais-tu à l'intérieur ou à l'extérieur quand les moutons sont arrivés" ? Le lion a répondu qu'il était à l'intérieur. La tortue dit à nouveau "ok, entrez, voyons à quel point c'est difficile à l'intérieur". Le lion entre et la tortue l'enferme à nouveau à l'intérieur.

Étonnés, les autres animaux demandèrent à la tortue "pourquoi" et elle répondit "si nous lui permettons de manger le mouton aujourd'hui, il aura encore faim demain et nous ne savons pas qui sera le prochain à être mangé demain".

La morale de ce conte

*Ne soutenez pas le mal aujourd'hui parce qu'il ne vous affecte pas directement, demain ce sera peut-être votre tour.

La situation actuelle de mon pays mon oblige à faire mienne cette assertion.



■ Casimir Sangala

Cameroun : un buffet de mariage empoisonné fait 20 morts dont les mariés.



Mes condoléances à Ina Farima Traoré de la Mairie du district suite au décès de sa mère. Que son âme repose en paix.

■ Kati 24



Rencontre avec un sous-lieutenant des Forces armées maliennes

A 34 ans, le sous-lieutenant Issiaka commande pour la première fois en opération. Chef d'une section d'infanterie insérée à un sous-groupe du Groupement tactique désert (GTD) « Centurion », il a participé avec ses hommes, du 3 au 23 mars, aux opérations conduites dans le Liptako malo-nigérien pour lutter contre les groupes armés terroristes (GAT).

Le sous-lieutenant Issiaka a nourri très jeune une vocation pour le monde militaire. « J'ai été influencé par ma grande sœur qui, à l'époque, venait de terminer sa formation au Service national de la jeunesse (SNJ). » Plus tard, le sous-lieutenant s'est tourné vers une carrière militaire. Une décision prise en partie en raison du contexte sécuritaire au Mali. « En m'engageant, j'avais envie d'apporter quelque chose à mon pays, surtout dans le contexte actuel de lutte contre les groupes armés terroristes », explique le sous-lieutenant. « Aujourd'hui je me sens utile pour mon pays. »

Le lieutenant transmet son enthousiasme à sa section où règne une belle cohésion. « C'est ma façon de commander. À côté de l'aspect purement militaire, nous sommes avant tout une famille. Depuis ma sortie d'école et mon arrivée dans la région, je commande les mêmes hommes. Au fil des jours et des missions, notamment avec nos par-

tenaires de la force Barkhane, nous avons créé des liens forts qui nous unissent. »

Le sous-lieutenant vit son expérience opérationnelle dans un esprit gagnant-gagnant. Parfaitement intégré au sous-groupe, il participe chaque soir au briefing de préparation des missions du lendemain, au même titre que ses camarades chefs de section français. « C'est très important pour moi d'échanger avec les autres chefs de peloton et de section », révèle le sous-lieutenant. « Chacun apporte sa vision des choses au regard des moyens qu'il peut apporter. Cela permet d'avoir les idées claires sur l'idée de manœuvre du chef et de rechercher l'efficacité à tous les niveaux. À titre personnel, cela m'apporte beaucoup. Participer à ce genre d'opération, avec d'autres forces, est une formidable source d'apprentissage. J'ai aussi le sentiment d'apporter ma pierre à la réalisation de la mission dans un état d'esprit gagnant-gagnant. »

Très investi dans son engagement pour son pays, le sous-lieutenant Issiaka souhaite contribuer à mettre un terme à la menace GAT, avec l'aide des forces alliées, mais pas seulement. « Aujourd'hui, nos partenaires de la force Barkhane et de la Force conjointe du G5 Sahel sont là pour nous épauler, mais ils ne resteront pas éternellement. Les opérations que nous faisons ensemble nous préparent à faire face, demain, à cet ennemi. »

Conduite par les armées françaises, en partenariat avec les pays du G5 Sahel, l'opération Barkhane a été lancée le 1er août 2014. Elle repose sur une approche stratégique fondée sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, et Tchad. Elle regroupe environ 5100 militaires dont la mission consiste à lutter contre les groupes armés terroristes et à soutenir les forces armées des pays partenaires afin qu'elles puissent prendre en compte cette menace. Sources : État-major des armées

Droits : EMA



■ Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Le Ministre des Affaires étrangères de la République Islamique d'Iran, Son Excellence Docteur Hossein Amir ABDOLLAHIAN effectue sa première visite en Afrique les 22 et 23 août 2022 à Bamako dans le cadre de sa participation à la première session de la Commission mixte Mali-Iran.



Cette première session de la Commission mixte s'inscrit en droite ligne de la volonté des plus hautes Autorités maliennes de diversifier et d'élargir le champ de la coopération et du partenariat du Mali en vue de relever les défis multiformes de l'heure et d'amorcer un développement socio-économique harmonieux de notre pays dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant et empreinte de respect mutuel.

Par cette rencontre de haut niveau, les deux pays envisagent d'explorer de nouveaux chantiers structurants de coopération et d'exploiter au maximum les potentialités économiques, commerciales, scientifiques et technologiques avec la participation des acteurs au développement, y compris des Opérateurs économiques et des hommes d'affaires en vue de renforcer l'axe Bamako-Téhéran.

Rappelons que Bamako et Téhéran ont depuis février 2022 procédé à d'importants échanges de délégations en vue d'élever leur niveau de coopération.

Bureau de l'Information et de la Presse



■ Bacary Camara



Un homme, un destin

Abdoulaye Diop, un rouage central du pouvoir d'Assimi Goita ?

On ne le sait pas assez, mais le président Konaré est le premier à donner à ce jeune « pygmalion » ses premières chances dans la diplomatie malienne. Il a été dans un passé récent, un « proche parmi les proches » de l'ex-président du Mali (1992-2002) soit deux mandats à la tête du pays. Un pari bien tenu et gagné par ce "grand Africain". Dans la lignée des grands diplomates de notre pays (une pieuse pensée pour la mémoire d'Alioune Blondin Beye), on peut citer incontes-

tablement le ministre Abdoulaye Diop avec une connaissance intime des dossiers internationaux, un talent oratoire à faire couper le souffle à plus d'un auditeur, au point de faire aujourd'hui de lui, en cette période un peu trouble de notre histoire politique, l'une des personnalités de la transition les plus écoutés par les maliens. Ce qui ne fait pourtant pas de ce diplomate hors pair un tribun politique, à l'image de son ex-mentor Alpha Oumar Konaré, le premier à donner à ce jeune « pygmalion » des années 2000 ses premières chances de pouvoir flirter avec le monde de la haute diplomatie internationale. Après le départ d'Alpha (la tête bien haute) du pouvoir, il fut nommé en 2003 par le président ATT, comme le nouvel Ambassadeur du Mali à Washington (USA).

Conseiller anonyme à l'Ambassade du Mali à Bruxelles, Abdoulaye Diop est rappelé au Mali par le président Konaré pour remplacer au poste de conseiller diplomatique Moussa Coulibaly, fraîchement nommé Ambassadeur à Paris en remplacement de Mme Madina Ly Tall, ancienne Directrice de campagne d'Alpha, lors des élections présidentielles de 92, et mère d'Oumar Tatam Ly, premier ministre d'IBK dont le bail fut rapidement écourté à la suite de sa tonitruante démission.

Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale ne fut pas que simple ministre au sein du régime d'IBK, il est surtout co-signataire au nom du gouvernement malien du fameux accord d'Alger (deuxième version), un document inapplicable en l'état, mais qui pourrait être dans les mois à venir une nouvelle source de crispation potentiellement lourde de périls dans les prochaines relations bilatérales et diplomatiques entre l'Algérie et notre pays.

B.CAMARA, Journaliste..



J'aime mon pays le MALI



Djénéba Seck (née en 1970 à Bamako) est une chanteuse malienne.

Djénéba Seck est née d'un père infirmier d'État et d'une mère sage-femme d'État.

Djeneba Seck puise son inspiration dans le vécu quotidien de ses concitoyens. Elle cherche l'harmonie sociale, court après la paix. Elle chante les rapports humains.

Sur un fond cadencé de djembé, de ngono et de tama, elle trouve sa plénitude sur les percussions. Sa philosophie, sa voix incorruptible et la maîtrise de son art rendent les mélomanes heureux.

Elle compte parmi ses titres certains des plus grands hits du Mali, qui font d'elle une ambassadrice de la musique malienne à travers le monde.

Ses albums les plus connus sont :

Kankéléntiguya (1991) ;

Les Aigles (CAN 94) (1993) ;

Kounkanko kononni (1996) ;

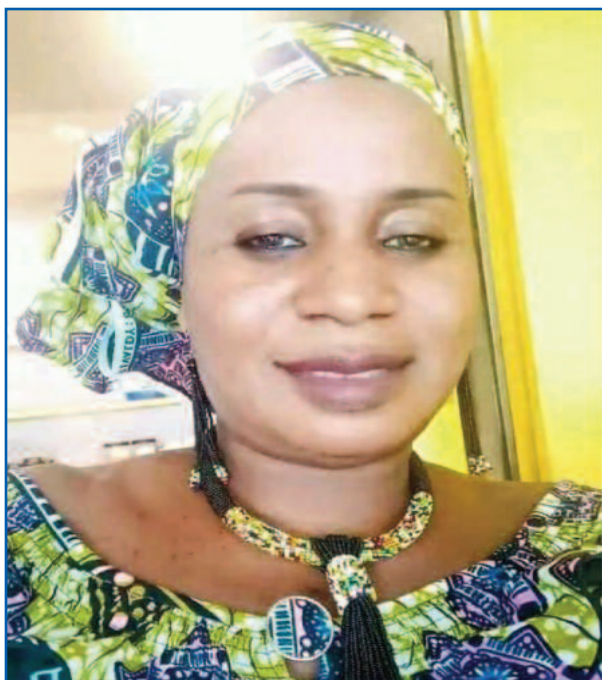
Gorobiné (1997) ;

Djourou (2000) ;

Aw Bissimila (2002) ;

Tigné (2005) ;

Manghoya Foura (2012).



Moussa Cisse



Pour finir ... une photo de famille.

Jenny Mushegera agent d'ONG a su avec maestria modérer ces panels de haut niveau m. Hanza

Diman, doctorant et spécialiste des énergies renouvelables, Justin Fonkeo, élu municipal à Dortmund, Suzanne Bellnoun, présidente de l'organisation des femmes africaines de la diaspora, OFAD, et Moussa Kaka Doumbia, pour son sens de l'organisation. Danké!!



Serge Daniel



Mali-Nomination d'un Premier ministre par intérim / L'intérim du Premier ministre Choguel Maiga (Malade) est assuré par le Ministre de l'administration territoriale, porte parole du gouvernement, le colonel Abdoulaye Maiga (officiel)

Nathalie Yamb



Les terroristes capturés par l'armée malienne sont bavards quand il s'agit de parler du soutien fourni par l'armée française à leurs groupes. Les semaines à venir vont être palpitantes...

Si la France bloque la requête, c'est un aveu. Si elle n'arrive pas à la bloquer, elle sera désavouée. Dans les 2 cas, elle a perdu le match-ci.

Cherchez à savoir qui sont les partenaires privilégiés/qui finance des "think tanks" comme Timbuktu Institute ou AfrikaJom, et vous ne vous étonnerez plus des prises de position anti-gouvernement malien de leurs animateurs.

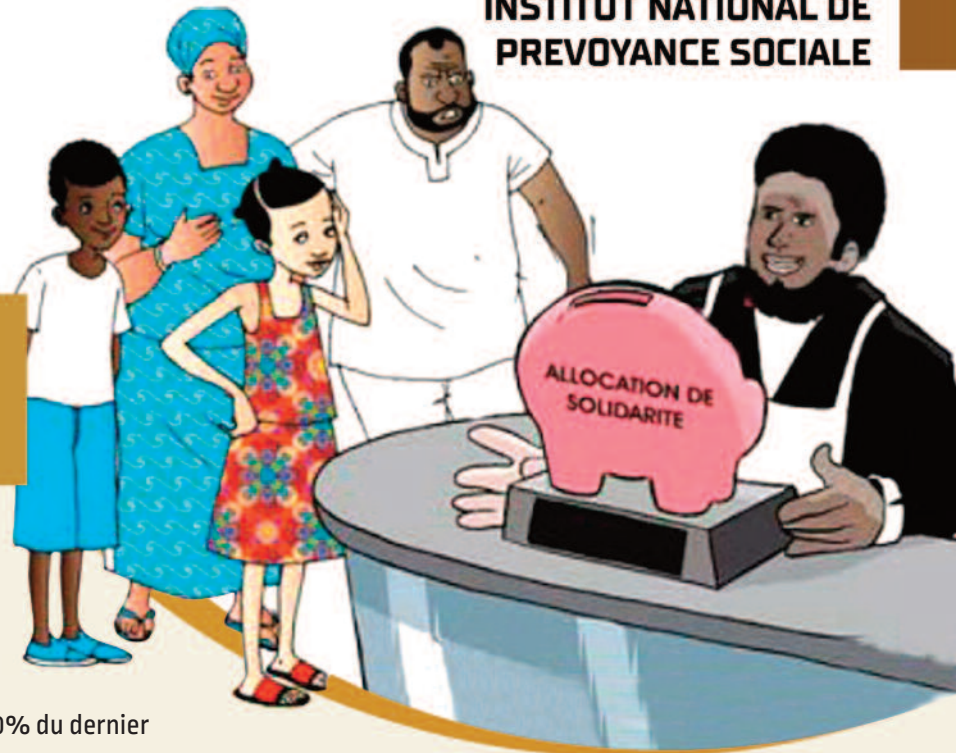
Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 442223 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

L'ALLOCATION DE SOLIDARITE



Conditions d'ouverture du droit :

- Être Agé de 53 ans au moins,
- Avoir accompli au moins 6 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation,
- Ne pas disposer de ressources supérieures à 80% du dernier salaire perçu,
- Introduire la demande à l'INPS dans un délai de deux (2) ans à compter de la cessation d'activité.

Les pièces constitutives du dossier de la demande d'allocation de solidarité

Pièce à fournir	Responsable Autorité de délivrance	Responsable du remplissage
Demande d'Allocation de Solidarité	Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	L'assuré
Certificat d'emploi et de salaires	Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	Le dernier employeur. éventuellement rempli par les précédant sur des imprimés distincts lorsque l'assuré a fait mois de 8 ans chez le dernier employeur.
Certificats de travail	Tous les employeurs de l'assuré	Chaque employeur de l'assuré doit un fournir un certificat de travail
Justificatifs des rémunérations perçues	Employeur / Salarié	L'employeur (quelques bulletins de salaire)
Certificat de vie	Autorité municipale	Autorité municipale

Calcul de l'allocation de solidarité

L'allocation de solidarité est calculée sur la base de trois éléments prédéterminés:

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2;
- le taux d'annuité (TA) qui est fixé par la loi à 2%;
- la durée minimale d'assurance (DMA).

Le montant de l'allocation de solidarité (AS) s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$AS = SMIG \times 2 \times TA \times DMA$$

Exemple : Un assuré âgé de 54 ans comptant 9 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation qui a eu une rémunération totale de 9 463 616 FCFA au cours des huit dernières années d'activité.

L'allocation de solidarité de l'intéressé se calcule comme suit :

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2 : $40\ 000\ FCFA \times 2 = 80\ 000\ FCFA$
- le taux d'annuité (TA) : 2%
- la durée minimale d'assurance (DMA) : 13 ans
- le montant de l'allocation de solidarité est de : $80\ 000\ FCFA \times 2 \times 2\% \times 13 = 20\ 800\ FCFA$.

Date d'effet :

L'allocation de solidarité prend effet le premier jour du mois civil qui suit la date de réception de la demande de liquidation de la retraite.

“49 soldats ivoiriens écroués au mali” : Des jeunes ivoiriens et maliens appellent à l’apaisement



La coalition de la jeunesse pour la république (COJER) regroupant des jeunes ivoiriens et le conseil national de la jeunesse malienne, une organisation de ressortissants maliens en côte d’ivoire, ont appelé dimanche à Abidjan à l’apaisement et à l’usage de la diplomatie pour la libération des quarante-neuf (49) soldats ivoiriens écroués au Mali. Ces deux organisations de jeunesse ont lancé cet appel conjoint au cours d’une conférence de presse qui a eu pour cadre la mairie d’Adjamé au Nord d’Abidjan.

“ Nous invitons toute la jeunesse ivoirienne sans distinction politique et religieuse à faire confiance au chef de l’Etat en refusant de céder à la provocation des ennemis de la Côte d’Ivoire tapis dans l’ombre. Nous appelons les guides religieux et chefs traditionnels à s’investir davantage dans la résolution de cette incompréhension et rassurons la communauté malienne résident en Côte d’Ivoire que nos rapports ne sauraient être impactés par cette crise”, a assuré dans une déclaration, Dehi Gahi Daniel, le porte-parole de la COJER.

Il a, par ailleurs, exhorté avec insistance à l’apaisement entre les deux communautés. “ Nous voulons également vous mettre en mission auprès de vos autorités ”, a dit M. Dehi à la jeunesse malienne en Côte d’Ivoire invitant ces derniers à s’impliquer davantage pour la libération des soldats ivoiriens incarcérés au Mali.

Dans le même ordre d’idées, Kalilou Dicko, le Président du Conseil national de la jeunesse malienne d’Adjamé, a estimé que les deux communautés doivent jouer la carte de l’apaisement pour laisser la diplomatie régler cette crise.

“ La relation fraternelle entre la Côte d’Ivoire et le Mali ne date pas d’aujourd’hui. Nous sommes liés historiquement. Les deux communautés doivent s’entendre et laisser la diplomatie régler cette affaire ”, a soutenu M. Dicko.

Au terme de cette rencontre, les deux organisations de jeunesse ont convenu de se concerter en vue de mener des actions de sensibilisation pour la résolution diplomatique de ce différend entre la Côte et le Mali. Depuis le 10 juillet dernier, quarante-neuf (49) ivoiriens ont été interpellés à Bamako au Mali par les autorités de ce pays qui disent les considérer comme des “ mercenaires”.

En retour, la Côte d’Ivoire s’est inscrite en faux face à ces accusations et a appelé à la libération de ses soldats. Mieux, des pourparlers ont

Business : L’anglais, une langue incontournable ?



L’anglais figure à la première place des langues les plus parlées dans le domaine professionnel. Son usage est en effet courant en relations internationales et notamment en négociation commerciale. Les locuteurs de l’anglais sont environ 1,5 milliard dans le monde. Elle est la langue nationale de plus de 53 pays et la langue maternelle d’environ 400 millions de personnes. Elle se classe troisième après le chinois et l’espagnol en tant que langue maternelle. La langue de Shakespeare est enseignée un peu partout à travers le monde.

L’anglais est un atout dans le journalisme car, un journaliste qui parle anglais est plus sollicité. Elle élargit son champ d’opportunités d’emploi et lui permet de voir loin. « Pour celui qui veut une carrière internationale ou une carrière dans la presse internationale, il lui faudra parler l’anglais », affirme Bah Traoré. Il est un peu difficile d’échapper à l’anglais notamment si vous comptez développer une carrière dans le secteur de l’informatique.

Ce domaine est en effet plus que jamais concerné par l’usage de la langue anglaise. Elle est indispensable dans le domaine de formation en programmation informatique car, le langage HTML est 100 % structuré en anglais. Il faut avoir au minimum une connaissance pour pouvoir entamer. L’anglais devient inévitable pour celui qui veut exceller ou innover. Dans presque toutes les entreprises, il est nécessaire de savoir parler anglais pour pouvoir communiquer avec l’extérieur. Toute entreprise qui adopte l’anglais comme langue communicationnelle, pourra non seulement concurrencer à l’international mais aussi accroître son chiffre d’affaires.

Les départements Ressources humaines (RH) s’appuient de plus en plus sur l’anglais. C’est pratiquement impossible pour un commerçant à l’international d’aller loin sans l’anglais. « C’est une illusion d’apprendre une langue pour un job, le travail ne se fait pas en langue, elle est juste utilisée pour de bons résultats », affirme Guy Diassana.

Jeanne-Marie Samaké (stagiaire)

Source : Mali Tribune

été engagés depuis lors pour la libération des militaires ivoiriens. Mais, contre toute attente, la semaine dernière, les soldats ivoiriens ont été inculpés pour atteinte à la sûreté extérieure du Mali et placés sous mandat de dépôt.

L.Barro / Source : Abidjan net

Mali : Une coalition juge “catastrophique” le bilan de deux ans de junte

Une coalition de partis maliens a jugé “catastrophique” samedi, dans un communiqué, le bilan de la junte après deux ans d'exercice du pouvoir, faisant entendre une rare voix dissidente.

Le 18 août 2020, un groupe de colonels, dont le futur chef de la junte Assimi Goïta, a renversé le président Ibrahim Boubacar Keïta après des mois de contestation contre l'incapacité à stopper l'expansion jihadiste et la violence, le marasme économique et la corruption. Un second coup d'Etat en mai 2021 a renforcé leur emprise. Les expressions dissidentes sont devenues exceptionnelles, étouffées par les injonctions à l'unité nationale et les mesures répressives.

Une coalition s'est cependant alarmée de la situation. “Le bilan est catastrophique et la situation est inquiétante”, dit la coalition regroupée sous le nom de Cadre d'échange, dans un communiqué reçu samedi par l'AFP. Le Cadre d'échange réunit une dizaine de partis et regroupements de partis, dont le Rassemblement pour le Mali de l'ancien président Keïta et le Yelema de l'ancien Premier ministre Moussa Mara.

Pour lui, “la situation se dégrade dans presque tous les domaines et de graves menaces pèsent sur l'unité et la souveraineté nationales”. La “presque totalité du territoire” est sous le contrôle des jihadistes qui “montent visiblement en puissance”; “le panier de la ménagère n'a jamais été aussi vide”; “les libertés fondamentales sont régulièrement violées”, détaille-t-il.

Par ailleurs, le Mali “s'enfoncé dans un isolement diplomatique inédit”, dit-il. Le deuxième anniversaire du 18 août 2020 n'a donné lieu à aucune manifestation officielle. C'est après le putsch de 2021, l'investiture du colonel Goïta comme président et la nomination d'un nouveau Premier ministre qu'a été engagée une politique de rupture. La junte s'est tournée vers la Russie et a rompu avec la France et ses alliés.

Le dernier soldat de l'opération antijihadiste française Barkhane a quitté le Mali lundi. Les autorités s'enorgueillissent d'avoir résisté aux pressions internationales et restauré la souveraineté du pays et d'acculer les jihadistes à la défensive.

L'état-major a revendiqué samedi dans un communiqué d'avoir “neutralisé” depuis début août 81 jihadistes lors de différentes opérations. Il a fait état de quelques blessés dans les rangs de l'armée. Il a rapporté les premières frappes d'un Soukhoï-25 livré en août par le partenaire russe.

Toutes ces données sont quasiment invérifiables. Vendredi, les partisans de l'imam Mahmoud Dicko, influent personnage public qui avait été la figure tutélaire de la contestation en 2020, avait jugé que “la situation politique et sécuritaire et politique du pays (restait) préoccupante malgré quelques avancées dans certains domaines”.

“Le pays est en train de s'enliser dans un mode de gouvernance caractérisé par la promotion de la propagande, la diversion, le bâillonnement de la liberté d'expression, les crises diplomatiques avec nos partenaires, la distinction (entre) bons et mauvais Maliens”, disaient-ils dans un communiqué.

Source : AFP

Job de vacances : Atouts et inconvénients



Les grandes vacances scolaires ont commencé au Mali. Plusieurs élèves profitent de cette période pour apprendre des petits métiers et gagner un peu d'argent pour préparer la rentrée des classes.

Nous sommes en juillet. La période des grandes vacances au Mali. Élèves et étudiants, filles et garçons âgés de 10 ans ou plus, sont nombreux à exercer les petits métiers pendant ces mois. Apprentis chauffeur, tailleurs, mécaniciens, commerçants à la sauvette, aide-ménagères. Les initiatives sont nombreuses.

Certains font ces activités pour apprendre un métier, avoir de la formation. Par contre pour d'autres c'est par manque de ressources. A Bamako, la plupart des enfants le font pour pouvoir s'acheter des fournitures scolaires, des tenues de fête ou pour aider les parents. Timothée est élève en classe de 8e année. Pendant les vacances, il est cordonnier. « Cela fait 3 ans que j'exerce ce métier pendant les vacances. Je me débrouille bien, aux côtés de mon oncle. Par jour, il peut me donner 500 F CFA ou plus. Je confie ces revenus à ma mère. Elle les garde pour moi dans une boîte. Ainsi à la rentrée, j'achète mes fournitures grâce à mes économies », raconte l'apprenti cordonnier. Si Timothée est cordonnier, William, lycéen en classe de 10e année, apprend l'infographie depuis deux ans. « Au début, c'est mon père qui m'a imposé ce métier pendant les vacances parce que je passais tout mon temps à jouer et à regarder la télévision. Le fils de notre voisin faisait un petit métier malgré que ses parents ont les moyens. Mon papa appréciait cela. Il m'a aussi dit de suivre ce bon exemple. C'est comme ça que j'ai commencé l'infographie. Maintenant j'apprécie beaucoup ce travail », dit le jeune infographe, souriant. « Je viens au travail pendant mes heures creuses. J'y passe mes journées pendant les vacances ». Beaucoup de parents apprécient l'apprentissage des petits métiers pendant les vacances. Mahamadou Sogoba, père de famille, pense que les petits métiers ont un côté positif et négatif. « Le côté positif, ça permet à l'enfant d'être économe et indépendant. Le travail peut améliorer les ressources de la famille et c'est un atout pour l'enfant d'apprendre un métier. Et le côté négatif est que l'enfant, étant en ville toute la journée, peut apprendre des vices et s'adonner au banditisme. Une fois qu'ils prennent goût de l'argent, ça les pousse à abandonner l'école ». Les petits métiers permettent aux enfants d'apprendre plus sur les métiers, d'être indépendants financièrement dans les jours à venir. Après les études, l'apprenant peut se défendre bien même s'il ne travaille pas dans un bureau.

Ba Nema Sogoba (stagiaire) / Source : Mali Tribune



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Franc Malien : Et... 60 ans après ?

A l'occasion de la commémoration du 60ème anniversaire de la création du Franc Malien, l'association pour la promotion des idéaux des pères des indépendances africaines (API, PIA) a organisé une conférence-débat sur les thèmes suivants : « création du Franc Malien, vision mise en œuvre ; les obstacles et quelle politique monétaire pour le Mali » ? C'était le samedi 20 août 2022 au mémorial Modibo Keita.



Les conférenciers étaient, Gaoussou Diarrah, Dionké Diarra et Modibo Mao Mankalou et Daouda Tékété qui a soutenu qu'« **A travers la création du franc malien, Modibo Keita et ses compagnons avaient pour objectif l'affirmation et l'affermissement de notre souveraineté nationale.** » Après 60 années d'indépendance, les idéaux pour lesquels se battaient les pères des indépendances africaines et les solutions qu'ils préconisaient demeurent d'actualité au regard de la nature des défis à relever. C'est pourquoi, l'association pour la promotion des idéaux des pères des indépendances africaines a choisi de faire une conférence-débats sur le Franc

Malien.

A cette occasion, les panélistes sont revenus sur les conditions de création de cette monnaie, les obstacles et la politique monétaire idéale pour le Mali.

Au cours de son allocution la présidente de l'API-PIA Maïmouna Diakité a rappelé que la mission de son organisation est de faire connaître à la jeunesse actuelle les valeurs du président Modibo Keita que sont dit-elle, « **l'amour de la patrie, le respect du bien public. La génération actuelle doit capitaliser cette expérience ainsi que les valeurs de ces dirigeants** », a-t-elle avancé. Au cours de sa présentation, Daouda Tékété a

souligné que la création du Franc Malien a une histoire. « **Il y'a eu des étapes antérieures, des négociations avec la France. Ce n'est pas parce que seulement, il y a eu rupture des relations avec la France qu'à la suite de l'éclatement de la fédération du Mali qu'il a voulu créer le franc malien non** », a-t-il indiqué.

« **A travers la création du Franc Malien, Modibo Keita et ses compagnons avaient pour objectif l'affirmation et l'affermissement de notre souveraineté nationale** », a-t-il affirmé.

Ce qui lui fera dire, que le Mali s'organise pour sortir du FCFA pour atteindre sa souveraineté.



« **Il faut s'organiser pour sortir du FCFA. Si on ne le fait pas, nous n'allons jamais atteindre notre souveraineté** », a-t-il préconisé.

Dans cette optique Daouda Tékété a rappelé que le Franc malien a été mis en circulation le 1er juillet 1962 et que le régime de Modibo Keita a été renversé le 19 novembre 1968. Ainsi, il a donné quelques données statistiques grâce auxquelles le Mali a pu réaliser des choses grâce au Franc Malien. « Lorsque nous accédons à l'indépendance le 22 septembre 1960, plus de 99% des produits de première nécessité que nous consommons venaient de l'étranger. Mais grâce au Franc malien de 1962 à 1968, on était arrivé à renverser la tendance et satisfaire les besoins en matière de produit de première nécessité à 60%. Aujourd'hui avec le franc CFA 75% du riz que nous consommons viens de l'étranger. En termes d'infrastructure lorsqu'on accédait à l'indépendance, il y'avait que 368 Kms de route bitumée au Mali mais avec le plan quinquennal avec le Franc malien nous sommes arrivés à faire passer ça à 1600 KM de route bitumés. En matière de transport, grâce au Franc malien

on était arrivé à créer une compagnie arienne qui avait 18 avions », a-t-il cité entre autres. Quid des conditions de créations d'une monnaie ? Modibo Mao Makalou a fait savoir que les conditions de création d'une nouvelle monnaie, c'est la confiance. « **Les critères internationaux très importants pour définir la souveraineté d'une monnaie, c'est savoir si la banque centrale dispose d'assez d'or et de devises pour pouvoir soutenir 3 mois d'importation. Si vous êtes en dessous de 3 mois cela veut dire que vous êtes en difficulté avec votre monnaie** », à l'en croire.

En dépit de cela, il a précisé qu'au Mali, nous achetons plus de biens et de service à l'étranger que nous n'en vendons. « **La balance commerciale est négative et cela pose le problème. Quand vous importer plus, c'est votre argent qui sort, vous enrichissez les autres mais quand vous exportez vous vous enrichissez** », a-t-il révélé.

S'agissant du report de l'Eco CEDEAO, Mao Makalou a soutenu que le report a été remis à 2025 parce que dit-il, « **les critères de convergences ne sont pas respectés** ».

Quant à la question sur une fédération entre le Mali et Guinée pour une monnaie commune, l'économiste a souligné qu'il peut avoir une fédération Mali - Guinée si on nationalise le secteur minier. « **La différence entre le Mali et la Guinée est que l'industrie minière Guinéenne appartient à l'Etat Guinéen. L'industrie minière malien, elle n'appartient pas à l'Etat. Notre or selon les statistiques de la BCEAO en 2020, on a vendu 20304 Milliard de FCFA d'or à l'étranger. Combien d'argent est rentré dans les caisses de l'Etat, 450 000 000 FCFA parce que l'or est produit par les compagnies minières vendu par les compagnies minières** », a-t-il souligné.

En allant plus loin, il a fait savoir que la Guinée quand elle exporte la Bauxite, elle reçoit en dollars dans sa banque centrale. « **Au Mali quand on exporte le coton, on reçoit des dollars, les dollars vont à la banque centrale et la BCEAO crédite le compte la CMDT en FCFA** », a-t-il déploré.

■ Maffenin Diarra

Campagne régionale de reboisement : L'antidote à la désertification

Planter un arbre est d'une portée hautement patriotique mais son entretien relève d'un devoir civique qui doit habiter chaque malien pour que nos villes offrent un visage plus attractif. C'est adepte de ce paradigme que 2.500.000 arbres seront plantés sur une vingtaine d'hectares. La cérémonie de lancement officiel de la campagne régionale de reboisement 2022 du district de Bamako, a été présidée, le vendredi 19 août 2022, par le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable Modibo Keita. C'était en présence de plusieurs membres du gouvernement. La 28ème Edition a pour thème "Une seule terre, agissons ensemble". Elle a pour but principal d'éveiller les consciences tant au niveau régional que national et vise les objectifs que sont la restauration des terres dégradées et la lutte contre la désertification, l'embellissement des agglomérations pour un meilleur cadre de vie, la réalisation de divers types de plantations pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, en bois de service et bois d'œuvre et la conservation de la diversité biologique.



Le programme de cette année pour le district de Bamako s'articule autour de diverses actions dont la production de 2.500.000 plants toutes espèces confondues, le reboisement de 20 ha toutes catégories de plantations confondues (ombrage, alignement, espace vert, haie vive, bosquet, enrichissement et protection des berges), la mise en œuvre d'une campagne de communication et de sensibilisation portant sur 10 émissions radio et la formation de 50 pépiniéristes privés. Le maire de la commune VI, Boubacar Keïta, s'est dit réjoui du choix porté sur sa Commune pour le lancement de la campagne régionale de reboisement 2022. Il laissera entendre que

les conséquences du changement climatique sont perceptibles. Selon les experts de l'environnement seul le reboisement de nos villes et campagnes demeure la solution alternative pour combattre ce fléau. Il a invité la population de la Commune VI à planter des arbres devant leurs concessions.

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable Modibo Koné, a rappelé que tous les gouvernements successifs, conscients du défi environnemental et dans la recherche de solutions idoines ont initié depuis 1995, à travers le ministre chargé de l'Environnement, l'organisation de campagnes nationale et régionale de reboise-

ment. « Le choix de la berge du fleuve Niger pour abriter la présente cérémonie de lancement n'est nullement un fait du hasard. Il se justifie amplement par l'état de dégradation avancée des berges suite aux effets néfastes des changements climatiques et des mauvais comportements anthropiques qui y sont exercés à savoir : les coupes abusives, le maraîchage, l'exploitation des gravats sans oublier les occupations illégales qui ont suffisamment entamé la superficie des servitudes de nos cours d'eau et constituent de nos jours une menace exécrationnelle pour la biodiversité aquatique. D'une importance capitale, le fleuve Niger joue un rôle important dans la vie des populations et dans l'équilibre de l'écosystème urbain du District de Bamako, d'où l'impérieuse nécessité de sa protection et de sa préservation », a-t-il dit.

Aux dires du ministre Modibo Koné, le gouvernement du Mali, conscient des impacts négatifs de la détérioration des ressources naturelles, s'engage à travers un partenariat public-privé fécond avec les collectivités et les partenaires au développement à prendre des mesures appropriées pour juguler la problématique de la désertification et du réchauffement climatique. Il s'agira d'accroître non seulement le couvert forestier par la plantation d'arbres mais également d'arrêter la déforestation incontrôlée. Par-delà la fonction écologique de la plantation dans la régulation de la vie sur terre, il convient aussi de relever son importance économique.

Il a profité de cette occasion pour rendre un hommage mérité aux différents partenaires au développement dont l'accompagnement conforte dans la réalisation des objectifs de lutte contre la désertification et l'amélioration du cadre de vie de la population. « Arrêtons et inversons le phénomène de dégradation de nos forêts car il y va de notre survie et de celle des générations futures », a-t-il lâché, avant de déclarer ouverte la campagne régionale de reboisement 2022 du district de Bamako.

Tous les ministres présents à cette cérémonie ont mis en terre leur plant. Cette action des hautes autorités vise à sensibiliser l'ensemble des maliens sur la nécessité de reboiser.

■ Ibrahim Sanogo

Situation des agents contractuels de l'Etat : Le collectif des contractuels de l'Etat réaffirme son soutien à l'UNTM

Le collectif des agents contractuels de l'Etat a organisé une rencontre avec les professionnels de médias, le 16 août dernier à la Bourse du travail. L'objectif était entre autres, d'évoquer les défis auxquels le collectif est confronté depuis 2011, réaffirmer le soutien du collectif à l'UNTM et de féliciter la centrale syndicale pour les avancées saluables qu'elle a obtenues en faveur des membres du collectif.



En prenant la parole, le président Abou Traoré, a rappelé que le collectif des agents contractuels de l'Etat recrutés dans les années 2011-2012 n'est pas une organisation disposée à perturber la quiétude des maliens. « **Nous sommes plutôt conscients de la situation actuelle de notre pays et voudrions demeurer responsables tout au long de notre démarche** », a-t-il déclaré.

De ce fait il a souligné qu'il n'est pas de leur ambition de militer de façon violente pour avoir une solution à cette cause noble. « **Nous ne saurions jamais accepter que la Centrale Syndicale, défenseur de l'égalité, de l'équité et de la justice pour tous les travailleurs du Mali, soit l'objet d'une quelconque atteinte juste pour faire plaisir** »,

a-t-il dit.

Ensuite, le premier responsable du collectif M. Traoré a souligné que depuis le 10 août 2021, des manœuvres étaient en cours entre la primature et le Ministère du Travail et de la Fonction publique pour régulariser la situation administrative d'une dizaine d'agents dont les cas sont jugés litigieux. Il a, en revanche, salué la volonté du Gouvernement via le PV de conciliation du 05 février 2021, ayant abouti à la mise en place d'une commission de réflexion. « **Nous saluons la volonté du Gouvernement via le PV de conciliation du 05 février 2021, ayant abouti à la mise en place d'une commission de réflexion à cet effet mais nous regrettons la mauvaise volonté de certaines autorités de vouloir procéder à des actions discriminatoires en voulant**

donner satisfaction à certains cas au détriment d'autres contractuels, en dépit des Arrêts de la Cour Suprême dont nous disposons matériellement des copies », a-t-il avancé.

De son côté Mahamadou Baba Diakité, représentant de l'UNTM, a soutenu que le temps est venu pour mettre les points sur les « i » car, fait-il savoir que « **de plus en plus, des gens qui n'ont rien prouvé au Mali comme actions positives, qui n'ont participé à aucune lutte sociale à travers des manifestations, des conférences, des publications s'arrogent le droit d'attaquer l'UNTM, son Secrétaire Général** ».

■ Maffenin Diarra

39ème anniversaire du Service National des Jeunes : Redynamiser le service pour plus de patriotisme

Institué par une loi en août 1983, le Service National des Jeunes (S.N.J) a 39 ans. Les festivités de la célébration du 39ème anniversaire du S.N.J jeunes se sont tenues le samedi 20 août 2022, au Centre international de conférence de Bamako. La cérémonie était présidée par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamadou Kassogué. Cette célébration a été l'occasion pour l'amicale des anciens du Service National des Jeunes de réitérer sa disponibilité pour apporter sa contribution au processus de développement du Mali. La mission fondamentale est de parfaire l'éducation, la formation des jeunes pour leur pleine et entière participation au développement du pays, développement s'entendant aussi de défendre le pays.



Dans son intervention, le Président de l'AMA-SNJ, Ousmane Abou Diallo, dira que son organisation se présente comme un partenaire clé qui a toujours accompagné les efforts de développement tant au niveau national que régional et sous régional. Plus que jamais l'action de l'AMA-SNJ doit être beaucoup plus visible en jouant un rôle important dans l'accompagnement des autorités de la Transition confrontée à de multiples défis au plan sécuritaire, politique, économique et culturel. Les anciens du Service National des Jeunes sont ceux qui ont pensé que seul le labeur des maliens peut constituer une solution aux différentes crises que nous connaissons.

Pour le Colonel Tiémoko Camara, Directeur général du service national des jeunes, après 24 ans d'interruption, le service national des

jeunes est de retour sous une nouvelle forme avec comme mission de contribuer à parfaire l'éducation, la formation physique, civique et professionnelle des jeunes en vue de leur participation effective et entière au développement économique, social et culturel du pays et de leur mobilisation pour les besoins de la défense nationale.

Pour Mousa Ag Attaher, ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, cette 2ème génération du Service National des Jeunes, adapté aux engagements internationaux doit permettre d'avoir des hommes et des femmes aguerris pour répondre aux besoins et attentes des populations. Le Service National des Jeunes est et restera toujours ce très bel outil, ce formidable instrument pour façonner le citoyen modèle pétri de valeurs et de pra-

tiques positives en vue de faire de notre pays, une Nation où les hommes et les femmes concourent à son émergence et en font un Etat souverain et capable d'assumer sa souveraineté. « J'aime dire que, si au Mali et dans ce contexte sécuritaire, on veut rendre effectifs les services sociaux sur toute l'étendue du territoire national, la solution est et restera de former tous les jeunes et mieux, mettre tous les fonctionnaires progressivement sous les drapeaux. Mettre sous les drapeaux signifiant faire la formation militaire obligatoire de tous les fonctionnaires et cela est bien possible », a-t-il assené.

Le ministre Mousa Ag Attaher a exprimé sa fierté, son admiration et, partant, celles de toute la jeunesse malienne voire de toute la population malienne, au Colonel Assimi Goïta, Président de la Transition, pour avoir eu la lumineuse idée de rendre effective la formation militaire obligatoire des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités ainsi que des autres statuts. Cette idée est d'autant plus salvatrice que ce sont ces fonctionnaires qui vont animer l'Administration, incarner l'Etat et rendre effectifs les services sociaux pour les populations. Il soulignera que le Service national des jeunes est le creuset de la formation physique et civique des jeunes et des fonctionnaires, tout âge compris car c'est le service qui a mission d'assurer le service militaire obligatoire des fonctionnaires mis sous les drapeaux. Il est un espace qui permet de développer les réflexes de sûreté et de sécurité, gages de l'assurance et de la confiance en soi et du plein épanouissement individuel et collectif. Un homme qui n'a pas confiance en soi lui ne peut contribuer à bâtir un Etat fort. Un Etat fort ne se construit que par des hommes et des femmes bien formés, responsables, confiants en eux et fiers de ce qu'ils sont.

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mamadou Kassogué, a lancé un vibrant appel aux jeunes qui ont été formés et qui sont en cours de formation. Il leur demande d'être des vecteurs des principes, des valeurs contenues dans les enseignements reçus au niveau du Service National des Jeunes. Il a encouragé tous les jeunes du Mali à passer par le Service National des Jeunes.

■ Ibrahim Sanogo

Mali : Plusieurs frappes aériennes de l'armée neutralisent 91 terroristes (armée)



L'état-major général des armées informe l'opinion qu'après le dernier communiqué hebdomadaire du 04 août 2022, les FAMA ont continué la recherche et la neutralisation des terroristes ainsi que la destruction de leurs sanctuaires dans le cadre du plan Maliko et de l'opération Keletigui. La précision du renseignement a focalisé les opérations sur des actions d'opportunité, des actions aéro terrestres et des frappes aériennes contre des groupes terroristes dans une asymétrie et profitant des couverts de la période hivernale. Dans le théâtre Est de l'opération Maliko, les FAMA ont consolidé leurs positions. Suite à l'abandon, sans coordination, Barkhane de la plateforme aéroportuaire de Gao le 15 août 2022.

Par le renforcement de l'emprise de Tessit avec des visites de commandement. Suite aux multiples menaces dans le secteur de Ménaka et de Bourem, des frappes aériennes ont ciblé les terroristes auteurs de l'attaque de Tessit dans le secteur de Tin Djarane à environ 40 km au sud-est de Tessit avec des dégâts matériels importants. Des frappes ont également visé des groupes terroristes en-

groupement et préparation d'attaques dans le secteur de Bourem.

Ce jour 20 août 2022 vers 13 h00, le check point FAMA, sur la sortie Kidal Menaka, a repoussé une attaque terroriste du JNIM avec un Bilan côté ami de 02 blessés et côté ennemi 01 assaillant neutralisé abandonné sur place et plusieurs corps emportés. Les FAMA ont récupéré 01 PKM et 05 PM. Les ratissages sont en cours avec l'appui aérien.

Dans le théâtre centre de l'opération Maliko, le 10 août 2022, les FAMA ont mené une reconnaissance offensive contre des positions terroristes dans la zone de Boni. Le bilan fait état de 08 terroristes neutralisés, des armes et des munitions récupérées.

Le 13 août 2022, les FAMA au cours d'une opération spéciale contre des éléments terroristes dans le secteur de Balaguina, cercle de Sofara, ont fait un bilan de : 05 terroristes neutralisés, 04 blessés dont 02 très graves, 01 PKM, et 01 PM récupérés.

Le 14 août 2022, après les frappes aériennes FAMA survenues le 13 août 2022 aux environs 00h38 mn contre deux bases de la katiba Serma dans la forêt de Godowaré située à 30 km au

nord Est de Mondoro, le bilan évalué fait état de 22 terroristes neutralisés dont 10 combattants proches du terroriste Oumar Ongoiba y compris une grande figure recherchée du nom Aboura Ongoiba alias Ouzeifa, 37 blessés évacués vers une autre base dans la localité de Niangassagou, à 19 km au sud Est de Mondoro. 02 véhicules, une trentaine de motos, 08 sacs d'engrais, 03 fûts d'essence de grande diamètre ainsi que plusieurs armes et munitions incendiées.

Le 18 août 2022, aux environs de 16h00 mn, une reconnaissance offensive a été menée par les FAMA dans la localité de Domboi, située à 32 km au sud Est de Sofara contre un groupe de la katiba Macina. Le bilan fait état de : 03 combattants neutralisés, 02 AK 47 carabine chinoise et des munitions récupérées. Également le 18 août 2022 vers 18 heures une mission de reconnaissance offensive a été menée par les FAMA contre plusieurs combattants terroristes de la katiba Serma à 25 km à l'ouest de Boni, dans la région de Douentza. Le bilan fait état de Côté ami 03 blessés. Côté terroristes 07 combattants neutralisés abandonnés sur place, 03 PKM, 03 AK 47, 01

LRAC ,02 talkies walkies,17 mailons garnis, plusieurs chargeurs d'Ak 47 , une quantité importante de munitions, 18 motos récupérées dont trois brûlées sur place. Les terroristes dans leur fuite ont emporté plusieurs corps. Le 19 août 2022 à 15h00 des séries de frappes aériennes du Su-25 ont visé 04 bases de la katiba Serma autour du village de Serma, situé à 24 km au sud ouest de Boni, dans la région de Douentza, le bilan est en cours d'évaluation

Des séries d'actions d'opportunité contre 07 plots logistiques dans la forêt de Serma ont permis de neutraliser 30 terroristes, 15 EEI et de récupérer de nombreuses armes et munitions. Des frappes aériennes ont également visé des plots logistiques terroristes dans la forêt de Bondoun -bondoun dans le cercle de Niono

D'autres séries d'actions d'opportunité contre les terroristes qui perturbent la campagne agricole dans le secteur de Nioro et Diabaly ont permis de pacifier plusieurs localités et permettre aux habitants de mener leurs activités agricoles. Le bilan cumulé fait état de 15 terroristes neutralisés, plusieurs armements, munitions et matériels de communication et de fabrication d'EEI récupérés.

Les premières frappes aériennes du Sukkoi - 25 récemment acquis ont ciblé des positions des katiba Macina et Serma dans les localités de Niono et Boni



La précision du renseignement a permis d'interpeller plusieurs responsables terroristes dont le dernier en date du 18 août 2022 vers 11 h 30 mn à konna de Hamadoun Touré dit bosson.

En zone sud

Des frappes aériennes ont visé les terroristes auteurs de l'embuscade contre la relève de la police de sona dans le secteur de Tandjo et karagana région de koutiala.

Des reconnaissances offensives terrestres et aériennes ont été conduites dans la Faya , la zone de fana et de Dioila

Par ailleurs, l'état major général des armées

appelle à la vigilance 'des populations dont la protection et la sécurité reste la priorité et cela confortement au respect du droit de l'homme et du droit international humanitaire DIH

L'état major général des armées rassure que les FAMA s'adaptent au nouveau mode d'action des terroristes et continuent à la destruction des sanctuaires

Bamako, le 20 août 2022

Le directeur de l'information et des relations publiques des armées

Colonel Souleymane Dembélé



Conseil National du Patronat du Mali : La structure au bord de l'implosion !

Décidemment le démon de division s'est encore invité dans la vie du Conseil national du patronat du Mali (CNPM). Pour sauver le Conseil d'une descente aux enfers, les responsables du collectif issus des groupements professionnels et conseils patronaux de région membres du Conseil National du Patronat du Mali, étaient face à la presse le samedi le 22 août 2022. Cette conférence visait deux objectifs. Un : informer l'opinion publique nationale et internationale des agissements des membres de l'Administration Provisoire qui se sont arrogés le droit d'être un organe indépendant en faisant fi des deux listes qui les avaient instituées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2022 avec un mandat clair. Deux : décider de la mise en place d'un collège transitoire paritaire de 11 membres dont 5 désignés par chaque partie et présidé par un Président neutre choisi de commun accord ou par le tribunal territorialement compétent sur une liste de personnalités du secteur privé dont la probité morale est incontestable.



Selon Mme Simpara Aïssata Keita, la mission principale de l'administration provisoire était entre autres d'assurer la gestion courante du CNPM, d'élaborer et adopter un règlement électoral, d'organiser des élections libres, transparentes et crédibles acceptée de tous dans un délai maximal de 6 mois. Au lieu de se consacrer à l'exécution de cette mission qui leur a été confié, les membres de cette Administration Provisoire ont finalement montré leur vraie face au cours de l'Assemblée Générale du 13 août 2022. Au lieu de prendre des actes favorisant la cohésion entre les membres de notre organisation, cette Administration Provisoire a préféré surpasser ses prérogatives en créant les conditions d'une nouvelle crise au CNPM.

Le collectif reproche aux membres de l'administration Provisoire d'entreprendre des ac-

tions délibérées de manipulation et de tripatouillage des statuts et règlement intérieur du CNPM en excluant des membres de droit pour se maintenir à la tête du CNPM en organisant très prochainement un simulacre d'élection dont le résultat est connu d'avance. Pour atteindre leur dessein sordide, ils se sont livrés à des pratiques d'une autre époque, en développant des stratégies et en diffusant des contre-vérités dans le seul but de diviser davantage les membres des Groupements Professionnels et des CPR.

Simpara Aïssata Keita fera savoir que l'assemblée générale du CNPM organisée le samedi 13 août 2022, a été un véritable fiasco. Sans doute, les membres de l'administration provisoire ont outrepassé leurs missions et prérogatives. Comme si cela ne suffisait pas, ils ont modifié les noms des délégués des deux listes

initiales et dans la même logique, avant d'imposer leur diktat, ils ont refusé de discuter l'ordre du jour pour y apporter des amendements, en disant ce n'était pas discutable et cela vient corroborer leurs agissements. « **Ils se sont mis à faire des décomptes en lieu et place de l'huissier mandaté par le CNPM et à inventer un quorum qui n'existait pas comme l'attestent les vidéos dont nous disposons. Par ces agissements, l'Administration Provisoire du CNPM s'est décrédibilisée, elle a échoué dans l'accomplissement de sa mission en violant le protocole d'accord transactionnel homologué par la Cour d'Appel de Bamako le 13 juin 2022. Par conséquent, l'actuelle Administration Provisoire ne mérite plus notre confiance et c'est pourquoi nous récusons les 16 membres de**



cette Administration Provisoire. Elle est en passe de créer un conflit beaucoup plus grave que celui pour lequel ils ont été désignés pour résoudre en ramenant la confiance et la cohésion au sein du CNPM », a-t-elle prévenu. Et poursuit en soutenant que les membres de l'administration provisoire sont responsables de la dégradation de la situation au CNPM, notamment par la violation des résolutions de l'Assemblée Générale du CNPM du 2 avril 2022 instituant l'Administration Provisoire mise en place par les 2 parties.

Après avoir dénoncé le comportement peu orthodoxe des membres de l'administration pro-

visoire, les membres du collectif des groupements professionnels et conseils patronaux de région membres du conseil national du patronat du Mali (CNPM) proposent une solution qui permettra de favoriser l'inclusivité, la réconciliation et le rassemblement des membres du CNPM autour de l'essentiel, la défense des intérêts des entreprises. « **Le collectif des groupements professionnels et conseils patronaux de région membres du Conseil National du Patronat du Mali, décide de la mise en place d'un collège transitoire paritaire de 11 membres dont 5 désignés par chaque partie et présidé par un Président neutre choisi de commun accord**

ou par le tribunal territorialement compétent sur une liste de personnalités du secteur privé dont la probité morale est incontestable. Ce collège transitoire paritaire sera chargé d'élaborer un règlement électoral et d'organiser une Assemblée générale électorale inclusive, crédible, transparente et consensuelle, dans un délai de 90 jours, sur la base d'une liste électorale reconstituée et conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts du CNPM », a-t-elle souhaité.

■ Ibrahim Sanogo

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services!

MIGRATION IRREGULIERE :
 48 MALIENS PERISSENT EN MER



Mali : Le secrétaire général de l'UNTM, dans une posture suicidaire

Nous avons pris connaissance d'une correspondance de l'UNTM au Ministre de la Fonction publique et du Dialogue social, l'intimant d'annuler les arrêtés N°2022-0278/MTFPDS-SG-CNCFP du 22 février 2022 et N°2022-3266/MTFPDS-SG-DNFPP-D1-3 du 26 juillet 2022, portant intégration d'agents dans la fonction publique d'état. Il commence par dire que leur ampleur et leur incidence ont soulevé de graves inquiétudes, puis il dit que pour les uns, c'est la mise en évidence de la duperie collective entretenue à propos du Mali Kura et pour les autres, il s'agit de savoir si l'autorité de signature de cet arrêté, possède toutes les compétences ou informations légales sur les procédures d'intégration dans les fonctions publiques. Mon devoir est d'orienter l'opinion publique sur la pratique que révèle cette lettre, je vous invite d'ailleurs à faire lecture de celle-ci pour mieux comprendre ma réaction.

La première des choses qu'un syndicat responsable ferait, est d'approcher le ministère de la fonction publique pour compréhension, ensuite viendront des commissions de travail qui éplucheraient les dossiers menant à la signature des arrêtés. C'est quand ces commissions décèlent une duperie, qu'elles remontent les rapports pour exploitation. Quand il parle de duperie collective entretenue à propos du Mali Kura, la plume est sortie de l'encrier. Qu'est-ce qu'une faute professionnelle d'un département donné, a à voir avec la remise en cause de tout le Mali Kura ? Il vise plus loin le président de la transition rectifiée qui a adopté le concept Mali Kura et tous les maliens qui pensent à la réalisation de ce concept. Il dit que pour les autres, il

s'agit de savoir si l'autorité de signature de cet arrêté, possède toutes les compétences ou informations légales sur les procédures d'intégration dans les fonctions publiques, là encore une fois, il est dans le dénigrement d'une personnalité qu'il n'est pas habilité à évaluer, ni à remplacer. Je me passe de toutes les preuves techniques, juridiques et politiques, apportées par le Ministre de la fonction publique, afin d'attirer votre attention sur les relents politiques de cette lettre. Le Mali est en train de voir le bout du tunnel, malgré les incongruités, les relations incestueuses et l'utilisation massive des forces anti changement, dans le déroulé du Mali Kura. Cet état de fait est dû à la faute première de l'aile militaire du changement, qui est de ne pas

avoir suspendu la constitution. Mais qu'à cela ne tienne, les patriotes doivent faire preuve de bon sens et de s'adapter au concept Mali Kura. Un secrétaire général de l'UNTM, de surcroît président d'une institution de l'état, qui joue à troubler le fonctionnement de cette transition, est en réalité à sortir de tout bénéfice de traitement de faveur de l'état. Cette lettre ne devait être que syndicale, dans la droite ligne des revendications et doléances des travailleurs du Mali. Les autorités de la Transition rectifiée, peuvent remédier à ces troubles, en assainissant la justice, qui contient manifestement des éléments de même acabit que le secrétaire général de l'UNTM. Les pratiques à l'ancienne ne doivent plus guider nos pas, donc les autorités doivent être fermes par rapport à l'utilisation des organisations syndicales à des fins politiques. Le contexte actuel ne sied à aucune tribulation, ni à aucun double jeu de qui que ce soit, d'où notre engagement à refonder le Mali, afin de prouver qu'il n'y a pas de duperie collective, ni de fuite en avant, notre leitmotiv est d'apporter du bien être à nos populations. Par ailleurs, nous exhortons les plus hautes autorités à mettre fin à la cabale cynique d'un homme qui se perd dans ses circonvolutions. Je reviendrai plus en détail sur ces dossiers, en fonction du besoin de l'opinion à en savoir plus.

Issa Kané dit Kaïs
Président du Groupe d'action pour un Mali nouveau (GAMN)
Porte-parole du FSD.

Mali : La révolution du 22 août 1967



Le 22 septembre 1960, la République Soudanaise devient la « République du Mali » indépendante et souveraine, consacrant ainsi la naissance d'un nouvel Etat. Fatigués de l'impact négatif de la colonisation française sur le devenir de nos populations plus de soixante ans après les Indépendances, et des comportements et agissements des Gouvernants français comme le disait si bien l'autre, toujours incapables de juste faire l'effort de comprendre qu'on est simplement arrivé à la fin d'un bien trop lourd héritage d'injustice, de déni et de profits, construits sur la misère des autres. Trop de silence, trop d'ignorance, trop de mépris de l'autre, trop d'égoïsme, et surtout trop de déni des autorités françaises qui font que les relations entre le Mali et la France semblent s'embourber dans une impasse.

La lutte qui a permis la libération politique des populations du Mali actuel a connu sa consécration en septembre 1960, consacrant l'échec du système colonial français en Afrique. L'Histoire de notre accession à l'Indépendance est complexe et en interaction avec la Politique coloniale de la France vis-à-vis de ses colonies, la situation Internationale et notre

situation interne inséparable de notre Histoire. « Aussi les voies de l'émancipation ont-elles été particulières à chaque Etat africain.

Le mouvement d'émancipation nationale a accompli les tâches de ce que nous pouvons appeler les tâches de "la première étape" de la lutte pour l'indépendance politique, "la seconde phase" étant celle de la lutte pour l'indépendance économique, mission beaucoup plus complexe de l'affranchissement national. Les problèmes de transformation socio-économiques et politiques intérieures devenaient d'une urgence capitale dès lors qu'on avait eu accès à la souveraineté nationale.

A son accession à l'indépendance, le Mali a vite compris que les aspects intérieurs devaient apparaître au premier plan de la lutte de libération. C'est dans l'unité nationale ainsi réalisée que l'USRDA conduit le Peuple par la lutte politique à l'indépendance et à la souveraineté nationales.

Le congrès extraordinaire du 22 Septembre 1960 qui associa pleinement à ses travaux les délégations de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali, de la jeunesse de l'Union Soudanaise - RDA, de la Commission Nationale des Femmes du Mali, de l'Association des Pa-

rents d'Élèves, des Anciens Combattants, du Conseil Malien de la paix et de l'Association Malienne d'Amitié et de Solidarité Afro-asiatiques, est historique. En effet il marque, d'une part, la rupture d'avec la vie de dépendance et l'entrée de plain-pied de notre Patrie dans la vie d'indépendance et de la souveraineté nationales et, d'autre part, l'élaboration et la mise en chantier du programme d'édification nationale consacrant la décision des couches laborieuses maliennes de faire, sous la direction de l'Union Soudanaise- RDA la Révolution Démocratique Populaire et la Révolution Socialiste.

A la proclamation de l'indépendance de la République du Mali, le Gouvernement impérialiste français aurait été comblé si nous avions signé avec lui des accords de défense comme tant d'autres États, en lui donnant ainsi la possibilité :

- De s'immiscer dans nos affaires, de les diriger sous couvert de sa participation à notre protection,

- De replacer notre pays et de garder nos soldats sous commandement militaire effectif étranger,

- De nous faire subir la présence de bases et de troupes étrangères sur notre sol,

Ç'aurait été là autant d'atteintes graves à l'indépendance, à la souveraineté, à la dignité et à l'honneur de Mali et autant de violations de la ligne de l'Union Soudanaise - R.D.A. définie par le Congrès du 22 Septembre 1960. Celui-ci a, en effet, donné mandat :

- De rompre tous liens de dépendance et de n'en établir ou rétablir aucun avec le Gouvernement Français qui venait de faire éclater la Fédération du Mali,

- De faire évacuer les bases militaires et retirer les troupes françaises de notre patrie,

- D'organiser une armée nationale et des forces de sécurité composées de nationaux maliens et entièrement encadrées, commandées par les nationaux maliens.

En exécution de cette volonté dont l'U.N.T.M., les Jeunes, les Femmes, le Mouvement de la paix, l'Association Nationale des Anciens Combattants ont été les porte-paroles au Congrès, le Président Modibo KEITA a demandé solennellement, le 20 Janvier 1961, à la France, d'avoir à évacuer toutes les basses militaires

qu'elle occupait de fait au Mali. Depuis, l'U.S.R.D.A a décidé de célébrer la journée du 20 Janvier comme fête de l'Armée et des Forces de Sécurité.

L'exécution des tâches assignées par le congrès réclamait préalablement :

- La décolonisation complète de la vie du pays : suppression, abolition, liquidation de tout ce que la puissance étrangère avait mis en place comme appareils de sujétion et inculqué aux hommes comme complexes d'asservissement, tout cela dans l'intérêt de la domination coloniale contre le pays et ses habitants ;

- La mise en place d'une organisation nouvelle (infrastructure et superstructure) et création chez les hommes d'une mentalité et des attitudes nouvelles garantissant les intérêts et ceux inséparables des masses laborieuses :

- Au travers des décisions de ce congrès, l'Union Soudanaise – RDA exprime de façon solennelle et inconditionnelle :

- Sa fidélité indéfectible aux intérêts du peuple et ses engagements à cet égard ;

- Sa détermination résolue d'orienter et de maintenir son action sur l'axe, dans le sens de l'histoire et de se conformer aux lois générales du développement des sociétés.

L'Union Soudanaise – RDA, durant huit années, assume le double rôle d'architecte et de maître-d'œuvre sur le chantier d'une édification nationale d'avant-garde du Mali nouveau, Démocratique, Populaire et Socialiste. Cette édification comporte deux ordres d'activités de courte, moyenne et longue échéances :

- La transformation, le remplacement, dans les choses et les hommes, dans les structures politiques, économiques, sociales et culturelles, de tout ce qui va à l'encontre de la démocratie populaire et de la libération nationale.

- La création et le développement, dans les choses et les hommes, dans les structures politique, économique, sociale, culturelle et idéologique, de tout ce qui est nécessaire à l'émancipation du peuple laborieux, à sa formation, à son éducation, à sa qualification en vue d'assumer son rôle de maître, de bâtisseur de la société nouvelle dont il est à la fois le sujet et l'objet exclusifs.

Le Mali a fait le choix de la voie de la renaissance de la nation malienne indépendante et souveraine, la voie de la décolonisation intégrale, radicale et définitive, de son édification par et pour le peuple, toutes choses qui impliquent la libéralisation du peuple de l'exploit-



tation économique, de l'oppression politique et de l'aliénation culturelle par qui que ce soit. Cette voie est difficile, ardue, complexe, éprouvante, mais elle est glorieuse de responsabilité, historiquement, socialement humainement combien légitime, juste, conforme à l'accomplissement le meilleur possible du destin de bonheur et de dignité, de grandeur et de noblesse des populations laborieuses de notre pays.

L'an 1 de la révolution malienne appelé révolution active a commencée par des événements qui se déroulent depuis le 18 juillet 1967 répondant aux vœux longtemps formulés par nos larges masses laborieuses sur une décision de hautes importances. Il s'agit de la prise en main des destinées du pays par le Comité National de Défense de la Révolution (CNDR), décision rendue publique par le Président Modibo Keita, Secrétaire Général de l'US-RDA et président du comité de défense et accueillit dans un enthousiasme délirant par le Peuple qui en a profité de faire de cette date mémorable la journée du 22 août 1967 « le début de l'An 1 de la Révolution Malienne ». Dans la mise en œuvre de cette révolution des pouvoirs ont été confiés au Comité National de Défense de la Révolution entériné par le Bureau Politique National (BPN) en sa séance du 02 mars 1966 et qui était les suivants :

- A - Arrêter toutes les mesures utiles pour
- Renforcer la mobilisation des masses
- Consolider la capacité de résistance du peuple ;
- Liquidier toutes les tendances non conformes

aux impératifs de la révolution socialiste ;

- Réduire nos faiblesses
- Renforcer les structures du Parti et des organisations démocratiques pour la consolidation des institutions républicaines et des acquis de la révolution.

B – Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une large éducation politique et idéologique, systématique des masses. A cet égard il a autorité sur tous les organes de l'Etat et du Parti qui sont à sa disposition.

La Révolution active s'est fixée nombreux d'objectifs à atteindre avec le soutien de la nation qui s'est levée comme un seul homme pour monter la garde, la garde autour de la Révolution, des dirigeants honnêtes et fidèles patriotes qui lui sont restés attachés. Toute la nation s'est levée pour dénoncer, condamner, éliminer les traîtres à la cause nationale, les vendus, les ennemis de tout acabit, pour assainir, épurer les rangs du Parti, les postes de responsabilité politiques et administratifs, pour mettre hors d'état de nuire, neutraliser les essoufflés, les corrompus, les camouflés et tous les dégénérés incapables de suivre de train de Révolution, pour, en un mot, faire en sorte que la morale révolutionnaire et l'action pratique qui lui correspond, son application intégrale à la pratique sociale, occupent le terrain massivement, profondément, d'une façon très prépondérante sinon exclusive. C'est ce mouvement de la levée, du jaillissement en masse des populations urbaines et rurales du Mali, de leur refus de tout ce qui n'est pas la

Révolution garantissant l'indépendance du pays, la libération nationale et sociale ; c'est ce mouvement du Mali réel, concret, profond, ce mouvement démocratique puissant de rectification, de redressement, de rénovation, de radicalisation de notre Révolution en cours qui a reçu la dénomination de "Révolution Active", la vraie, la réelle, la vivante, celle qui agit par et dans l'unité de la pensée et de l'action. Allumée à l'occasion de la signature des accords de trahison nationale, alors qu'elle couvait déjà depuis un certain temps, la "Révolution Active" a passé au crible de ses recherches, au peigne fin de ses enquêtes, de ses vérifications, la régularité de certaines activités lucratives ayant cours. Tel a été le cas, pour les propriétaires des taxis, conduit, instruit par la Milice Populaire. On en connaît l'issue qui a cloué au priori, lors du grand meeting, tenu en la circonstance, au stade de Bamako, tous ceux et toutes celles qui pratiquaient irrégulièrement ce transport. La sanction juste, fort méritée, qui leur a été infligée et annoncée à cette occasion, a valu, à la Milice Populaire et à la "la Révolution Active", la haine délirante des coupables civils et militaires qui ont voué l'une et l'autre aux flammes inclementes de l'enfer depuis le putsch du 19 Novembre 1968. La Révolution Active a permis :

- "- la réhabilitation du principe de discussion franche, de la critique et de l'autocritique et son application rigoureuse au sein de toutes les instances du Parti ;
- "- de s'atteler au relèvement constant du niveau idéologique des masses militantes par la création d'écoles permanentes du Parti ;
- "- de s'attacher à l'élévation de la conscience politique et civique des militants de base en exigeant des cadres du Parti, comme principe de base de leur travail, la patience, la persévérance et le contact permanent dans leur mission d'information, d'éducation et de formation des masses populaires ;
- "- de procéder à un recensement sévère des militants politiquement conscients et dont l'engagement pour la cause du Parti est à toute épreuve, afin de constituer un corps d'élite du Parti auxquels seront confiés les postes de confiance à tous les niveaux ;
- "- de renouveler aux organisations de masses, la confiance du parti dans le rôle d'avant-garde qu'elles se doivent jouer dans la marche révolutionnaire du pays ; les engageant ainsi à prendre leurs responsabilités tant dans le do-

maine de l'éducation que celui de la production".

A l'occasion du septième anniversaire de notre l'indépendance, le Président Modibo KEITA ne rappelait – il pas également dans son discours, les thèmes que le Comité National de Défense de la Révolution (CNDR) avait fait exposer dans tout le pays pendant l'année 1967: "- Les comités locaux de défense de la Révolution, a-t-il dit, ont reçu et diffusé parmi les masses des thèmes variés, par exemple : "- pourquoi une campagne d'édification politique et de formation idéologique ? "- Le Ghana et le Président N'KRUMAH ; "- le Mali ; "- la colonisation ; "- les méthodes habituellement utilisées par l'impérialisme en vue d'atteindre les masses dans un but de démoralisation et de recrutement d'agents maliens à sa solde ; "- la dégradation des mœurs ; "le militant vigilant et responsable ; "- la balance des paiements ; "- nos sociétés et entreprises d'Etat ; "- l'effort national et l'aide étrangère".

L'option de l'U.S. – R.D.A. lui commande de lutter pour vaincre. La société socialiste, nous l'avons montré plus haut, s'édifie au cours d'une "lutte opiniâtre, sanglante et non sanglante, violente et pacifique, militaire et économique, pédagogique et administrative, contre les forces et les traditions de la vieille société". C'est ainsi par exemple que, sur le plan économique, pédagogique et administratif, il importait au plus haut point que le pouvoir populaire établi par l'U.S. – R.D.A., lutte comme il l'a fait et même, renforce encore plus la lutte contre tout ce qui pouvait constituer une entrave au progrès du pays : la paresse, le vol et le pillage, le sabotage des intellectuels bourgeois, la fraude et le trafic, les inaptes et tous les réactionnaires.

L'U.S. – R.D.A. et les organisations démocratiques de masse du Mali, parce qu'elles faisaient la révolution non pas seulement en paroles mais aussi concrètement, sur le terrain, ont été amenées à prendre vigoureusement position sur toutes ces questions.

Les mots d'ordre et actions diverses de la "Révolution active" n'ont pas d'autres significations :

- "Servir la Révolution et non se servir de la Révolution.
- Faire la Révolution et promouvoir la production.
- Toi, quelle sorte de voleur es – tu ? ...

- La chasse aux trafiquants, la chasse aux fraudeurs.

- "Vive les intellectuels révolutionnaires.
- A bas les technocrates petits bourgeois.
- Hors de notre révolution, hors de notre administration : les essoufflés, les camouflés, les féodaux, les timorés, les incapables, les réactionnaires, les opportunistes, les démagogues.
- A la phase aigüe de la lutte révolutionnaire, il faut éviter les déclarations sans effet, l'action sans continuité, les prises de positions spectaculaires, sinon, ceux faisant, l'objet de vos attaques, une fois leur panique estompée, se cherchent, s'unissent et agissent sans hésiter comme vous.

Voilà parmi tant d'autres, les points sur lesquels les masses avaient décidé de concentrer leur action pour que vive la révolution. C'est là une preuve tangible de la qualité et de l'efficacité du travail d'éducation idéologique effectué à travers tout le pays par le Parti et les organisations démocratiques de masses. Le mouvement d'épuration déclenché à partir de juillet 1967 et dont la déclaration du 22 Août de la direction nationale du Parti ne constituait qu'un premier résultat, visait à assainir les rangs de la Révolution pour lui permettre d'avancer mieux, car il est reconnu qu'un Parti révolutionnaire "se fortifie en s'épurant des éléments opportunistes

L'expérience pratique montre qu'il y a exigence pour la révolution à ce qu'il existe une juste proportion entre les difficultés des tâches posées et la qualification des organisations de lutte. Ainsi, à l'augmentation des difficultés et de la complexité des actions et activités que la situation requiert, doit correspondre une qualification accrue en proportion directe du Parti et des organisations de jeunesse, de travailleurs, de femmes, de l'Armée, etc., Aussi, tout au long des années de notre combat pour libérer la patrie, ensuite pour l'édifier, est-il apparu la nécessité contraignante de qualifier sans cesse nos armes de lutte : le Parti et les organisations démocratiques, les collectivités sociales, et de qualifier nécessairement les dirigeants, les cadres et les militants à tous les niveaux. C'est ainsi qu'est intervenue la réorganisation de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) sur la base plus opérationnelle de douze syndicats nationaux, d'un Conseil Central et des Structures locales mieux adaptés aux transformations écono-

miques en cours dans le pays. Nous avions compris déjà pendant la période coloniale, que l'organisation pour la résistance au colonialisme, l'organisation pour la lutte de libération était inadéquate pour la phase de construction démocratique populaire de la nation, pour la phase d'édification socialiste. De même, nous avons modifié l'organisation de la jeunesse, des femmes, en mettant en place un ensemble de mesures d'éducation civique, de formation politique et autres visant à qualifier les cadres et les militants pour ajouter à la qualification que donne la réorganisation. Ainsi sont nées les écoles du Parti, les écoles syndicales, les séminaires et stages de jeunes, de femmes, etc. L'unité de volonté et de l'unité d'action en renforcement continu de toutes les organisations faisaient que la vie et la lutte de chacune d'elles influait sur la vie et les possibilités des autres. C'est cette interdépendance qui faisait que l'action de freinage des contre-révolutionnaires, camouflés dans les rouages du Parti et de l'Etat, ralentissait et gênait l'œuvre des travailleurs sur les chantiers ; dans les bureaux, les usines et les champs ; bloquait les énergies de la jeunesse sur les fronts qui étaient les siens ; retardait le mouvement d'émancipation de la femme et divisait du même coup les capacités du peuple par deux ; édulcorait les efforts des officiers, sous-officiers et soldats patriotes pour transformer notre armée nationale, d'armée de "tirailleurs tueurs" en armée populaire révolutionnaire, armée de "soldat bâtisseurs". La bataille se poursuivant, nous nous sommes rendus compte que tous nos efforts ne portaient pas leurs fruits du fait de l'existence dans l'appareil du Parti et de l'Etat ainsi qu'au sein des organisations démocratiques de masse, des cadres et des citoyens, ennemis camouflés de notre combat, alliés intérieurs de nos ennemis extérieurs : l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme. Le Malien patriote, les militants, les cadres et les dirigeants à travers tout le pays, le secrétaire général du Parti en premier lieu, s'étaient rendus compte de la nécessité et de l'urgence d'une action de revalorisation de nos organismes dirigeants, d'élévation du niveau de conscience de masses, de déclenchement d'un mouvement d'épuration pour une action générale plus efficiente, plus décidée

La "révolution active", comme les masses l'ont désignée, était avant tout, un mouvement

d'assainissement. Mais elle était aussi et surtout, un mouvement de clarification, un mouvement d'éducation des masses par elles-mêmes, un mouvement de mobilisation de ces masses pour la poursuite et l'amélioration de l'œuvre d'édification du pays. "Faire la Révolution et promouvoir la production" ! ont dit à l'unisson : ouvriers et paysans, soldats et intellectuels, jeunes et vieux, hommes et femmes qui ont entonné :

. "Le temps qui vient de naître

Est gloire et liberté.

Soyons héros

Sur les chantiers.

Dans les usines

Dans les bureaux".

Sachons dire oui au sacrifice.

Montons la vigilance

Partout à tout moment.

Révolution ! Révolution

Je t'ai donné ma vie

Oh ! Socialisme vainqueur

Ce vaste mouvement de tous les militants sincères et sérieux, ce sursaut de toutes les organisations contre les "hommes-cales", les "hommes-freins", les hommes à l'affût de l'occasion pour détourner le peuple de son objectif, les "hommes-taupes" qui œuvraient à percer la coque pour faire chavirer le navire national, c'est cela qui s'appelle "la Révolution active". Voilà pourquoi elle était vraiment populaire. Voilà pourquoi l'UNTM, la jeunesse de l'U.S. – R.D.A, les femmes, les anciens combattants, l'armée en ont fait leur affaire parce que qu'avant tout, il s'agissait de garantir la poursuite du chemin sur lequel, depuis 1960, à l'unanimité, le peuple révolutionnaire du Mali avait choisi de s'engager ; il s'agissait de sauver le Parti, combattant suprême pour la cause du peuple. Pour traduire le rapport des forces, un cadre révolutionnaire a pu dire avec justesse : "la réaction a été prise dans sa citadelle qu'elle croyait imprenable. Les Tshombé maliens qui rêvaient de brader la patrie... connaissent des moments difficiles : ils sont en train de se noyer dans l'eau boueuse de la trahison et de la démission nationale". C'est alors précisément que, le 19 Novembre 1968, le Coup d'Etat du Comité Militaire changea, renversa le cours des choses par le moyen suprême de la force armée. Surgissant de l'obscurité de la nuit, il accomplit la double action significative de façon claire, nette et précise, d'une part d'assassiner la révolution populaire,

d'autre part de sauver la contre-révolution de la perte, et les Tshombé ainsi que les autres Judas maliens de la noyade "dans l'eau boueuse de la trahison". La réaction internationale, dont les Tshombé sont les valets, salua la double action du comité militaire du Coup d'Etat comme sa propre victoire et jubila de joie. En fait, dans le concert, le Coup d'Etat du 19 Novembre 1968 du comité militaire est venu interrompre par la violence brutale "du sabre et de la mitrailleuse", le processus de rectification, de redressement de la situation engagé dans tous les secteurs de la vie nationale, interruption faite à la satisfaction – ils l'ont proclamé – des traîtres et des éléments corrompus, condamnés par le peuple, au grand soulagement du néo-colonialisme et ses agents maliens. N'y a-t-il pas antagonisme violent, antinomie furieuse entre :

→1°) le fait pour le comité militaire d'avoir mis au cachot l'épuration et l'assainissement de la santé morale des affaires et secouru, sauvé les apatrides et les éléments corrompus, pourris et

→2°) son affirmation verbale d'épurer, d'assainir la même santé morale des mêmes affaires et promouvoir la lutte contre la galopade de la corruption, de la prévarication et de la concussion ?

→Éliminer avec les canons et les chars la "Révolution active", frapper celle-ci d'anathème et, ce faisant, déclarer mener la campagne de masse anti-corruption, signifie que la deuxième action reste verbale et fictive. Il s'agit de deux actions dont les exécutions s'excluent réciproquement. Il n'est au pouvoir de personne d'accomplir effectivement l'une et l'autre action. La première une fois réalisée, la seconde devient une impossibilité pure et simple. Dans la parole, dans l'imagination, la logique peut sembler être inversée en son contraire, mais dans la réalité, elle conserve ses droits, tous ses droits. Le temps montrera que la corruption va prospérer. Pour cela, les conditions sont là et mûriront.

Pour résumer, il est indispensable pour le succès de la révolution de :

- Donner aux peuples maliens la direction politique qu'il lui faut

- Rétablir l'ordre et la discipline qu'exige la constitution d'un Mali Démocratique, panafricain et prospère.

Pr. Cheick Mouyédine PLéah

69ème Anniversaire de la Glorieuse Révolution du Roi et du peuple : Texte intégral du Discours royal

“Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Cher peuple,

Nous commémorons aujourd’hui l’anniversaire de la Glorieuse Révolution du Roi et du peuple qui marqua un tournant décisif dans la lutte menée pour l’Indépendance.

Cette épopée symbolisa l’affection sincère et l’attachement profond que se vouaient mutuellement un Roi qui préféra l’exil à tout chantage visant l’unité et la souveraineté de la Patrie, et un peuple qui consentit bien des sacrifices pour obtenir le retour de son Souverain légitime et recouvrer sa liberté et sa dignité.

C’est grâce à cet esprit de sacrifice et de so-

lidarité que fut ainsi parachevée l’intégrité territoriale de notre pays et que s’opéra la récupération des Provinces Sud du Royaume.

Cher peuple,

Ces dernières années, nous avons réalisé de grandes percées aux niveaux régional et international qui, toutes, ont été favorables à la position juste et légitime du Royaume sur la marocanité du Sahara.

C’est ainsi que de nombreux pays influents, respectueux de la pleine souveraineté du Maroc sur ses territoires, ont manifesté leur réceptivité et leur soutien à l’Initiative d’autonomie, considérée comme la seule voie possible pour le règlement de ce conflit régional artificiel.

Par la position des Etats-Unis d’Amérique qui, nonobstant le changement d’administration ou l’évolution de la conjoncture, est restée constante, cet accueil favorable est désormais incontournable.

De même, Nous saluons la position claire et responsable de l’Espagne, ce pays voisin qui connaît parfaitement bien l’origine et la véritable nature de ce conflit.

Cette posture constructive a marqué une étape nouvelle dans le partenariat hispano-marocain que nulle contingence régionale, nul développement politique interne ne peuvent désormais affecter.

En outre, le positionnement constructif à l’égard de l’Initiative d’autonomie, affiché par certains pays européens comme l’Allemagne, la Hollande, le Portugal, la Serbie, la Hongrie, Chypre et la Roumanie, contribuera à poser un nouveau jalon dans les relations de confiance avec ces nations amies, à renforcer le partenariat de qualité qui les lie à notre pays.

Parallèlement à ce soutien, une trentaine de pays ont ouvert des consulats dans les Provinces du Sud, marquant ainsi leur appui clair et net à l’intégrité territoriale du Royaume et à la Marocanité du Sahara.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer





l'expression de Notre considération à Nos Frères les Rois, Emirs et Présidents des pays arabes frères, notamment la Jordanie, le Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, Djibouti et les Comores, qui ont ouvert des consulats à Laâyoune et à Dakhla.

Nous remercions également le reste des Etats arabes qui ont constamment affirmé leur soutien à la Marocanité du Sahara, et tout particulièrement les pays du Conseil de Coopération du Golfe, l'Égypte et le Yémen.

Par ailleurs, les positions de nos frères d'Afrique sont un réel sujet de fierté pour Nous, puisqu'environ 40% des Etats africains, relevant de cinq groupements régionaux, ont ouvert des consulats à Laâyoune et à Dakhla.

Cette dynamique concerne aussi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont un grand nombre ont ouvert des consulats dans le Sahara marocain alors que d'autres ont décidé d'étendre leur domaine de compétence consulaire aux Provinces Sud du Royaume.

Compte tenu de ces développements positifs impliquant des pays de tous les continents, Je voudrais adresser un message clair à tout le monde : le dossier du Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international. C'est aussi clairement et simplement l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats qu'il établit.

S'agissant de certains pays comptant parmi nos partenaires, traditionnels ou nouveaux, dont les positions sur l'affaire du Sahara sont ambiguës, Nous attendons qu'ils clarifient et revoient le fond de leur positionnement, d'une manière qui ne prête à aucune équivoque.

Cher peuple,

Un front interne uni et des Marocains entièrement mobilisés, partout où ils se trouvent, pour contrecarrer les manœuvres des ennemis : tel est le socle sur lequel doit reposer toute stratégie de défense de la Marocanité du Sahara.

Je saisis cette occasion pour saluer et assurer de Mon estime les membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger qui défendent avec abnégation l'intégrité territoriale de leur pays, en faisant résonner la cause nationale à toutes les tribunes qui leur sont accessibles et à la faveur des positions qu'ils occupent.

Le Maroc, Dieu soit loué, dispose d'une communauté estimée à quelques cinq millions d'individus, auxquels s'ajoutent des centaines de milliers de juifs marocains à l'étranger, tous disséminés aux quatre coins du monde.

Dans ce domaine, les Marocains du monde représentent un cas d'exception, si l'on considère la force du lien qui les unit indéfectiblement à leur patrie, leur attachement à ses symboles

sacrés et leur engagement déterminé à défendre ses intérêts supérieurs, quels que puissent être les problèmes et les difficultés qu'ils affrontent.

Loin d'être l'apanage des immigrés de première génération, les attaches humaines solidement tissées avec le Maroc et la fierté de lui appartenir constituent un patrimoine qui se transmet de père en fils. C'est avec enthousiasme que les troisième et quatrième générations le revendiquent, d'ores et déjà, à leur tour.

Ceci dit, nous devons nous poser en permanence les questions suivantes : qu'avons-nous fait pour renforcer le sentiment patriotique de nos immigrés ? Le cadre législatif en place et les politiques publiques tiennent-ils compte de leurs spécificités ? Les procédures administratives sont-elles adaptées à leurs attentes du moment ? Leur avons-nous assuré l'encadrement religieux et éducatif nécessaire ?

Leur avons-nous apporté l'accompagnement requis et les conditions favorables à la réussite de leurs projets d'investissement ?

Certes, l'Etat déploie des efforts considérables afin de garantir un bon accueil aux Marocains du monde, mais ce dispositif demeure insuffisant.

En effet, bon nombre d'entre eux, hélas, se heurtent encore à plusieurs écueils pour régler leurs affaires administratives ou pour lancer

leurs projets. Il convient par conséquent de remédier à cet état de fait.

S'agissant de l'implication de la communauté des MRE dans le processus de développement – un dessein auquel Nous accordons un intérêt particulier-, force est de constater que le Maroc a besoin de tous ses enfants et de toutes les compétences établies à l'étranger. Ces compétences peuvent ainsi s'installer et travailler au Maroc, comme elles peuvent apporter leur concours, via toutes sortes de partenariats, depuis leurs pays d'accueil.

De fait, la communauté marocaine à l'étranger est notoirement connue pour les profils de classe mondiale qu'elle compte dans différentes filières : scientifiques, économiques, politiques, culturelles, sportives et autres. Ces ressources sont un motif de fierté pour le Maroc et pour tous les Marocains.

Le temps est donc venu de doter cette communauté de l'encadrement nécessaire ainsi que des moyens et des conditions pour qu'elle donne le meilleur d'elle-même, dans l'intérêt bien compris de son pays et de son développement.

Aussi, Nous soulignons la nécessité d'établir une relation structurelle suivie avec les compétences marocaines à l'étranger, y compris avec les Marocains juifs.

Nous appelons également à la création d'un

mécanisme dédié qui aura pour mission d'accompagner les compétences et les talents marocains à l'étranger, d'appuyer leurs initiatives et leurs projets.

Ce dispositif permettra in-fine de mieux connaître les profils, d'interagir en permanence avec eux et ainsi de leur présenter les atouts dont dispose leur pays dans les secteurs liés au processus de développement et d'investissement.

A ce propos, Nous exhortons une fois de plus les jeunes et les porteurs de projets marocains, résidant à l'étranger, à profiter des multiples opportunités d'investissement offertes par la mère-patrie, à tirer le meilleur parti des mesures d'incitation et des garanties que prévoit la nouvelle Charte de l'Investissement.

Par ailleurs, il appartient aux établissements publics, au secteur national de la finance et des affaires de s'ouvrir davantage sur les investisseurs parmi les membres de la communauté.

A cette fin, il convient, au mieux des intérêts de tous, de mettre en place, en leur faveur, des mécanismes efficaces de parrainage, d'accompagnement et de partenariat.

Enfin, compte tenu des aspirations sans cesse renouvelées des Marocains du monde, il est grand temps de moderniser et de mettre à niveau le cadre institutionnel afférant à cette

catégorie de citoyens que Nous chérissons.

Il importe aussi de reconsidérer le modèle de gouvernance des institutions existantes afin d'en rehausser l'efficacité et la complémentarité.

Cher peuple,

L'impérissable Révolution du 20 août incarne les valeurs de sacrifice, de solidarité et de loyauté au service de la Patrie. L'esprit de cette glorieuse épopée ne cesse de guider Nos pas et d'inspirer les générations successives pour que soient préservées l'unité nationale et l'intégrité territoriale de notre pays, sa sécurité et sa stabilité.

C'est le meilleur gage de fidélité à la mémoire des pionniers du mouvement de résistance et du combat pour la libération, au premier rang desquels Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et son compagnon de lutte, Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu les ait en Sa sainte miséricorde, ainsi que tous les valeureux martyrs de la Nation.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh"

Rabat, le 20 Aout 2022



Remaniement ministériel en Guinée : Des citoyens donnent leurs avis sur la confirmation de Bernard Gomou au poste de Premier ministre



Le remaniement partiel du gouvernement de la transition guinéenne est à la Une de l'actualité nationale. A peine confirmé comme Premier ministre, chef du gouvernement, des citoyens expriment leur attente de l'ancien ministre du Commerce, de l'Industrie et des Petites Moyennes Entreprises Bernard Gomou.

Jusque-là Premier ministre par intérim de la transition, Bernard Gomou a été confirmé par le Président de la Transition, Colonel Mamadi Doumbouya. Une confirmation qui, selon certains citoyens, est « le bon choix » pour conduire le gouvernement de la transition : « je pense que c'est un bon choix qu'a fait colonel Mamadi Doumbouya parce que quand on regarde les parcours de Bernard Gomou, on constate que c'est quelqu'un qui a de l'expérience. Je pense que le président a bien fait

de le nommer Premier ministre. Car, il a fait ses preuves ici et ailleurs. On voit que c'est un monsieur qui peut aider notre pays qui a tant souffert », se réjouit Francis Mamy.

Interrogé par notre rédaction, ce citoyen rencontré à Kipé espère que le tout nouveau Premier ministre peut relancer le dialogue politique. « Bernard est un homme d'État. Je pense qu'il va relancer le dialogue entre l'opposition et le CNRD pour que l'accalmie revienne en Guinée », espère-t-il.

Cependant, d'autres citoyens estiment qu'il est très tôt de se rejouer de la capacité du désormais ancien ministre du Commerce. C'est le cas de Alpha Oumar Diallo rencontré à Nongo : « Je pense que le nouveau premier ministre n'est pas différent de celui qui est parti parce qu'ils étaient dans la même équipe. Donc si tu vois que l'autre est parti, c'est parce qu'il

n'avait pas la main libre. Et si le CNRD ne laisse pas la main libre à M. Bernard Gomou, il ira comme son prédécesseur. Ça doit être une leçon pour le CNRD et la junte », déclare-t-il.

Sur ses attentes, cet habitant de Nongo souhaite aussi le dialogue inclusif entre les acteurs de la vie socio-politique du pays. « C'est ce qui s'est passé avec Mohamed Béavogui doit inspirer la junte parce que si vous nommez un Premier ministre et vous dites que vous allez gérer son poste, ça ne peut pas marcher. Donc j'espère que celui-ci aura la main libre. Et je souhaite qu'il va appeler les acteurs politiques autour de la table pour discuter comment les choses vont marcher », a dit Alpha Oumar.

Source : GuinéeNews

Guinée : Le Colonel Doumbouya épinglé par les Nations Unies (Courrier)

Lors des manifestations organisées les 28 et 29 juillet 2022 à Conakry, des morts, des blessés et des arrestations ont été enregistrés. À la suite de ces événements, le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Mory Condé, a dissous, le 6 août, le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC). Cette décision, faut-il le rappeler, a été annoncée à la télévision nationale le 8 août.

Une semaine après cette dissolution, le 15 août exactement, Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, a écrit au Colonel Mamadi Doumbouya. Dans ce courrier, elle a demandé au président de la transition et à son gouvernement de libérer les détenus, d'engager des poursuites contre les auteurs des assassinats et d'annuler la décision de dissolution du FNDC.

« Je vous écris pour vous faire part de mes profondes préoccupations face à l'évolution récente de la situation des droits de l'homme en République de Guinée. Selon les informations que j'ai reçues, le recours à la force par les forces de sécurité lors des manifestations des 28 et 29 juillet 2022 a entraîné un certain nombre de morts et de blessés. De telles actions pourraient constituer des violations des droits de l'homme, y compris des droits à la vie et à l'intégrité physique. J'encourage votre Gouvernement à diligenter des enquêtes sur ces incidents malheureux et à traduire leurs auteurs en justice.

Je suis également préoccupée par les informations faisant état d'un grand nombre d'arrestations de manifestants, y compris des membres de l'opposition politique et de la société civile. De telles actions pourraient constituer des violations des droits à la liberté d'association et de réunion pacifique. Je demande instamment au gouvernement guinéen de veiller à ce que les personnes détenues pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique soient libérées et que leurs droits fondamentaux soient

protégés de manière adéquate.

J'ai été informée de la décision prise par votre gouvernement le 9 août courant de dissoudre le Front National pour la Défense de la Constitution, un collectif de partis politiques d'opposition, syndicats et organisations de la société civile, qui a été à l'initiative des manifestations des 28 et 29 juillet dernier. Une telle mesure constitue une atteinte grave au droit à la liberté d'association et de réunion paci-

fique. J'en appelle à votre gouvernement à revenir sur cette décision et à garantir à tous les Guinéens les libertés fondamentales contenues dans la Constitution guinéenne et conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles la République de Guinée est partie. »

Michelle Bachelet a ensuite demandé aux autorités de privilégier le dialogue pour résoudre problèmes politiques et de promouvoir et respecter les droits de l'homme pour garantir l'avènement d'un état de droit dans le pays. Elle affirme que son Bureau est disponible pour leur apporter l'assistance technique nécessaire.

Source : GuinéeNews



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: AB/22/GNA/Lettre/319

15 août 2022

Excellence,

Je vous écris pour vous faire part de mes profondes préoccupations face à l'évolution récente de la situation des droits de l'homme en République de Guinée. Selon les informations que j'ai reçues, le recours à la force par les forces de sécurité lors des manifestations des 28 et 29 juillet 2022 a entraîné un certain nombre de morts et de blessés. De telles actions pourraient constituer des violations des droits de l'homme, y compris des droits à la vie et à l'intégrité physique. J'encourage votre Gouvernement à diligenter des enquêtes sur ces incidents malheureux et à traduire leurs auteurs en justice.

Je suis également préoccupée par les informations faisant état d'un grand nombre d'arrestations de manifestants, y compris des membres de l'opposition politique et de la société civile. De telles actions pourraient constituer des violations des droits à la liberté d'association et de réunion pacifique. Je demande instamment au gouvernement guinéen de veiller à ce que les personnes détenues pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique soient libérées et que leurs droits fondamentaux soient protégés de manière adéquate.

J'ai été informée de la décision prise par votre gouvernement le 9 août courant de dissoudre le Front National pour la Défense de la Constitution, un collectif de partis politiques d'opposition, syndicats et organisations de la société civile, qui a été à l'initiative des manifestations des 28 et 29 juillet dernier. Une telle mesure constitue une atteinte grave au droit à la liberté d'association et de réunion pacifique. J'en appelle à votre gouvernement à revenir sur cette décision et à garantir à tous les Guinéens les libertés fondamentales contenues dans la Constitution guinéenne et conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles la République de Guinée est partie.

Dans le contexte d'une transition vers un retour à l'ordre constitutionnel en République de Guinée, j'encourage instamment votre gouvernement à privilégier le dialogue pour résoudre les tensions politiques, et à promouvoir et respecter les droits de l'homme pour garantir l'avènement d'un état de droit dans le pays. A cet égard, mon Bureau pays se tient à votre disposition pour continuer de vous apporter l'assistance technique nécessaire.

/...

S.E. Colonel Mamadi Doumbouya
Président de la République de Guinée
Conakry, Guinée



J'espère que vous recevrez cette lettre dans l'esprit d'engagement et de soutien que j'ai noté précédemment. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme reste disposé à continuer à travailler avec vous et votre gouvernement en partenariat et en coopération pour améliorer la situation des des droits de l'homme dans votre pays.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Michelle Bachelet
Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Foot : Lancement de la super coupe colonel Assimi Goïta

Sous la présidence du ministre de la jeunesse et des sports, chargé de l'instruction civique et de la construction citoyenne, m. Mossa ag Attaher, a eu lieu, ce samedi 20 août 2022, le lancement de la super coupe col Assimi Goïta, au stade Mamadou Konaté de Bamako, en présence du secrétaire général de la présidence, représentant le président de la transition, le col. Assimi Goïta, de plusieurs ministres du gouvernement et des personnalités du mouvement sportif.



Cette deuxième édition de la Super Coupe Col. Assimi Goïta regroupe cette fois-ci toutes les régions de KAYES à KIDAL en plus du district de Bamako.

La cérémonie de lancement a été marquée par plusieurs activités dont : le défilé des équipes participantes, un match de Gala synonyme de lever de rideau, opposant les femmes des INSTITUTIONS aux femmes de l'ORTM qui a été soldé par le score d'un but partout et enfin le Premier match du tournoi qui opposait l'équipe de Bamako à celle de Koulikoro.

A l'issue de cette première rencontre de la Super Coupe col. Assimi Goïta, les deux superbes équipes se sont neutralisées par un score d'un but partout.

Nous rappelons que cette compétition pilotée par le Lt Col. Mamadou Cherif Tounkara cadre parfaitement avec la vision du président de la Transition, Chef de l'État, Col. Assimi Goïta qui n'est autre que la paix, la cohésion entre les fils du pays et l'épanouissement de la jeunesse.

Présidence de la République du Mali



Les mains de la France dans la Soudanisation du Mali

Par Rédaction Médiamosaïque - février 16, 2020

Le général français François Lecointre et des militaires maliens lors de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (RUYM Mali) de Koulikoro, le 10 avril 2013.

MONTRÉAL (MÉDIAMOSAÏQUE) – Nouvel éclairage du professeur Boniface Diarra autour de la crise malienne. Dans ce nouveau papier soumis à la Rédaction de l'Agence de presse Médiamosaïque, le spécialiste montréalais met le doigt sur les origines de ce conflit qui remontent, à en croire ce dernier, au lendemain de l'indépendance de cette nation qui a vu le jour le 22 septembre 1960.

La France au banc des accusés dans ce plaidoyer qui constitue sa sixième intervention amplement documentée sur ce dossier. De l'avis de ce chercheur, qui a avancé moult arguments en ce sens, les Maliens ont tout intérêt à « s'unir » pour « contrer », a-t-il dit sans ambages, le « plan de destruction du Mali conçu, décidé, préparé, déclenché et poursuivi par des gouvernements français ».

Car, a précisé le professeur de droit et de criminologie de l'Université de Montréal, en raison des menées subversives de l'ancienne puissance colonisatrice, l'on avance, ni plus ni moins, vers une « soudanisation » de ce pays d'Afrique de l'Ouest, limitrophe, entre autres, de la Mauritanie, de l'Algérie, du Niger, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Sénégal.

Pour accéder à l'article complet cliquez ici **Kurukanfuga II souveraine : pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français au Mali depuis 1963.**

Manden-Ka-Luw Ko : « *Maà, Ni Magna Boô-Min tièly-ko, Ni Ma Tiè À-Tiètumalà (À-Kassa-bè Tun Y-Nunna) – Syè-Uw Ba Yèrèkè Ka Bilà Y-Koro* (« **Au pays des Peuples du Grand-Mandé, la procrastination** – du personnel politique face à l'émission du pays - *ne peut être qu'un crime aux yeux des compatriotes - malien(ne)s - ayant un sens élevé du devoir - de l'empêcher* »).

Nos Ancêtres l'ont dit : « *Kuma Fo-Len Koro Toyé Dala-Maga Yé* ». On ne saurait adhérer à ce dire ancestral et trouver meilleure formule pour renouveler, en simple citoyen, mais en analyste de l'environnement interétatique, l'**ALERTE** générale que nous donnions, entre avril 2012 et juin 2013 par publication de cinq (5) articles et d'un tableau synoptique sur la tragédie malienne, au sujet de l'**URGENCE** qu'il y a pour le Peuple **DE S'UNIR** et de **TENIR UNE « KURUKANFUGA II SOUVERAINE »**, afin de **CONTRER**, à moindre coût,

LE PLAN DE DESTRUCTION DU PAYS CONÇU, DÉCIDÉ, DIRIGÉ PRÉPARÉ, DÉCLENCHÉ ET POURSUIVI PAR DES GOUVERNEMENTS FRANÇAIS dès l'aube de l'histoire de l'accession formelle de la République du Mali, le 22 septembre 1960, à la souveraineté interétatique dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). C'est du moins ce qui ressort, de manière limpide, du « Discours du 22 septembre 1964 » de l'un des officiers les plus valeureux de son temps, envoyé dans la région de Kidal pour réduire la fronde séditionnelle de 1963-1964, le capitaine Diby Silas DIARRA. Ce digne fils du pays témoignait effectivement à cet égard que :

« La politique de division de la France dans cette région ne sera d'ailleurs pas seulement géographique, car les coloniaux développeront aussi dans les populations nomades d'une part, les divisions de classes propres à la société féodale et d'autre part, avec le plus grand esprit de méchanceté, ils sèmeront la haine raciale et les complexes religieux. »

Nous nous efforcerons plutôt de vous faire le point de notre bilan, un an après l'explosion de la bombe à retardement que la France a léguée à la jeune République du Mali au lendemain du 22 septembre 1960. »

C'est donc dès l'aube de l'accession de la République du Mali à la souveraineté interétatique que les gouvernements français se sont évertués à concevoir, à décider, à diriger, à préparer, à déclencher et à poursuivre le plan de destruction du Mali.

Le plan de destruction du Mali conçu, décidé, préparé, déclenché et poursuivi par des gouvernements français dès l'aube de l'histoire de son accession à l'indépendance formelle dans le cadre de l'ONU en 1960.

Plus qu'un cri de détresse, le recours au brocard (« *Màa, Ni Magna Boô-Min Tièly-Ko, Ni Ma Tiè, À-Tiè-Tumalà – Àà Kassa-Bè Tun Y Nunnà – Syè-Uw Ba Yèrèkè Ka-Bilà y Koro* ») placé en tête du présent article constitue plutôt un appel pressant au devoir. Celui lancé au personnel politique du Mali (**Faso Lafassa-Den-Uwn, Ani Fasso Mara- Bàuw**) de se mettre au diapason du Peuple et de convoquer à l'instar (1236) de KEITA Soundiata (1190-1255), une « Kurukanfuga II souveraine » susceptible de prendre des mesures conséquentes afin d'empêcher l'émission du Mali vacillant sous le complot des gouvernements français et de ses alliés de l'OTAN.

En se servant donc de l'adage manding pour introduire nos propos, loin de nous se trouve ancrée une quelconque idée de railler le personnel politique de la République du Mali d'aujourd'hui essentiellement issu des régimes de Moussa TRAORÉ (1968-1991), d'Amadou Toumani TOURÉ (1991-1992 & 2002-2012), d'Alpha Oumar KONARÉ

(1992-2002) et d'Ibrahim Boubacar KEITA (depuis 2013), même s'il a accaparé et accapare encore le pouvoir au pays pour n'en faire, hélas, qu'un État patrimonial depuis le coup d'État du 19 novembre 1968 contre le régime (1960-1968) d'inspiration socialiste du Président Modibo KEITA (1915-1977).

L'objectif recherché auprès des lecteurs de l'article n'est donc autre chose que de souligner la nécessité de serrer les rangs afin d'empêcher la « soudanisation du Mali », c'est-à-dire la création d'un **État pigmentocratique** ou **dermocratique** au Nord du pays dans le seul but de livrer les fabuleuses richesses du sol et du sous-sol sahélo-saharien aux entreprises françaises conformément à la volonté, non encore réalisée, du Président René COTY (1882-1962), de son premier Ministre Guy MOLLET (1905-1975) et de leur séide « Ministre délégué à la présidence du Conseil », Félix Houphouët BOIGNY (1905-1993) qui, par promulgation de la loi du 10 janvier 1957 portant « Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS) », entendaient vaille que vaille, aux termes de l'article 1er de la dite loi, « **assurer la mise en valeur et l'expansion économique (...) des zones sahariennes de la République française (...)** ».

En clair, **L'URGENCE AU MALI N'EST**, au moment où le pays et toute la zone sahélosaharienne sont mis à feu et à sang par des psychopathes du profit, **NI, DANS UNE QUELCONQUE CAMPAGNE JUDICIAIRE D'ASSAINISSEMENT DES MOEURS DANS LA GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES, NI DANS DE MESQUINS RÉGLEMENTS DE COMPTE, ENCORE MOINS DANS UNE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE QUI NE PEUVENT QUE DISPERCER INUTILEMENT LES RANGS ET DISTRAIRE CYNIQUEMENT LA POPULATION DU MALI DE LA NÉCESSITÉ DE S'UNIR, AU PLUS VITE, POUR JUGULER NON UNE QUELCONQUE « PICCOLLA GUERRA », « KLEIN KRIEG » OU « GUERRE ASYMÉTRIQUE » AU MALI ET AU SAHEL, MAIS UNE GUERRE PAR PROCURATION** visant à déposséder à l'âge des indépendances formelles, au profit des entreprises étrangères et, notamment, françaises, le Peuple africain au Sahel de la pleine jouissance des richesses de ses sols et de ses sous-sols, comme c'est, hélas, le cas en République Démocratique du Congo (RDC) devenue, depuis son accession théorique à la souveraineté interétatique le 20 juin 1960, une véritable colonie d'exploitation du fait de la permanence du chaos organisé sous la surveillance des troupes de « maintien de la paix » de l'ONU, là où il n'y a guère de paix, défiant ainsi toute véritable construction étatique au bénéfice des populations de ce « pays ».

Il ne faudrait surtout pas penser également qu'en puisant inspiration dans la maxime appelant au devoir d'empêcher, vaille que vaille, l'émission du Mali et, partant, aggraver celui de toute l'Afrique entière déjà effectué unilatéralement en 1885 par des États envahisseurs ouest-européens, le présent article soit interprété comme un cri de ralliement contre le peuple français ou un quelconque Peuple euro-occidental. Au contraire, par cet écrit, nous voulons convaincre du fait que dans l'histoire de l'humanité, sur la planète Terre, aucun Peuple n'a été ni n'est de nos jours, en soi-même, ennemi

d'un autre. Il y a donc lieu d'avoir à l'esprit toujours présent le fait que **LE PEUPLE FRANÇAIS N'EST NULLEMENT EN SOI-MÊME L'ENNEMI D'AUCUN PEUPLE EN AFRIQUE OU AILLEURS DANS LE MONDE, PAS PLUS D'AILLEURS QUE LE PEUPLE AFRICAIN AU SAHEL**, bien que couvert de meurtrissures du fait de l'esclavage, de la colonisation et de la guerre de dépossession territoriale qui lui est imposée actuellement, par procuration, à l'initiative des gouvernements euro-occidentaux, **N'EST ENNEMI NI DU PEUPLE DAÑOIS, SUÉDOIS, NÉERLANDAIS, SUISSE, FRANÇAIS, NI DU PEUPLE AMÉRICAIN, ENCORE MOINS DU PEUPLE ALLEMAND OU ITALIEN, ET**, pour tout dire, **DU PEUPLE DES PAYS DE L'OTAN** occupant, sur la base d'« **ACCORDS DE DÉFENSE** » **DOLOSIFS** qu'il va falloir dénoncer officiellement, l'espace Sahélo-saharien au nom de la lutte contre le terrorisme.

Autrement dit, au lieu des Peuples, seuls des gouvernements euro-occidentaux sont à inculper. Par félonie dans les rapports interétatiques, mais plus au service d'une oligarchie que de leurs Peuples, ils parviennent, à force de tromperies grâce au support des criminels médiatiques, à dresser les Peuples les uns contre les autres ou à aliéner leur destin.

C'est en cela précisément qu'il y a lieu d'incriminer les gouvernements royaux, impériaux et républicains français pour avoir non seulement envahi des populations africaines, les réduire à l'esclavage et les coloniser, mais aussi et surtout pour n'avoir de cesse, depuis l'avènement de la « Ve République » sous la présidence du chef de guerre de la « France libre » (1959-1969), le Général Charles de GAULLE (1890-1970), que de déstabiliser des pays africains depuis les années 1960 par la médiation des soldats de l'ombre, sous le commandement du sinistre Jacques FOCCART (1913-1997) et de ses épigones, ourdissant continuellement, à partir du « Secrétariat général à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches », devenu la « Cellule Afrique » qui est mieux connue sous l'appellation « Cellule africaine de l'Élysée », des complots pour saboter puis exploiter frénétiquement les pays africains, en y rendant ainsi impossible toute initiative de libre développement au bénéfice des populations : le **COLONIALISME MACHIAVÉLIQUE** dont la portée, foncièrement nocive pour les Peuples dominés, a été considérablement atténuée dans le langage par le lexique politique eurooccidental forgé avec l'aide des médias au service du capitalisme à travers l'usage, au XXe siècle, du concept « néocolonialisme » mis au point, le 1er avril 1836, par Henri Jean-Étienne BOYER-FONFRÈDE (1788-1841) lors de la publication de son article intitulé : « De la décolonisation de l'Algérie » dans le journal « Memorial bordelais », six ans seulement après que la France ait jeté son dévolu, en 1830, sur cette Terre au Nord de l'Afrique.

L'usage immodéré du concept « néocolonialisme » par des doctrinaires du pouvoir, il faut le souligner, eut d'ailleurs pour effet non seulement de comprimer et d'insérer, dans cette dernière dénomination édulcorée du colonialisme machiavélique, toutes les vilénies de la domination coloniale étrangère, mais également de donner, à

la lumière des programmes « d'aide à la coopération et au développement », entre autres de la France, une allure généreuse, voire charitable, à la monstrueuse machine coloniale en Afrique théoriquement indépendante. Malgré ce camouflage savamment organisé à travers les programmes multilatéraux et bilatéraux d'« aide à la coopération et au développement », nul ne devrait de nos jours se méprendre sur les véritables intentions, voire le désir incompressible de domination politique, économique et culturelle que le chef militaire de la résistance contre l'hitlérisme, le Général Charles De GAULLE (1890-1970), entendait établir en Afrique au bénéfice de la France. Celui-ci n'hésita d'ailleurs pas un seul instant à renier ouvertement son engagement à libérer les colonies africaines de son pays à la suite de la débâcle de ses partisans à Dakar, le 25 septembre 1940, aux mains des vichystes. Débâcle qui l'avait alors décidé à instituer, par « Ordonnance du 27 octobre 1940 », Brazzaville, au Congo, comme capitale de la « France libre ».

En ce lieu, alors que la défaite de l'« Afrika Korps » du « Generalfeldmarschall » Erwin ROMMEL (1891-1944), sous le coup des combattants africains de la « VIIe Armée » commandée par Sir Bernard Shaw MONTGOMERY (1887-1976) à la seconde bataille d'El-Alamein en Égypte, du 23 octobre au 3 novembre 1942, avait réussi à ébranler la machine de guerre allemande et que, surtout, les troupes du Marechal soviétique, Gueorgui Konstantinovitch JOUKOV (1896-1974), sous la direction de Ioseb Besarionis Dze Jughashvili STALINE (1878-1953), avait sonné le glas de la Wehrmacht par capture, le 31 janvier 1943, du « Feld-Maréchal » Wilhelm Friedrich Ernst Von PAULUS (1890-1957), Commandant de la « VIe Armée » hitlérienne sur le Front de l'Est, puis forcé celle-ci à la reddition, le 2 février 1943, en ne laissant plus de doute quant à l'issue de l'aventure belliciste euro-occidentale de 1939-1945, le chef de guerre contre l'occupation allemande de la France, le Général Charles de GAULLE (1890-1970) qui, le 18 juin 1940, à la « British Broadcasting Corporation (BBC) » à Londres, reposa, en grande partie, l'espoir de la « victoire » sur « l'ennemi » allemand, grâce à la bravoure et au sacrifice des « Tirailleurs sénégalais », c'est-à-dire sur l'épaule des soldats conscrits d'Afrique, de son « vaste empire » colonial fédéral africain, en violation flagrante de ses promesses de liberté pour l'Afrique colonisée par son pays, resserra au contraire son emprise sur les colonies.

Sachant pertinemment qu'avec la déconfiture de la « VIe Armée » allemande le 2 février 1943, l'heure de la fin de l'aventure belliciste euro-occidentale de 1939-1945 ne tarderait plus à sonner, le très ambitieux officier d'infanterie devenu Général le 6 juin 1940 qui, dans sa quête de présider un jour la destinée de son pays, avait osé, le 18 juin de la même année, défier depuis son refuge londonien, l'« Appel » du 17 juin 1940 de son supérieur hiérarchique, le Marechal Henri Philippe Benoni Omer Joseph PETAIN (1856-1951), s'apprêtant à signer à Rethondes l'Armistice du 22 juin de ladite année, suite à la déconfiture éclair (10 mai au 22 juin 1940) des machines de guerre françaises et anglaises lancées le 3 septembre 1939 contre l'Alle-

magne ayant envahi la Pologne le 1er septembre de la même année, se remémorant sans doute des théories machiavéliennes apprises à la prestigieuse grande École de France où il a été admis 119e sur 221, Saint-Cyr, ne se contenta pas de résumer brillamment ces théories en sa périphrase la plus célèbre, voulant que : « Les États » n'aient « pas d'amis, ils n'ont que des intérêts », entreprit de matérialiser cet ensemble d'idées machiavéliennes en Afrique. C'est ainsi que, tout d'abord, « les fins » justifiant « les moyens », il fit confectionner, du 30 janvier au 8 février 1944, la camisole « Union française » dans le tissu colonial des « Recommandations » de la « Conférence de Brazzaville », ordonnant énergiquement pour lui et surtout pour la postérité que :

« Les fins de l'oeuvre de civilisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire; la constitution éventuelle, même lointaine, de self-government dans les colonies est à écarter. »

puis avec cette camisole « Union française », le Général Charles de GAULLE (1890-1970) habilla de force ses colonies africaines lors de l'adoption de la « Constitution du 27 octobre 1946 » de la quatrième (IVe) République (1946-1958) française, affirmant ainsi en quelque sorte, tant en Afrique Occidentale de domination Française (AOF) qu'en Afrique Équatoriale de domination Française (AEF), sa farouche détermination à faire obstacle au libre développement des Peuples africains colonisés par son pays.

Il faut d'ailleurs souligner à cet égard que bien avant cette date, le 26 décembre 1945, lors de la ratification, par la France, des « Accords de Bretton Woods » du 1er au 22 juillet 1944 sur l'instauration d'un nouveau système monétaire mondial, l'« Homme du 18 juin 1940 » avait déjà cadennassé toute chance d'épanouissement économique des Peuples africains, en imposant, dans les colonies, la version gaulienne du système monétaire nazi établi en France par l'Allemagne hitlérienne durant l'occupation (22 juin 1940 au 8 mai 1945) de son pays. Un système monétaire véritablement esclavagiste que constitue le « Franc des Colonies françaises d'Afrique (F-CFA) » dont l'origine remonterait au gouvernement de Charles-Louis Napoléon BONAPARTE, NAPOLÉON III (1808-1873) alors à la tête du second Empire (1852-1870), lequel a institué, en 1854, par création d'une « Banque coloniale » visant essentiellement à indemniser les esclavagistes français ayant fait faillite des suites de la promulgation du second « Décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848 » pris par le gouvernement provisoire de la seconde République française (1848-1852) pour saper définitivement le « crime de lèse-humaine », l'esclave, rétabli par l'empereur NAPOLÉON Ier BONAPARTE (1769-1821) qui adopta la « Loi du 20 mai 1802 », redonnant force probante à l'exécrable « Code Noir » ou l'« Édit du Roy servant de règlement pour le gouvernement et l'administration de justice et le police des isles françaises de l'Amérique, et pour la discipline et le commerce des nègres et esclaves dans ledit pays » promulgué en 1685 par celui qui porta le despotisme à ses contestables sommets

en France, LOUIS XIV (1638-1715); mais que Maximilien Marie Isidore de ROBESPIERRE (1758-1794), à la tête (1792-1794) de l'administration de la « Première République » (1792-1804) de la France jacobine, sachant que cette législation royale scélérate n'était point à l'honneur de son pays, la radia de l'espace juridique révolutionnaire français par prise du premier « Décret d'abolition de l'esclavage du 16 pluviôse an II », c'est-à-dire le 4 février 1794; avant que par la bataille de Vertières du 18 novembre 1803, Le Général haïtien, Jean-Jacques DESSALINES (1758-1806), ne vienne enfin sonner la fin de cet abominable « crime contre l'humanité », en infligeant une défaite cuisante aux troupes napoléoniennes commandées par le Général Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur le Comte de ROCHAMBEAULT (1725-1807), ouvrant ainsi définitivement la voie à tous les abolitionnistes du crime innommable qu'est l'esclavage dans le monde contemporain.

L'imposition du « Franc des Colonies françaises d'Afrique », ce système monétaire esclavagiste-nazi immonde, au Peuple d'Afrique de domination française, permettait, de fait, au chef de guerre contre le nazisme en France, d'aliéner, du 26 décembre 1945 à nos jours, le destin économique des populations de pas moins de quatorze (14) « pays » en Afrique équatoriale (Cameroun, Centrafrique, République populaire du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) sous la férule de la « Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) » et en Afrique Occidentale (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, le Mali, le Niger, Sénégal et Togo) réprimée par la « Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ».

Chose certaine, durant plus de sept (7) décennies (1945-2019) ou, si l'on préfère pendant plus de six (6) décennies après l'année des indépendances formelles (1960-2020), les gouvernements successifs de la France jouèrent de toutes sortes d'astuces pour maintenir l'Afrique de leur domination coloniale dans l'accoutrement sordide qu'est l'« Union française » issue des « Recommandations » de la « Conférence de Brazzaville » du 30 janvier au 8 février 1944; accoutrement hideux que la « Loi 56-619 du 23 juillet 1956 », bien plus connue sous l'appellation « Loi-cadre Defferre » ou « Loicadre de Gaston Defferre » (1910-1986), en véritable succédané du scélérat « Code de l'indigénat », institué par la « Loi No 10 -680 du 28 juin 1881 » de la troisième

République française (1870-1940) à l'initiative du premier gouvernement (23 septembre 1880 au 10 novembre 1881) de Jules FERRY (1832-1893), contrairement à l'octroi d'« autonomie aux colonies » qu'elle prescrivait, est venue recycler ces « Recommandations » et ces législations coloniales moralement ignobles pour assurer le maintien de la tyrannie avec encore plus de volonté d'emprise sur les Terres conquises en Afrique.

Cela est d'autant plus vrai, qu'en dépit de la pleine conscience du fait que le maintien de la colonisation française était profondément désavoué et décrié à la fois par la doctrine soviétique du « Droit des nations à disposer d'eux-mêmes » cristallisée dans la thèse de STALINE, I. B. J. (1878-1953) sur « Le marxisme et la question nationale et coloniale » (1937), par l'« anticolonialisme sentimental » amé-

reuropéen dévoilé dans la « Charte de l'Atlantique Nord » en date du 14 août 1941, par l'« Internationale socialiste » héritière, depuis 1951, de l'« Internationale ouvrière » (1889-1923) puis de l'« Internationale socialiste ouvrière » (1923-1951) et, surtout, par de nombreuses insurrections contre l'ordre colonial dont la terrible répression, par massacres, à Thiaroye (1er décembre 1944) au Sénégal, à Madagascar (mars 1947 à novembre 1948) à de Dimbokro (30 janvier 1950) en Côte d'Ivoire, etc., semant l'émoi dans la Communauté de droit interétatique naissante, l'ONU, les gouvernements français atteints, pourrait-on dire, d'**autisme colonial**, loin de renoncer à la domination des Peuples africains, excellèrent plutôt dans l'art d'adapter leur mainmise sur les richesses africaines par la violence au gré des changements dans l'environnement interétatique mondial.

C'est ainsi qu'en 1958, alors que la « Toussaint rouge » du 1er novembre 1954 en Algérie, consécutive à la défaite de Diên Biên Phu du 13 mars au 11 mai 1954 en « Indochine » (Vietnam) aux mains de l'armée de résistance du Général Võ Nguyên GIAP (1911-2012), sous le commandement du Secrétaire général du Parti communiste Vietnamien, Nguyen Sinh CUNG, plus connu sous le nom Hô Chi MINH, l'« Oncle HÔ » (1890-1969), ainsi que le « Non! » de Sékou TOURÉ (1922-1984) entériné, le 28 septembre 1958, par le Peuple de la Guinée-Conakry en adhésion parfaite au contenu du « Communiqué final » de la « Conférence afro-asiatique de Bandoeng » du 18 au 24 avril 1955 faisait échos à la proclamation d'indépendance du Maroc (le 2 mars 1956) et de celle de la Tunisie (le 20 mars de la même année), ne faisaient plus mystère de la volonté des Peuples des Colonies africaines de se libérer du joug colonial français, le Gouvernement de la République française s'employa plutôt à se donner bonne conscience dans son entreprise de dépossession territoriale en Afrique. C'est ainsi qu'il entreprit de légitimer son usurpation coloniale dans un contexte historique pourtant favorable à l'affirmation du droit des peuples à l'autodétermination. En colonialiste obstiné mais fûté, le Général Charles De GAULLE (1890-1970) emprunta la voie référendaire du 28 septembre 1958 pour faire adopter la « Constitution de la Ve République » le 4 octobre 1958.

L'adoption de cette Constitution fut pour lui l'occasion de changer en « Communauté française » la nouvelle appellation de l'« Union française » décriée dans les colonies et dans le monde pour avoir été imposée aux Africain(e)s sans consultation préalable. Pourtant la nouvelle « Communauté française », bien qu'ayant été sanctionnée par la « volonté » des colonisés, ne répondait pas non plus à leurs aspirations à la liberté. Elle consistait plutôt en une balkanisation, n'octroyant qu'une semi-liberté aux Peuples subjugués d'Afrique équatoriale et d'Afrique occidentale, donnant ainsi la certitude qu'il s'agissait d'un simple changement quant à la forme et non au fond de l'administration coloniale française en Afrique.

Loin de résoudre les problèmes reliés au déni de droit et de justice, la dernière version de l'« Association France-Afrique », la « FrançA-

frique », conçue par le maître de l'Élysée de 1959 à 1969, servait plutôt à couvrir sa consubstantialité avec le « Régime de l'indigénat ». En effet, l'Empire colonial fédéral français régi par le « Code de l'indigénat » puis par la « Loi-cadre Defferre » bien que distinguant la « Métropole » de l'« Afrique Équatoriale française (AEF) » et de l'« Afrique Occidentale Française (AOF) » ne donna point d'autonomie aux entités coloniales fédérées au sein de la « Communauté française ». L'AEF et l'AOF, si elles ont été dotées d'une Assemblée élue et d'un pouvoir exécutif africain, furent néanmoins présidées par un Gouverneur colonial qui était le représentant direct du Gouvernement français dans les colonies africaines à Brazzaville et à Dakar. Il n'en fallait pas plus, pour qu'un nombre considérable d'analystes distingue l'« administration » coloniale anglaise réputée être « indirecte » de l'« administration » coloniale française considérée comme « directe ».

Cette mainmise « directe » de la France sur ses colonies africaines au nom de la nouvelle appellation de l'« Union française » : la « Communauté française », ne résistera pas à la détermination des Peuples africains à reprendre possession des Terres conquises. En effet, en dépit du contenu acrimonieux et menaçant du « Discours de Dakar » du 26 août 1958 qu'adressa le Général Charles De GAULLE aux Colonies françaises d'Afrique qui « veulent l'indépendance à leur façon », le Peuple de Guinée-Conakry, enivré par l'appel du 25 août 1958 du leader indépendantiste Sékou TOURÉ (1922-1984), ne se laissa guère dissuader par la menace proférée à Dakar par le très déterminé Général aspirant à la présidence française. À un million cent trente mille deux cent quatre-vingt-douze (1 130 292) voix contre cinquante-six mille neuf cent cinquante-quatre (56 954), il choisissait la voie de la « dignité » en disant, le 28 septembre 1958 sans ambiguïté et « à » sa « façon », « NON ! » au projet de « Communauté française » proposé par le Général Charles de GAULLE (1890-1970) à l'approbation du plus fidèle de ses séides africains : Félix HOU- PHOUËT-BOIGNY (1905-1993), voulant que la Côte d'Ivoire soit plutôt « la vache à lait » de la France que de celle de l'Afrique Unie. C'est ainsi que le 2 octobre 1958, le Président de l'Assemblée nationale, Saïfoulaye DIALLO (1923-1981), après que « Horonya » (la dignité), l'hymne de la République de Guinée composée par le virtuose Fodéba KEITA (1921-1969), ait été entonnée, proclama solennellement l'indépendance.

La toile de la « Communauté française », dans laquelle le Général Président (1959-1969) de France voulait envelopper ses colonies africaines de manière durable, voire éternelle, venait de se fissurer en Guinée-Conakry. Comme il le fulmina contre les indépendantistes dans la capitale fédérale de l'« AOF », à Dakar le 26 août 1958, le gouvernement français tira toutes les « conséquences » du « Non ! » de la Guinée. Pierre MESSMER (1916-2007), administrateur colonial à Dakar, obéissant aux ordres de Paris, envoya en catimini des parachutistes à Conakry pour s'emparer, à l'aide d'une frégate, des réserves de billets de banque qui y étaient conservées, détruire des archives et des infrastructures existantes, bloquer les marchandises guinéennes à l'étranger, décréter le gel des avoirs guinéens et com-

promettre ainsi pour longtemps, par son vandalisme, la construction d'une République de Guinée libre et prospère. Comme si ce vandalisme ne suffisait pas, Jacques FOCCART (1913-1997) concevait, dès janvier 1959, avec l'aide de Maurice ROBERT (1919-2005), le « chef du Secteur Afrique (1958-1968) » au « Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE) », l'« Opération persil » visant à déstabiliser la Guinée, par fabrication et par déversement de faux billets de banque dans le pays qui a dit « Non ! » à la France et qui venait de proclamer son indépendance le 2 octobre 1958, en envisageant d'abandonner le « Franc CFA » pour émettre le « Franc guinéen » dès le 1er mars 1960. Effectivement, depuis l'émission du « Franc guinéen » et la création, par « Décret 276/PRG » du 27 juin 1961, de la « Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) », le pays de Sékou TOURÉ (1922-1984) n'a cessé de faire l'objet de complots ourdis (1959-1960) par le SDECE, le service secret français, à partir de la Côte d'Ivoire et du Sénégal en vue de renverser le leader de la Révolution guinéenne. Ces complots permanents culminèrent, le 22 novembre 1970 lorsqu'un commando portugais et des « opposants guinéens » agressèrent la République de Guinée en débarquant à Conakry.

L'indépendance de la Guinée n'entama donc pas la détermination du Chef de guerre de la « France libre » contre le nazisme à refuser aux Peuples des Colonies françaises d'Afrique ce qu'il a toujours voulu pour la France sous occupation allemande (1940-1944) : la liberté et la dignité. Avec sa vision machiavélique des « États » n'ayant point « d'amis » que des « intérêts », le Général Charles De GAULLE (1890-1970), devenu Président (1959-1969) français, traça pour ses successeurs de la « Ve République » à l'Élysée, en violation flagrante des principes prescrits par la « Charte de l'Organisation des Nations Unies » du 24 octobre 1945, avec l'aide de son conseiller le plus fidèle des fidèles à l'Élysée, Jacques FOCCART (1913-1997) qu'épaula Robert dit Bob DENARD (1929-2007) très ancré dans le mercariat (1960-1995), la voie africaine de sa politique étrangère avec la fabrique, dès les années 1960, des rebellions et des putschs militaires comme armes pour effacer du pouvoir, en Afrique, tout régime lésinant à conserver les immenses richesses des « anciennes colonies » à la satisfaction quasiment totale des intérêts français.

C'est ainsi qu'à la parfaite conscience du fait que le seul « Plan Marshall » (1947-1951) du 5 juin 1947, signé par le Président Harry TRUMAN (1884-1972) le 3 avril 1948, ne suffisait pas à la reconstruction, au développement et au rayonnement de la France dans le monde, le Général Charles de GAULLE (1890-1970) tourna l'indépendance de la Guinée à l'avantage de l'intérêt colonial français, mais au détriment du projet de fédération d'une Afrique indépendante dont le « Rassemblement Démocratique Africain (RDA) », entre autres, était porteur dès sa création du 18 au 21 octobre 1946 à Bamako et dont l'un des meilleurs porte-flambeau en Afrique fut l'auteur d'« Africa Must Unite » (1963) : le Président Kwame NKRUMAH (1909-1972).

Avec son bataillon des soldats de l'ombre réunis dès 1960 dans la « Cellule africaine de l'Élysée » sous le commandement du très fidèle conseiller diplomatique machiavélien, Jacques FOCCART (1913-1997), qu'épaula le très discret Fernand WIBAUX (1921-2013), le Président français de 1959 à 1969 sema, en plus de la terreur de la répression, par homicide extrajudiciaire, le 13 septembre 1958, de Ruben Um NYOBÉ (1913-1958), Secrétaire général de l'« Union des Populations du Cameroun (UPC) », puis l'assassinat, par « accident d'avion » le 29 mars 1959, de Barthélemy BOGANDA (1910-1959) de Centrafrique et de Félix Roland MOUMIÉ (1925-1960) assassiné 3 novembre 1960 à Genève par un agent de SDECE ou des Services secrets français, etc., le virus de la division dans les rangs des partis anticolonialistes des colonies et, notamment au sein du RDA, comme le décrit à la perfection Joseph Roger BENOIST (1982) au « Chapitre VI « (Les partis politiques » pages 103 à 128) » de son livre consacré à l'analyse des « L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960 ».

Par la terreur et par la division semées, le Général Charles De GAULLE (1890-1970) parvenait donc, dès 1960, à réduire en véritable peau-de-chagrin les projets de fédération, en poussant des dirigeants politiques africains comme Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993), Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001), Fulbert YOULOU (1917-1972), Maurice YAMÉOGO (1921-1993), Ahmadou Babatura AHIDJO (1924-1989), Léon MBA (1902-1967) et son successeur Omar BONGO-ONDIMBA (1935-2009), etc. à la désunion, avant de les orienter vers la voie des indépendances néocolonialistes balkanisées.

En séide non influençable du Général Charles De GAULLE (1890-1970), Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993) aggrava la division en Afrique des États déjà balkanisés en 1885, en fondant, le 29 mai 1959, le « Conseil de l'entente » qui regroupa initialement la Côte d'Ivoire, le Dahomey (Bénin), la Haute-Volta (Burkina) et le Niger auxquels le Togo se joindra en 1966, alors que le non moins séide patenté du Général aspirant à la présidence française, Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001), mettait sa sournoise touche à cette aggravation. En effet, bien qu'étant le « Président de l'Assemblée » de la Fédération du Mali (du 20 juin au 20 août 1960), il travailla ardemment à sa destruction avec le Général Charles De GAULLE (1890-1970), en échange de la présidence du Sénégal, en proclamant, tard dans la nuit du 20 août 1960,

l'indépendance du Sénégal, démultipliant ainsi à la grande satisfaction de tous ceux qui veulent piller l'Afrique, la création de micro-États incapables d'assurer la souveraineté du Peuple sur les richesses du territoire. C'est en cela précisément que la vision d'une « Afrique des États-indépendants » de ces deux fanatiques (Félix HOUPHOUËT-BOIGNY et Léopold Sédar SENGHOR) obéissant aveuglément au président français de 1959 à 1969 fut à l'opposé de celle du « Groupe de Casablanca » (Algérie, Égypte, Ghana, Guinée, Libye, Mali et Maroc) né en 1960 et qui fut résolument panafricaniste au point d'être à l'origine de la création de l'OUA le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Éthiopie.

Tout compte fait, il faut se rendre à l'évidence que le Général Charles De GAULLE (1890- 1970) et son très fidèle sbire machiavélien, Jacques FOCCART (1913-1997), n'auraient jamais pu, après l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, concevoir le plan de substitution du pétrole et du gaz nigériens à ceux d'Algérie perdus formellement par la France dans la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) et éprouver ainsi, au Nigéria, après la fronde séditiuse en Guinée (1959-1960), puis à Kidal (1963-1964) en République du Mali, la mise en oeuvre, grâce au soutien et à l'encouragement apporté au Général Odumegwu Émeka OJUKWU (1933-2011) dans sa folie de sécession biafraise (1967-1970), leur politique de création des rebellions à l'assaut des « États » africains ne collaborant pas pleinement au triomphe de la géopolitique française, sans s'assurer de l'intime complicité de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993) et d'Omar BONGOONDIMBA (1935-2009) entièrement disponibles à aider le gouvernement du Général De GAULLE (1959-1969) à atteindre les fins liées à sa politique africaine de démultiplication des « États fictifs » non-viables pour les soumettre au pillage des entreprises françaises.

Chose certaine, en faisant triompher Ahmadou Babatura AHIDJO (1924-1989) à la tête du premier des dix-sept (17) micro-États (fictifs?) parvenus à la souveraineté étatique au sein de l'ONU en 1960, le Cameroun, sur les dépouilles du « Mpodol » Ruben Um NYOBÉ (1913-1958), de Ernest OUANDIÉ (1924-1971), de Félix Roland MOUMIÉ (1926-1960), d'Osende AFANA (1930-1966) et de celles de leurs partisan(s) déterminé(s), la politique africaine de l'Élysée, matérialisée au Quai d'Orsay, consista à fragiliser davantage les entités étatiques issues du partage de l'Afrique au Congrès de Berlin (1884-85).

Sous l'autorité du Maître de l'Élysée de 1959 à 1969, le Quai d'Orsay, à force de patience et de persévérance dans la déstabilisation, parvenait à rafistoler la toile de la « Communauté française » déchirée en 1960. Il a fallu donc attendre trente-cinq (35) longues années durant la présidence (1981-1995) de François MITTERRAND (1916-1996), lors de l'adoption de la « Loi constitutionnelle No 95-880 du 4 août 1995 », pour voir les articles 77 à 87 relatifs à la « Communauté française » radiés de la Loi fondamentale de la France, peinant encore de nos jours à renoncer au colonialisme; cela en dépit du fait que le Premier ministre du Général président, Michel DÉBRÉ (1912- 1996), et le Président du Sénat du temps, Gaston de MONNERVILLE (1897-1991), soient parvenus dès 1961, à la lumière de la vague de proclamations d'indépendances formelles qui déferla sur les colonies françaises en 1960, au constat de la caducité des dispositions constitutionnelles relatives à cette « Communauté » franco-africaine que la chronique politico-économique a coutume d'appeler « Franc'Afrique », pour bien marquer le fait que la France continue à considérer ses « anciennes colonies d'Afrique » comme son « Pré-carré » ses « Pays du champs » ou, hypocritement, ses « Zones de solidarité prioritaire ».

Ces considérations sont lourdes de sens. Elles permettent de pren-

dre conscience qu'en dépit de la mise à mort constitutionnelle de la « Communauté française » en 1995, son cercueil est loin d'être scellé et son inhumation encore non programmée. C'est à dire qu'après la démission du Général Charles de GAULLE (1890-1970) de la présidence en 1969, ses épigones des années 1970 à nos jours : Georges POMPIDOU (1911-1974) de 1969 à 1974, Valéry Giscard D'ESTAING de 1974 à 1981, François MITTERRAND (1916- 1996) de 1981 à 1995, Jacques CHIRAC (1932-2019) de 1995 à 2007, Nicolas SARKOZY de 2007 à 2012, François HOLLANDE de 2012 à 2017 et Emmanuel MACRON depuis 2017, n'entendent toujours pas renoncer, de plein gré, à la domination coloniale en Afrique malgré les protestations suivantes des dirigeants italiens.

En premier lieu, Luigi Di MAÏO leader du Mouvement des cinq étoiles qui, exécuté par « l'arrivée massive » des réfugiés africains sur les côtes italiennes, confia au « *Pressenza International Press Agency* » le 21 janvier 2018 que :

« S'il y a des gens qui quittent l'Afrique aujourd'hui, c'est parce que certains pays européens, la France en tête, n'ont cessé de coloniser des dizaines de pays africains -Tout ce que j'ai dit est vrai. La France imprime une monnaie pour 14 États africains et, par conséquent, elle en empêche le développement. Au contraire, elle contribue aux départs des migrants, qui vont ensuite mourir dans la Méditerranée ou débarquer sur nos côtes. Il est temps que l'Europe ait le courage d'aborder le thème de la décolonisation de l'Afrique. »

Et, en second lieu, Matteo SALVINI, ministre de l'Intérieur italien, de renchérir le lendemain 22 janvier 2018 à l'émission télévisée « *Mattino 5* » :

"Le problème des migrants a beaucoup de causes : par exemple, ceux qui ne vont pas en Afrique pour créer du développement, mais plutôt pour soustraire de la richesse au peuple africain. La France est parmi eux, l'Italie, non. - A partir d'aujourd'hui, ceux qui veulent débarquer en Italie, on va les emmener à Marseille. Je vais demander des sanctions contre les pays qui colonisent l'Afrique. La France imprime le franc dans les colonies pour financer une partie de sa dette : pour laisser les Africains en Afrique, il suffirait que les Français restent chez eux".

Ces protestations d'amitié des membres du gouvernement italien faites au « peuple africain », véritables implorations de la France « pour laisser les Africains en Afrique », sans faire illusion, ont néanmoins le mérite de (dé)montrer clairement comment par son colonialisme, des gouvernements français entravent le « développement » en Afrique et, notamment, dans les quatorze (14) pays où ils ont réussi à imposer, depuis le 26 décembre 1945, le « Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA) », en les enfermant résolument dans ce que Joseph Tchundjang POÉMI (1937-1984) a appelé, à juste titre dans son livre consacré à l'étude de la « *Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique* » (1980), la « *ser-*

vitute » ou la « *Répression monétaire de l'Afrique* ». Une « servitude » ou une « répression » impitoyable, voire criminelle, s'analysant en une véritable escroquerie, grevant, en plus de l'énorme capacité économique des pays dont la monnaie est directement reliée au Trésor public français, toute possibilité de construction d'une économie viable au bénéfice du Peuple africain.

Parvenue à la présidence française (2007-2012), après François MITTERRAND (1916-1996) qui, par le « *Discours de la Baule-Escoublât* » du 20 juin 1990 au seizième (16e) « *Sommet FrançAfrique* », enjoignait les chefs d'États africains à faire réplique de la parlementocratie ou de l'État de droit euro-occidental dans leur pays sous peine de se voir privés d'« aide » économique durant le reste de son règne (1981-1995) sur la France, Nicolas SARKOZY, absolument subjugué par la stratégie américaine de déstabilisation des régimes étatiques insoumis au diktat des USA, ne connaissant sans doute rien de la pensée de Desiderius ERASMUS (Didier ÉRASME), plus connu sous le nom d'ÉRASME (1466-1536) de Rotterdam, comme le laisserait d'ailleurs penser la conduite des affaires par la quasi-totalité des dirigeants français, mais connaîtrait tout de Nicolo Di Bernardo MACHIAVELLI (Nicolas MACHIAVEL -1469-1527), à la très grande satisfaction des États-Unis d'Amérique (USA) de George Walker BUSH (2001-2009) et de Barack Hussein OBAMA (2009-2017), changea radicalement la forme du déploiement de la politique étrangère de la « Ve République française » dans le monde, en l'arrimant carrément sur celle des États-Unis d'Amérique.

C'est ainsi que peut avant de concevoir, de décider, de diriger, et de préparer (2008- 2009) les troupes françaises à l'invasion de la République du Mali, il avait, à peine devenu locataire de l'Élysée (le 16 mai 2007), pris soins d'annoncer au Congrès de Washington, le 7 novembre 2007, sa détermination à défaire en France ce que le Général Charles De GAULLE (1890-1970) a fait le 7 mars 1966. Ce que Nicolas SARKOZY fit effectivement dans sa décision du 2 février 2010, qu'entérina avec enthousiasme le « *Sommet de l'OTAN* » du 3 au 4 avril 2010 tenu à Strasbourg (France) et à Kehl (Allemagne), en réintégrant la France dans la structure militaire transatlantique répudiée, le 7 mars 1966, par le Chef de la « *France libre* » le Général Charles De GAULLE (1890-1970).

En effet, le Général « patriote » et/ou « ultra-nationaliste » au pouvoir en France de 1959 à 1969 prenait l'initiative de signifier officiellement, par lettre du 7 mars 1966, au président Lyndon Baines JOHNSON (1908-1973) toute la substance de sa « *Conférence de presse* » du 21 février 1966 livrant aux journalistes présents, la volonté de la France de recouvrer sur son espace étatique « *l'entier exercice de sa souveraineté* » et de « *cesser* », dit la lettre, « *sa participation aux commandements intégrés et de ne plus mettre de force à la disposition de l'OTAN* ». En clair, par le contenu de cette lettre officielle, le Général Charles De GAULLE (1890-1970) sortait la France de la structure militaire transatlantique devenue pour lui sans objet, les raisons de sa création ayant totalement disparu à ses yeux, pour

se consacrer diplomatiquement à la réalisation du « Plan FOUCHET » (1961) susceptible d'assurer l'indépendance de la France, (sans partipris?), dans le contexte où la « Guerre froide (Cold War) » (1947-1991) faisait rage.

Ayant donc conçu, décidé, dirigé et préparé sournoisement l'invasion de la République du Mali entre « 2008 et 2009 », comme il ressort très clairement de l'analyse faite par madame Isabelle LASSERRE, « spécialiste des questions de défense et de stratégie » au journal « Le Figaro », et par monsieur Thierry OBERLÉ, « Grand reporter » au même journal, dans leur livre : « **Notre guerre secrète au Mali- Les nouvelles menaces contre la France** », publié aux Éditions Fayard, Nicolas SARKOZY (2008-2009), conscient du fait que la France qu'il présidait (16 mai 2007 - 15 mai 2012) alors, n'avait ni les moyens militaires conventionnels, encore moins les moyens financiers de sa velléité hégémonique en Afrique força, le 2 février 2010, au-grand-dam des gaullistes, la réintégration de la France dans les « Commandements intégrés de l'OTAN ». Ce faisant, il pensait ainsi, innocemment, donner caution au succès du complot que son gouvernement ourdissait contre la République du Mali. Le témoignage que font les journalistes précités du Figaro, à l'émission télévisée « Entretien » de « France 24 » du 4 juin 2013 animé par madame Virginie HERZ est, à cet égard, d'indéniable authenticité.

Toutefois, avec la réintégration de la France aux structures de l'OTAN, Nicolas SARKOZY (2007-2012) pouvait désormais compter sur l'appui de l'« Alliance militaire transatlantique » pour combler les insuffisances de l'armée française à mener à leur terme la diplomatie belliqueuse que son gouvernement entendait mettre en oeuvre en Libye afin, d'une part, de livrer les champs pétroliers libyens au pillage des entreprises euro-occidentales et, notamment, françaises par anéantissement du rêve du « Guide libyen » de libérer, avec sa manne pétrolière, l'Afrique prisonnière de sa dépendance chronique aux emprunts du système économique usurier du « Fonds Monétaire International (FMI) » et de la « Banque mondiale » grâce à la création de la monnaie et d'une Banque africaine de développement dont le siège devait être situé au Cameroun et, d'autre part, de perpétrer, à grande satisfaction de David CAMERON, premier Ministre du Royaume-Uni (2010-2016), et de Barack Hussein OBAMA, Président des USA (2009-2017), la vendetta contre Mouammar KADHAFI (1942-2011) qui, en 2003, fut amené à admettre la responsabilité de son pays dans l'« Attentat de Lockerbie » du 21 décembre 1988 contre le « Vol 103 Pam Am Londres-New York », faisant 270 victimes.

Pour ce faire, Nicolas SARKOZY convoqua à Paris, le 1er septembre 2011 une réunion des « amis de la Libye » à laquelle assista Amadou Toumani TOURÉ, désirant contre toute apparence, s'incruster au pouvoir au Mali, comme il a été bien expliqué dans le premier des cinq articles que nous avons écrits, entre avril 2012 et juin 2013, sur la tragédie malienne. En association avec David CAMERON et avec la terrible logistique militaire qu'apporta l'administration de Barack Hussein OBAMA (2009-2017), le Président français de 2007

à 2012 amena des troupes de l'OTAN, mis depuis 1985 à 1991 en récréation par le gorbatchévisme venu de Russie défaire le binôme Est-Ouest, à ravager, du 19 mars au 31 octobre 2011, par les « Opérations » militaires nommées « Harmattan » (France), « Ellamy » (Royaume-Uni), « Odyssey Dawn » (États-Unis d'Amérique), « Mobile » (Canada) et « Unified Protector » (OTAN), la Libye avec la complicité du « Conseil National de transition (CNT) », l'organe politique dirigé par Moustapha Abdel DJALIL et Mahmoud DJIBRIL, marionnettes libyens, ayant servi de caution à la mise en oeuvre de la politique étrangère de la « Ve République » française de déstabilisation des régimes étatiques africains par des groupes armés, en violation des termes des « Résolutions 1970 et 1973 » du Conseil de sécurité de l'ONU du temps où son Secrétariat général était assumé (2007-2016) par le Sud-Coréen Ban KI-MOON.

Il ne faut surtout pas manquer l'occasion de souligner ici que c'est durant le règne de Ban KI-MOON à la tête de l'ONU (2007-2016) que le président légitime de la Côte d'Ivoire, Laurent GBAGBO, après que sa résidence ait été bombardée par les « Forces spéciales » françaises de l'« Opération Licorne » stationnées à Abidjan et par les Forces de l'« Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) », sera arrêté le 11 avril 2011 par l'armée d'occupation coloniale française avant de faire objet, sur insistance de la France de SARKOZY (2007-2012), de déportation illégale, par kidnapping, à la Cour Pénale Internationale (CPI) à la Haye au Pays-Bas huit mois plus tard, le 30 novembre 2011, à la suite d'une inculpation, entre autres, pour « crime contre la paix et la sécurité de l'humanité » imaginé par le premier Procureur général (2003-2012) de la CPI, l'Argentin Luis Moreno OCAMPO auquel succéda (2012 à nos jours) Fatou Ben SOUDA comme juge de l'opportunité des poursuites d'une « International Criminal Court (ICC) » ou CPI qui ne connaîtrait d'accusés de « crime de génocide », de « crime contre l'humanité », de « crime d'agression » et de « crime de guerre » qu'en Afrique depuis l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2002 du « Statut de Rome » issu de la conférence diplomatique réunie dans la capitale italienne du 15 juin au 17 juillet 1998, faisant dire que la CPI ou ICC consiste en un « colonialisme judiciaire », de l'emprise duquel l'Afrique doit nécessairement se libérer.

Pour revenir directement à nos propos, disons que le ravage de la Libye par les troupes de l'OTAN du 19 mars au 31 octobre 2011, donna l'occasion au gouvernement de Nicolas SARKOZY (2007-2012) de concevoir, de décider, de diriger, de planifier, et de déclencher, selon les expressions employées par Isabelle LASSERRE et Thierry OBERLÉ (2013), la « **guerre secrète** » de la France « au Mali ». « **Guerre secrète** » **menée par procuration**, il faut le redire, au nom de la lutte contre le terrorisme, afin de mettre en oeuvre les termes de l'article premier précité de la « Loi du 10 janvier 1957 » portant OCRS qui permettrait non seulement d'occuper la Base militaire hautement stratégique de Tessalit pour garantir la mise à la disposition des entreprises eurooccidentales les immenses richesses du sol et du sous-sol sahélo-saharien au Mali, mais aussi et surtout de soustraire radicalement ces richesses à la convoitise d'une Chine

« communiste », nécessiteuse en disponibilité de matières premières, et en passe de prendre, au détriment des USA, le leadership économique mondial; sans oublier le fait que l'installation des troupes françaises aux portes de l'Algérie, à Tessalit, ouvre la porte à un éventuel retour non symbolique mais réelle de la France qui n'aurait jamais, jusqu'ici, digérée la perte de son bijou colonial qu'était ce pays de 1830 à 1962 avant son indépendance.

Pour parvenir à ses fins au Mali, Nicolas Sarkozy opta pour la stabilité gouvernementale. C'est ainsi qu'il nomma François FILLON (2007-2012) premier Ministre jusqu'à son renvoi de l'Élysée par élection de François HOLLANDE à la présidence le 6 mai 2012 et l'investiture de celui-ci le 15 mai de la même année, après que la Cour constitutionnelle de France ait confirmé, cinq jours plus tôt, par proclamation des résultats, le 10 mai, la chute politique du seul Président français que l'« Union pour un Mouvement Populaire (UMP) » ait jamais eu durant sa courte existence brillante en France.

Inamovible, le premier Ministre (2007-2012) de Nicolas SARKOZY, François FILLON, intégra dans le Cabinet ministériel l'ancien premier Ministre (1995-1997) de Jacques CHIRAC (1932-2019), Alain JUPPÉ qui, après sa détention météorique d'un mois du portefeuille de « ministre d'État, ministre de l'Écologie » (2007), fut nommé successivement au poste de « ministre d'État, ministre de la Défense » (2010-2011) et à celui de, « ministre d'État, ministre des Affaires étrangères » (2011-2012). Puis, le premier Ministre François FILLON (2007-2012) recruta le non moins inamovible Chef d'état-major particulier du président de la République (2010-2016), le Général Benoit PUGA. Celui-ci apporta effectivement au plan d'invasion du Mali toutes les lumières en polémologie qu'il pouvait générer des savoirs acquis lors de son séjour (1973-1975) comme élève officier à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr. S'étant, en plus assuré de l'adhésion de la DGSE à son plan d'invasion du Mali, comme le (démontrent si bien Jean-Marc GADOULLET (2016), espion français, et Mathieu PELLOLI dans le livre autobiographique de l'espion : « Agent Secret - Un espion français dévoile son quotidien » réédité le 11 avril 2018 dans le format « poche » chez « J'ai Lu », le **Gouvernement de Nicolas SARKOZY** (2007-2012), se sentant doté de toutes les connaissances stratégiques et tactiques, **déclencha la guerre par procuration contre la République du Mali le 17 janvier 2012** par la médiation du « Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) », auquel se joindront quatre autres groupes fantoches faux djihadistes et faux islamistes : 1o) « Ansar-Dine » que créa en 2010 Iyad Ag GHALI avec l'aide du Qatar après son renvoi par les « Al Saouds- Dawa wahhabites » de Riyad, comme Consul du Mali d'Amadou Toumani TOURÉ (2002- 2012) à Djeddah, pour collusion avec les partisans du Chef d'Al-Qaïda, Oussama Ben LADEN (1957-2011), 2o) le « Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) » enfanté par des services étrangers en fin 2011 à la faveur du soit disant « Printemps arabe », 3o) « Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) » la nouvelle appellation, depuis le 27 janvier 2007 du « Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) » né de la scission du « Groupe Islamiste Armée (GIA) » que formaient,

lors de la guerre civile algérienne (1991-2002) Mansori MELIANI dit « Salem » (1944- 1993) et Abdelhak LAYADA alias « Abou diane » qui serait en prison depuis 1995 et, 4o) « Boko Haram », le groupe enragé que concevait en 2002 Mohamed YUSUF (1970-2009) avec l'implication de la « Central Intelligence Agency (CIA) » et du « Secret Intelligence Service (SIS) » connu sous la dénomination « Military Intelligence Section 6 (MI 6) », pour ensanglanter et déstabiliser durablement le géant Nigéria et ses « pays » environnant, dans le but évident d'hypothéquer toute chance que ce grand État africain ne devienne stable et, qu'avec cette stabilité, se remémore la force latente des idées panafricanistes d'Azikiwé NNANDI (1904-1996) enracinées dans le Peuple africain au Nigéria et devenir ainsi le fer-de-lance, en Afrique de l'Ouest, d'une « Unité africaine » en vue de la Renaissance qui libèrerait enfin l'Afrique de son absurde cartographie politique coloniale issue du Congrès de Berlin (1884-1885), cartographie politique qui, fort anachroniquement, a été entérinée, le 25 mai 1963 lors de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), du fait de la trahison des partisans de l'Afrique des États indépendants : Félix OUPHOUËT-BOIGNY (1905-1993) et Léopold Sédar SENGHOR (1906-2001) notamment. Ce dernier ayant d'ailleurs ouvertement confessé, en janvier 1957 à Dakar, que : « Mon tort a été d'obéir aux ordres qui m'étaient imposés de l'extérieur », comme pour s'amender, après qu'il eût trahi, en contribuant activement à l'échec du projet de rassemblement puis d'unité africaine dont le RDA était porteur en 1946.

Revenant directement à la guerre conçue, décidée, dirigée, préparée (2008-2011) et déclenchée, le 17 janvier 2012 par le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012) au Mali, il faut reconnaître qu'elle a été soigneusement planifiée et menée au moyen de groupes séditieux et des mercenaires encadrés par des officiers des services d'espionnage français, comme l'atteste du reste le Colonel de la « Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) » Jean-Marc GADOULLET (2016), le patron d'Ibrahim Ag MOHAMED ASSALEH du MNLA et de ses co-inculpés de février 2013 du « Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad (HCUA) » Mohamed Ag INTALLA, Ahmada Ag BIBI et Alghabass Ag INTALLA, de manière à faire croire qu'il s'agit bel et bien d'une des « véritables rébellions touarègue » récurrente au Mali depuis son accession formelle à l'indépendance en 1960, quand il s'agit, de fait, d'une des nombreuses mise en oeuvre de la politique de déstabilisation des régimes étatiques africains par la DGSE créée par le Gouvernement de François MITTERAND (1916-1996) le 2 avril 1982 à la place du « Service de Documentation Extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE) », qui avait été structuré le 28 décembre 1945 par Décret du président du Conseil, le Général Charles De GAULLE (1890-1970), et promulgué par lui le 4 janvier 1946 pour être la cheville ouvrière de la géopolitique et de la géostratégie françaises dans le monde et, particulièrement, en Afrique sous la direction de l'incorruptible Commandant en chef des soldats de l'ombre, ayant pignon sur l'Élysée jusqu'à son décès : Jacques FO-CART (1913-1997).

Chose certaine, depuis l'échec cuisante (1992-1995) de l'intervention

du corps expéditionnaire de l'Armée des USA (des « GI Joe ») en Somalie pour capturer le Général Mohamed Farah Hassan AÏDID (1934-1996) au profit du président (1991-1997) Ali Mahdi MOHAMED après la chute de la présidence somalienne (1969-1991) du Général Mohamed Siad BARRÉ (1919-1995) ayant pris le pouvoir à Mogadiscio six (6) jours après l'assassinat du président (1960-1969) Abderashid Ali SHERMARKE (1919-1969), la doctrine fondant l'aménagement de « l'espace vital » étatsunien, ne pouvant plus s'accommoder d'envoi massif de « GI Joe », sans discrétion ni précaution, en Afrique, fut bannie pour laisser place, dans un premier temps, au camouflage derrière les « mission de paix de l'ONU » en Afrique. C'est ainsi que l'infiltration des « GI Joe » en régions sahélo-sahariennes (1996 - 2002), se faisait par la médiation de l'« African Crisis Response Initiative (ACRI) » puis par le biais de sa soeur puînée, l'« Africa Contingency Operation Training Assistance (ACOTA) » qui devenait la « Global Peace Operation Initiative (GPOI) » avec ses « 75 000 hommes » prévus. Dans un second temps, la GPOI fut intégrée au projet de mutualisation de l'« espace vital » des USA en Afrique : la « United States Africa Command », plus connue sous le sigle « AFRICOM » ou le « Commandement des États-Unis pour l'Afrique » conçu en 2007 et dont le « Siège social » est établi (temporairement?) depuis 2008 au « Kelley Baracks », à Stuttgart en Allemagne. Avec AFRICOM, les USA parvinrent ainsi, discrètement, à s'implanter dans la zone sahélo-saharienne de l'Afrique et inspira en cela le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012).

Pour justifier cette implantation, l'« Uncle Sam » concevait et mettait en oeuvre l'« Operation Juniper Shield (OJS) » devenue le 6 février 2007 l'« Operation Enduring Freedom – Trans Sahara OEF-TS » avec pour mission formelle, la mise à niveau et l'entraînement des Armées des pays Sahélo-sahariens en lutte contre les « takfiristes » présentés, sous la plume des journalistes euro-occidentaux, comme les groupes armés salafistes les plus violents. Il n'en fallait pas plus pour que la lutte contre le takfirisme, par mise en oeuvre de l'OEF-TS, soit l'occasion pour les USA et les pays de l'OTAN de noyauter les Forces armées des pays du Sahel et, notamment, les FAMA sous-équipées et désorganisées à dessein par les régimes d'Alpha Oumar KONARÉ (1992-2002) et d'Amadou Toumani TOURÉ (2002-2012), au point de faire penser qu'il s'agit là de véritables Armées mercenaires, aidant les militarocraties euro-occidentales, contre la volonté des Peuples de la région, dans leur croisades pour sauver le capitalisme financier en déperdition, en mettant les précieux minerais sahélo-sahariens à l'abri de toute possibilité d'accès direct chinois aux « Terres-rares » ou aux matières premières indispensables non seulement à la croissance de l'industrie de haute technologie eurooccidentale, mais aussi, à n'en pas douter face aux dangers du réchauffement climatique, aux programmes de recherches en vue d'assurer le succès d'une éventuelle émigration humaine vers d'exo-planètes qui pérenniserait l'existence humaine désormais mise en danger de survie sur la Planète Terre par l'« Homo Stultus » qui, de nos jours, est résolument ancré dans le « consumérisme », la nouvelle religion enfantée par le capitalisme étatsunien destructeur du biote humain.

Chose certaine, avec AFRICOM et le programme OEF-TS, les « GI Joe » parvinrent à s'incruster dans les pays sahélo-sahariens et permirent l'infiltration dans ces pays, dont le Mali, des géo-stratèges de l'OTAN (2008-2009), y compris des troupes d'élites de la DGSE et aussi celles d'autres militarocraties euro-occidentales, tel que le « Service fédéral des renseignements généraux (« Bundesnachrichtendienst – BND) » allemand et du « Service de renseignement britannique (SIS) », c'est-à-dire la fameuse « Military Intelligence - Section 6 (MI6) », bénéficiant, pour sûr, pour ce qui est de la DGSE, de la complicité du « Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS) » algérien, comme le laisse entendre sans ambiguïté la vidéo de François GÈZE (2014) réalisé sur la « Sale Guerre » civile algérienne (26 décembre 1991 au 8 février 2002), vidéo qui est largement inspiré par Habib SOUAÏDIA auteur, en 2001, du Bestseller : « La sale guerre : le témoignage d'un ancien officier des Forces spéciales ».

C'est donc à la faveur de l'installation d'AFRICOM dans les régions sahélo-sahariennes (2007) que la France de Nicolas SARKOZY (2007-2012), désormais inféodée, depuis qu'il força le retour de son pays dans l'OTAN, le 2 février 2010, à la stratégie étatsunienne de déstabilisation étatiques en Afrique éprouvée en RDC dès l'aube de son indépendance formelle (1960-1965) par assassinat, le 17 janvier 1961, de Patrice Emery LUMUMBA (1925-1961) et l'installation au pouvoir du pantin Sese Seko MOBUTU (1930-1997) au détriment du Président (1960-1965) Joseph KASA-VUBU (1917-1969), conçoit, grâce aux dollars de l'Émir (1995-2013) Hamad Ben KHALIFA ALTHANI du Qatar, la mise en oeuvre du projet politique de soudanisation ou de scission de la République du Mali par création du MNLA le 16 octobre 2011, en lui apportant non seulement toute la logistique nécessaire à sa terreur séditeuse, mais aussi et surtout en lui fournissant également de nombreux conseillers politiques et un bureau à Paris.

À la lumière de cet apport et de ces fournitures signifiant reconnaissance tacite du gouvernement français de Nicolas SARKOZY (2007-2012) de sa créature virtuelle, « Azawad », mis au point pour escroquer la République du Mali des richesses de son sol et sous-sol conformément, on l'a dit, aux termes de l'article 1er de la loi du 10 janvier 1957 portant OCRS, Bilal Ag ACHERIF, « Secrétaire Général » du MNLA et météorique « président du Conseil Transitoire de l'État d'Azawad (CTEA) », du 6 avril au 12 juillet 2012, pouvait proclamer l'indépendance, le 6 avril 2012, cinq (5) jours après la chute de Kidal, de Gao et de Tombouctou du 30 mars au 1er avril 2012 aux mains de « terroristes de l'Élysée » et du « cessez-le feu » du jeudi 5 avril qui lui fut consécutive, sous la bannière du MNLA créé, on l'a dit, le 16 octobre 2011, avec à sa tête son premier chef fondateur, l'intime rival de Ibrahim Ag BAHANGA (1970-2011) cofondateur avec Hassan FAGAGA et Iyad Ag GHALI, le 23 mai 2006, de l'« Alliance Démocratique pour la Changement (ADC) » : le Colonel Mohamed Ag NAJEM, neveu d'Iyad Ag GHALI qui était déjà revenu de Libye une première fois, avant l'obtention de son prestigieux grade en Libye, pour ajouter

sa touche vengeresse à la guerre séditionnelle de 1990-1991 du « Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA) » structuré par son oncle en 1988, peu après le « Congrès de Tripoli » du 11 novembre 1987 convoqué à l'ombre du « Guide libyen », feignant de rallumer et d'attiser la flamme aux champs du bellicisme ifoghas en friche au Mali et au Sahel dans le but évident de pousser les gouvernements des pays de domination française totalement inféodés à la « FrançAfrique » vers « l'Afrique-Libye » qui fut résolument engagée dans le projet de libération économique et, partant, politique de l'Afrique des griffes du FMI, de la Banque mondiale et, partant, du monde euro-occidental.

Après les « Accords de Tamanrasset du 6 janvier 1991 » signés sous la médiation de monsieur Mohammed Salah MOHAMMEDI, ministre de l'Intérieur de la République Algérienne Démocratique Populaire, par le Colonel Ousmane COULIBALY, Chef d'État-Major général des « Forces Armées Maliennes (FAMA) » membre du « Conseil national de l'UDPM » et Iyad Ag GHALI Secrétaire général du MPLA allié au FIAA qui, en véritable agitateur professionnel, dans sa fronde contre le Mali, fondait le « Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA) » qu'il va dissoudre en 1996, son neveu Mohamed Ag NAGEM retourna en Libye.

Couvant cependant jusqu'à nos jours sa vengeance contre les FAMA qu'il tiendrait responsable de la mort de son père lors de la réduction de la Fronde de 1963-1964 à Kidal, le Colonel Mohamed Ag NAGEM, animé conséquemment par l'esprit de la « Vendetta », déserta ou, pour mieux dire, fut débauché des Forces libyennes par la DGSE alliée de son oncle désormais devenu, de fait, « agent de liaison » à la fois des Services de renseignement d'Algérie, et du Qatar, faisant ainsi officiellement du Colonel-déserteur de l'Armée libyenne en pleine « guerre de Libye » (du 19 mars au 31 octobre 2011), et le premier chef du MNLA et le Commandant en chef de ses Unités combattantes; alors que l'innocence politique du Colonel Amadou Toumani TOURÉ, à la tête (du 26 mars 1991 au 11 juin 1992) du « Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) », l'avait depuis fort longtemps amené à commettre, le 11 avril 1992, la première faute politique majeure de sa présidence, pour avoir emprunté le sillon d'affaiblissement des capacités de défense du Nord du pays tracé par les « Accords » précités de « Tamanrasset », en plaçant directement la République du Mali du Président Modibo KEITA (1915-1977) sur la voie du cyclone de la politique française de déstabilisation, il faut le souligner, des « États » africains pour fin d'appropriation des richesses que le Gouvernement du Général Charles De GAULLE (1890-1970) avait déjà fait souffler sur la Guinée (1959-1960), le Mali (1963-1964), puis avec encore beaucoup plus de force au Nigéria par son implication incontestable dans la « guerre du Biafra » (1967-1970), en apportant toute l'assistance nécessaire au Général Odumegwu Émeka OJUKWU (1933-2011), grâce aux manœuvres diaboliques de l'homme des sales besognes en Afrique ayant, on vient de le dire, pignon sur l'Élysée jusqu'à sa disparition : Jacques FOCCART (1913-1997).

Mais soyons plus explicite! La première faute politique significative de la présidence d'ATT résulte, en effet, de sa décision de prendre, en Conseil de Ministre, le « Décret No 92- 121 /P - CTSP portant promulgation du Pacte national », alors que Zoumana SACKO était premier Ministre du gouvernement transitoire après la chute de Moussa TRAORÉ dans la nuit du 25 au 26 mars 1991. Ce « Décret » signé le 11 avril 1992, l'avait été successivement, par « le ministre de l'Administration territoriale chargé des relations avec le CTSP et les Associations », le Colonel Bréhima Ciré TRAORÉ pour le « Gouvernement de la République du Mali » et par celui qui devint (2013-2014) le tout premier des « ministres des Affaires étrangères et de la Coopération internationale » lors du premier mandat présidentiel (2013-2018) d'Ibrahim Boubacar KEITA, « Zahabi Ould SIDI-MOHAMED », membre du « Front islamiste arabe de l'Azawad (FIAA) », agissant pour le compte du Bureau de coordination des « Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad (MFUA) ».

C'est précisément pour avoir pris le « Décret No 92-121/CTSP » du 11 avril 1992 que Amadou Toumani TOURÉ, Alias ATT, est fautif; car **Il faisait officiellement éclore du mot « Azawad », ou « Azaouad », mais très certainement « Azawagh », en langue tamashek, désignant alors, avant le 11 avril 1992, exclusivement une zone désertique de transhumance de moins de 350 kilomètres carrés située au Nord-Est de Tombouctou et au sud d'Arawane, c'est à dire entre Ménaka et Tombouctou, un concept politique dont les stratèges de la DGSE et de l'OTAN feront plus tard bon usage**, en l'intégrant au lexique politique destiné à justifier la déstabilisation des « pays » du Sahel et, notamment, du Mali au moyen de la création et de la structuration du MNLA le 16 octobre 2011, mais pas avant de voir, selon eux, « l'intransigeant » Ibrahim Ag BAHANGA (1970-2011) effacé du déroulement de la tragédie malienne par « accident de voiture » survenu, curieusement, dans la zone désertique entre Ménaka et Tombouctou le 26 août 2011; alors que ATT, revenu au pouvoir (2002-2012) venait tout juste de donner, le 9 août 2011, le coup d'envoi de la première phase de sa stratégie « anti-Aqmi » de développement du Nord du Mali enserrée dans le « Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement au Nord (PSPSDN) » du pays. Ayant ainsi réussi, par promulgation du « Décret No 92-121-P-CTSP » du 11 avril 1992, à vider le terme « Azawad » de son contenu de zone, d'à peine 350 km², où des bergers nomades menaient leurs animaux de pâturage en transhumance disons, pour lui donner une connotation ou un sens politique porteur de cris de ralliements des groupuscules séditionnels ou des marionnettes à la solde des « Services secrets » étrangers malintentionnés, **le mot « Azawad », revendiqué par des mouvements arabes et/ou Touaregs, n'a jamais référé à une notion historique, pas plus d'ailleurs qu'à un nom d'une quelconque chefferie touarègue ou arabe, encore moins au nom d'un royaume africain qui aurait existé et dont attesterait une quelconque oeuvre hagiographique ou un quelconque ouvrage encyclopédique ou d'historiographie africaine**.

C'est en cela précisément que **le terme « Azawad » ne peut être considéré que comme une construction politique** qui aurait été suggérée à un petit groupe d'autonomistes et/ou d'indépendantistes séditieux, réunis à Paris du 20 au 22 novembre 1990 par les soins du diplomate français : Edgar PISANI (1918-2016) qui pour avoir bâti sa notoriété, avec l'ex-Chancelier (1969-1974) allemand, Willy BRANDT (1913- 1992), comme co-auteur (1978-1980) du « Rapport Nord-Sud : un programme de survie » de la Banque mondiale, devenait (1986-1992) l'intrépide « Chargé de missions auprès du Président » (1981-1995) François MITTERRAND (1916-1996) après qu'il eut déjà laissé sa triste marque (1984-1986) comme « Haut-Commissaire de la République française » en Nouvelle Calédonie alors en ébullition du fait de non-recevoir opposé, depuis les années 1960, aux persistantes revendications indépendantistes de nombreux leaders kanaks dont l'un des plus célèbres, Jean-Marie TJI-BAOU (1936-1989), sera assassiné le 4 mai 1989, c'est-à-dire un peu moins de deux ans après l'assassinat, le 15 octobre 1987, du leader de la Révolution burkinabé, Thomas SANKARA (1949-1987).

C'est donc avec ce petit groupe que le « Chargé de mission » (1986-1992) du Président François MITTERRAND (1916-1996), Edgard PISANI (1918-2016), qui bien que n'étant pas le « médiateur » dans les négociations ayant abouti à l'« Accord sur la cessation des hostilités » entre le Gouvernement de la République du Mali et le MPLA d'Iyad Ag GHALI, parvenait néanmoins à imposer ses « Projets de décentralisation » concocté avec le petit groupe de conspirateurs ifoghas et arabes contre le Mali qu'il réunissait à Paris du 20 au 22 novembre 1990; « Projets de décentralisation » du diplomate français qui seront par la suite mis dans les 13 articles, constituant la substance de l'« Accord de Tamanrasset » du 6 janvier 1991.

Choguel Kokalla MAIGA et Issaka Ahmadou SINGARÉ en publiant, en juin 2018 aux Éditions Édis à Bamako, leur livre de référence, examinant « **Les rébellions au Nord du Mali : Des origines à nos jours** », éclairent de la manière suivante (cf. p 116), à partir des données d'une interprétation de l'histoire des « (Les) Touaregs Kel Adagh » faite par Pierre BOILLEY (2012), sur les finalités de la rencontre du petit groupe de conspirateurs à Paris :

« La rencontre de Paris a lieu les 20, 21 et 22 novembre 1990. Boilley informe sur la décision essentielle qui en est sortie : "Lors de la discussion qui s'est tenue sur ce point en novembre 1991, les différents visages que pouvait prendre cette option (atteindre, par la lutte armée, l'indépendance) ont été évoqués. Un vote a conclu ces échanges : il s'agissait de choisir entre l'autonomie interne au Mali, au sens d'une gestion territoriale octroyée aux populations de l'Azawad, la création d'une entité autonome liée au reste du pays par une structure fédérale, ou l'indépendance totale. La moitié des voix des huit représentants présents à cette rencontre alla à l'indépendance, et l'assemblée conclut ainsi ce scrutin : " La majorité a opté pour l'indépendance totale des 6e et 7e régions, ce qui confirme l'article premier des objectifs de la charte issue du congrès de Tripoli de 1987 »

À l'analyse des termes de cet éclairage et à la lecture des 13 articles de l'« Accord de Tamanrasset » du 6 janvier 1991, Il ne fait aucun doute que ce sont les données des délibérations du petit groupe de « huit » personnes séditieuses, abusivement qualifiées par Pierre BOILLEY (2012) de « représentants » d'autonomistes et d'indépendantistes qui a prévalu dans le choix du mot « Azawad » comme cri de ralliement des groupes séditieux à la solde de la France et de l'OTAN.

En effet, sans aucune consultation préalable ni des populations, « Touaregs Kel Adagh » de l'Adrar encore moins des populations arabes des Régions de Gao et de Tombouctou, ce petit groupe de 8 personnes, soulignons-le, réunis à Paris, du 20 au 22 novembre 1990, sous la houlette du « chargé d'Affaires » de François MITTERRAND (1916-1996), Edgard PIZANI (1918-2016) qui, le 6 janvier 1991 à Tamanrasset, a réussi le tour de force à faire mettre en treize (13) articles le « Projet de décentralisation » que l'Élysée et Le Quai d'Orsay, ont concocté dans le but de munir les membres du « Bureau de coordination » des MFUA et, spécialement, Zahabi Ould SIDI MOHAMED, « négociateur en chef » du « Pacte national », de tous les arguments fallacieux pour induire ATT et le CTSP qu'il dirigeait dans la faute politique majeure qui fut celle de fournir, par « Décret », l'arme conceptuelle, « Azawad », au plan de destruction de la République du Mali conçu, décidé, dirigé, préparé, déclenché et poursuivi par les gouvernements français de la Ve République française.

Ainsi, par simple signature du « Décret No 121 P- CTSP », le 11 avril 1992, ATT et son gouvernement de transition (1991-1992) issu du CTSP, à la tête duquel se trouvait Zoumana SACKO, offrirent le concept « Azawad » comme aliment des médias-mensonges qui se sont chargés, à force de répétition en boucle, de gaver l'opinion publique en France et ailleurs dans le monde, au point de parvenir, comme par magie, à transmuter dans la tête des gens, une zone de transhumance, « Azawad », d'à peine 350 km2 en toute la 6e (Tombouctou) et 7e (Gao) Régions du Mali de l'époque, c'est à dire les trois quart (¾) du pays de Modibo KEITA (1915- 1977) de 1 245 340 Km2 dont les richesses du sol et du sous-sol, on l'a (dé)montré, sont convoitées par la France depuis le 10 janvier 1957 date de la promulgation de la loi créant OCRS.

Quoi de moins étonnant alors que Zahabi Ould SIDI MOHAMED, ce natif de Goundam, dans la Région de Tombouctou, obtenant son baccalauréat en philosophie au Lycée public de Sévaré, puis rentrant en 1978 à l'École Nationale d'Administration publique (ENA) de Bamako pour n'en sortir comme « Administrateur civil » qu'en 1984, avant d'obtenir son premier véritable contrat de travail (1985-1990) comme « Directeur adjoint chargé de programme d'aide de l'Église norvégienne », devenant tout de suite après (1991-1992) la fin de ce contrat, en sa qualité de leader du FIAA, le principal négociateur et signataire du « Pacte national » au nom des MFUA pour devenir par la suite (1992-1993) le « Commissaire-adjoint » au Nord du Mali dans le cadre de la mise en application du « Pacte national » du 11 avril 1992, ait mis toute l'énergie nécessaire pour réaliser l'exploit

d'entraîner ATT et le CTSP dans le piège qui consista **à légaliser, par « Décret 92-121/P-CTSP », le mensonge couvrant, de nos jours, le concept « Azawad », accréditant ainsi politiquement une altération conceptuelle absolument grossière de la vérité géographique façonnée par l'histoire de la vie pastorale dans le désert malien.**

Propulsé peu après cet exploit comme « Conseiller politique du représentant du Secrétaire général des nations unies en Haïti » (1994-1996), Zahabi Ould SIDI MOHAMED, qui aurait fait des études à Paris en « Sociologie du Tiers-Monde » au « Panthéon-Sorbonne », sera tant apprécié par les Services du personnel du système de gestion des crises à l'ONU qu'il y occupera plusieurs fonctions essentiellement dans les pays en ébullition : en Haïti, en République Démocratique du Congo (RDC), en Côte d'Ivoire, au Soudan, dans l'État pigmentocratique ou démocratique du Soudan du Sud créé le 9 juillet 2011 au dépend de l'unité territoriale du Soudan, dans le cadre de l'émiettement sans cesse de l'Afrique en vue de livrer ses richesses, on l'a dit à maintes reprises, aux psychopathes du profit et, enfin, en Somalie d'où il sera appelé pour venir conduire, aux premières heures du gouvernement d'Ibrahim Boubacar KEITA (2013-2014), la diplomatie malienne afin d'épaissir, davantage, le brouillard de la tragédie malienne créée par le décret précité du 11 avril 1992, brouillard que ne manqua pas de densifier encore un peu plus la fumée de la « Flamme de la paix » qu'Alpha Oumar KONARÉ alluma à Tombouctou le 27 mars 1996 pour d'avantage asphyxier les Forces Armées Maliennes (FAMA) qui seront par la suite étouffées du 30 mars au 1er avril 2012 durant la prise de Kidal, de Gao et de Tombouctou par la meute multinationale terroriste lâchée à l'assaut du Nord du Mali par la France, le Qatar et AFRICOM sous la bannière des combattants du MNLA, d'Ansar Dine, d'AQMI, du MUJAO, et de Boko Haram à la suite de la première invasion française du Mali par la médiation du MNLA et de ses alliés faux djihadistes et/ou faux islamistes le 17 janvier 2012, ainsi que du crime d'État commis à Aguelhok le 24 janvier de la même année, anéantissant toute l'« Unité Méhariste » du Capitaine Sékou TRAORÉ dit « Bad » (1978-2012). Julie AMANDIS (2017) ne manqua pas de préciser à cet égard que :

« Le No 3 des jihadistes Ahmada Ag Bibi a été recruté par Areva et la DGSE pour préparer l'attaque d'Aguelhok du 24 janvier 2012. » et que « Ce sont Sarkozy Fillon, Juppé, Baroin et Général Puga qui ont envoyé les jihadistes attaquer le Mali avec la complicité du président ATT. »

Les poursuites pénales qui ont été engagées, en février 2013, par le Procureur Général de la Cour d'Appel du Mali contre Ibrahim Ag MOHAMED ASSALEH du MNLA, Mohamed Ag INTALLA, Ahmada Ag BIBI et Alghabass Ag INTALLA du HCUA, pour punir ces présumés criminels de guerre inculpés à la suite de l'invasion du Mali par procuration par la France de Nicolas SARKOZY (2007-2012) le 17 janvier 2012 et à la suite du crime d'État perpétré à Aguelhok le 24 janvier de la même année, furent formellement suspendues, le 29 octobre

2013, par le gouvernement intérimaire (11 décembre 2012 au 5 septembre 2013) de Diango CISSOKO sous la présidence (12 avril 2012 au 4 septembre 2013) de Dioncounda TRAORÉ, dans le strict respect des termes de l'écriture de l'article 17 de l'« Accord de Ouagadougou » du 18 juin 2013 consentis par le négociateur en chef, Tiéblé DRAMÉ, envoyé de Dioncounda TRAORÉ à Ouagadougou une année plutôt, le 18 juin 2012, pour faire des groupes séditieux du MNLA et de HCUA des interlocuteurs valables, placés sur un pied d'égalité que le Peuple malien, sous la « médiation » de Blaise COMPAORÉ alors président (du 15 octobre 1987 au 30 octobre 2014) du Burkina-Faso, mais sous-fifre de la France de François HOLLANDE (2012-2017) qui était parvenue, par adoption de la « Résolution 2071 du Conseil de sécurité » en date du 12 octobre 2012, à exiger la légitimation du MNLA et du HCUA telle qu'il l'ordonnait le 5 septembre 2012, par la voix de Jean-Félix PAGANON « Représentant spécial de la France au Sahel », aux dirigeants de la « Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) » alors présidé par Alassane Dramane OUTTARA, dont Nicolas SARKOZY se targua d'avoir installé au pouvoir en Côte d'Ivoire depuis le 6 mai 2011 à la suite du coup d'État électoral perpétré dans ce pays le 31 octobre et le 28 novembre 2010 par l'Armée d'occupation coloniale française avec l'aide des troupes de l'ONU.

En effet, l'article 17 de « Accord de Ouagadougou » en date du 18 juin 2013, résultant de la volonté du négociateur en chef de Dioncounda TRAORÉ, Tiéblé DRAMÉ, ordonnait d'un ton péremptoire à la partie malienne dudit « Accord » que :

« Article 17. Dans un souci d'apaisement et de confiance, le gouvernement du Mali prendra toutes les dispositions nécessaires pour suspendre les poursuites engagées par la justice malienne du fait du conflit armé contre les membres des groupes armés signataires du présent accord »,

Ce texte décisif ne faisait cependant pas que placer le Peuple malien sur le même pied d'égalité que ses agresseurs à la solde des gouvernements français et de l'OTAN. À l'analyse du contexte et des faits entourant l'« Accord de Ouagadougou » du 18 juin 2013, il faut se rendre à l'évidence que le gouvernement Dioncounda TRAORÉ-Diango CISSOKO (11 décembre 2012 au 5 septembre 2013) allait au-delà du fait de « suspendre les poursuites engagées par la justice malienne...contre les membres des groupes armés ». Pire que cela il trahissait le Peuple malien, en prenant tout d'abord la décision de libérer, le 2 octobre 2013, vingt-trois (23) combattants du MNLA capturés par les FAMA entre mars et août 2013 et remis à la justice malienne, puis le 29 octobre 2013, le même gouvernement intérimaire ordonnait l'abandon de toute action publique enclenchée « contre les groupes armés » séditieux du MNLA et du HCUA à la demande pressante du gouvernement français qui leur avait donné licence de passer à l'acte d'agression de la République du Mali, comme l'atteste de manière irréfutable la reproduction que nous ne tarderons plus à faire du verbatim de l'interview accordé, le 17 janvier 2014 au journal « Le Progrès », par Hama Ag MAHMOUD, ex-

chargé des « affaires Extérieures » du « Conseil Transitoire de l'État » imaginaire « de l'Azawad » dont la proclamation d'indépendance a été faite à « France 24 » le 6 avril 2012 par la voix de Mossa Ag ATTAHER.

Avant une telle reproduction, il importe d'insister sur le fait que la trahison du gouvernement intérimaire (11 décembre 2012 au 5 septembre 2013) va au-delà du fait de sursoir aux poursuites pénales de février 2013 contre les inculpés du MNLA et du HCUA. Il alla jusqu'à donner l'absolution totale aux agresseurs du Mali. Cela est d'autant plus vrai que les auteurs présumés des crimes d'agression mis en examen, en février 2013, Ahmada Ag BIBI et ses co-accusés du HCUA : Mohamed INTALLA et Alghabass INTALLA furent autorisés à se présenter comme candidats aux élections législatives devant se tenir le 24 novembre 2013 dans leur fief électoral de Kidal, pendant que la même autorisation était accordée au très versatile député de l'« Alliance pour la Démocratie au Mali- Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (ADMA-PASJ) » de Bourem (2007-2012), transfuge du « Parti pour le Développement et la Solidarité PDES) et fondateur, le 18 mars 2014, de la « Coalition du Peuple de l'Azawad (CPA) » inféodé au DRS algérien, Ibrahim Ag MOHAMED ASSALEH, de renouveler sa candidature à la représentation de la population de Bourem à l'Assemblée nationale du Mali.

Il ne faut donc point se surprendre que cette suspension, véritable classement sans suite, ordonnée par l'article 17 précité de l'« Accord de Ouagadougou » du 18 juin 2013 au bénéfice de ces criminels de guerre suspectés d'avoir porté atteinte, depuis le 17 janvier 2012 pour le compte des gouvernements français et de l'OTAN, à l'intégrité territoriale de la République du Mali et d'avoir trempé dans le crime d'État perpétré à Aguelhok le 24 janvier 2012, aient contribué à saper davantage le moral des troupes des FAMA déjà ébranlées par le coup d'État du 19 novembre 1968, puis clochardisées par ailleurs par son sous-équipement depuis l'avènement d'Alpha Oumar KONARÉ (1992-2002) et d'Amadou Toumani TOURÉ (1991-1992 et 2002 -2012) au pouvoir. Comme si ce sous-équipement et cette clochardisation ne suffisaient pas, des membres du personnel politique ajoutèrent leurs propos ravageurs de la morale des FAMA, en sombrant dans l'ignominie d'appeler des parents, jeunes soldats envoyés au front pour réduire les velléités indépendantistes du MNLA, et leur dire : « **Na-Uw Sarà Mali-Kolà, Fu-Yé A-Uw Ta** ». C'est à dire « **stupide est tout soldat faisant don de sa vie pour défendre l'intégrité territoriale du Mali** ». Ce dire, a n'en pas douter, est à la mesure de toute l'horreur de la trahison et des atteintes aux intérêts fondamentaux du Mali perpétrés par des « membres » du MNLA et par ceux du HCUA. Il se passe de commentaires.

Chose certaine, la mise en application de l'article 17 précité de l'« Accord de Ouagadougou » du 18 juin 2013 n'a pas fait que saper le moral des FAMA, il faisait également le lit de l'« **Accord** » **dolosif d'Alger** » conclut dans la capitale de la République Algérienne Démocratique Populaire le 15 mai 2015 et signé à Bamako le 20 juin de la même année. Cet « Accord d'Alger » que la France et des

membres eurooccidentaux de l'OTAN veulent voir enfoncé, coûte que coûte, dans la gorge des Malien(ne)s par une absurde « révision constitutionnelle », n'est que la phase visant à rendre légitime, dans la communauté de droit interétatique, la « soudanisation » de la République du Mali et, partant, l'accroissement de l'émiettement sans cesse de l'Afrique dans le but évident de l'affaiblir et de la rendre incapable de défendre son espace vital de plus en plus convoité par des psychopathes du profit. La faute mortelle pour la République du Mali sera pour le gouvernement actuel du Mali de foncer, tête baissée, vers la tenue d'un tel référendum véritable « messe de requiem » célébrant la mort du Mali fondé en 1960 par le Président Modibo KEITA (1915-1977).

Il faut donc espérer, désespérément, que le personnel politique actuelle au Mali, plutôt que de s'investir dans ce projet de révision constitutionnelle autant absurde que morbide, réorientera l'action gouvernementale autrement que vers la distraction référendaire éloignée de la volonté des malien(ne)s tournée plutôt prioritairement vers la libération du pays de l'occupation des troupes d'invasion étrangère; libération indispensable à la restauration de l'intégrité territoriale du pays par extinction de la flamme belliciste allumée, par procuration, au Mali par le gouvernement Sarkozy-Fillon depuis bientôt huit (8) ans, le 17 janvier 2012, comme l'atteste mots pour mots, sans la moindre ambiguïté, les propos suivants de Hama Ag MAHMOUD (HAM), « chargé des affaires Extérieures » du « Conseil Transitoire de l'État de l'Azawad » en réponse à quelques-unes des dix-neuf (19) questions, ayant directement trait à nos propos, que lui posèrent des journalistes du « Progrès », le « Courier du Sahara », le 14 janvier 2014 :

Le Progrès : - Après avoir conquis le Nord du Mali, le MNLA s'est retrouvé débordé par les djihadistes. La menace était bien réelle, vous l'admettez?

HAM : - Mais bien sûr que je l'admets. Je sais aussi pourquoi. C'était pour faire échec au MNLA. Tous ces mouvements ne sont pas venus de rien. On sait d'où ils viennent, qui les ravitaille, qui les finance. Toutes les positions politiques qu'ils proclament correspondent aux positions politiques défendues par certains pays. Soyons clair, ils faisaient la guerre au MNLA par procuration.

« Le Progrès : - Ce sont des arguments que vous avez tenté de faire entendre à Paris lorsque vous étiez en charge des affaires extérieures du MNLA? »

HAM : - Au départ, **on avait dit à la France faites attention**. Vous tenez les deux bouts. **C'est vous qui nous avez incité à revenir dans l'Azawad. C'est vous aussi qui détenez le pouvoir politique à Bamako**. Arrangez les problèmes avant qu'il ne soit trop tard. La France ne l'a pas fait. Aujourd'hui je crois que c'est même trop tard.

Le Progrès : - La France aurait donc poussé le MNLA à occuper les villes du Nord du Mali ?

HAM – Qui tout à fait. La France a demandé au MNLA de l'aider à faire désertier tous les combattants de l'Azawad qui étaient dans l'armée libyenne, pendant la guerre de Libye. Ensuite de bloquer le recrutement des libyens dans l'Azawad et dans l'Aïr au Niger. Et en contrepartie, elle nous avait donné son feu vert pour l'indépendance de l'Azawad. C'est l'accord qui a été conclu avant la guerre entre le MNLA et la France. Et immédiatement la guerre gagnée par le MNLA, la France a changé complètement de politique. Elle a mis tout son dispositif diplomatique contre le MNLA. Alors conclusion, l'objectif de la France était tout simplement d'affaiblir le gouvernement malien et je peux vous assurer que ce n'était pas pour donner raison au MNLA.

Le Progrès : – A vous entendre, les enjeux de cette guerre sont cachés. Quels sont-ils, selon vous ?

HAM – Tout le monde convoite notre territoire. Il y a une guerre pour les ressources minières. La France a pris les devants pour obliger le Mali à signer un accord de défense et ensuite s'octroyer des concessions minières et protéger celles qui existent déjà. C'est ça l'essence de cette guerre. Les autres puissances ne sont pas dupes. Et ça pourrait ouvrir la porte à une intervention étrangère avec une implication des Américains, des Russes et même des Chinois. Je vois mal ces pays laisser la France faire une OPA sur les ressources de l'Azawad et de la région.

Le Progrès : – Quelles sont ressources auxquelles vous faites référence ?

HAM – Il y en a énormément et rien n'a encore été exploité ni même exploré. Vous avez de l'or, vous avez du phosphate, du gaz, du pétrole et surtout vous avez de l'eau. C'est une ressource qui deviendra plus importante que le pétrole ou l'uranium. Le bassin de Taoudéni est une mer intérieure d'eau douce.

Imaginez les enjeux dans cette région où l'eau va se raréfier de plus en plus. **La zone est éminemment stratégique. Les grandes puissances cherchent à se positionner dans le nord du Mali depuis très longtemps.** Prenez **la base de Tessalit, elle a toujours été convoitée par les américains, les européens mais aussi les russes. Tout le monde veut avoir cette base.** « **Trouver la stabilité pour pouvoir exploiter les ressources de la région, c'est l'un des enjeux de cette guerre** »

A partir de là, comme à Tamanrasset (n.d.l.r : sud de l'Algérie), vous avez un point de vue sur toute la région. Donc c'est **une zone hautement stratégique et tout le monde a un œil dessus.** Mais on ne peut pas **exploiter des ressources** dans une région en état d'insécurité permanente. Il faut trouver la stabilité avant de pouvoir exploiter. **C'est l'un des enjeux de cette guerre.** »

Ces propos bien-fondés, non-diffamatoires et non-outranciers de l'« Ancien ministre de la fonction publique sous la présidence de Moussa traoré, Hama Ag Mahmoud », transfuge du MNLA, sont véridiques. Ils sont d'indéniable authenticité. **C'est en effet bel et**

bien le gouvernement Sarkozy-Fillon qui a « demandé au MNLA de l'aider à faire désertier tous les combattants » Touaregs « qui étaient dans l'armée Libyenne » lorsque l'OTAN, à l'initiative des gouvernements français et anglais, ravageait la Libye; qui a « donné le feu vert pour l'indépendance » ou la scission de la partie Nord du Mali; qui « a affaibli le gouvernement malien et l'obliger à signer un accord de défense et ensuite s'octroyer des concessions minières ».

Hama Ag MAHMOUD aurait pu tout aussi bien ajouter que **c'est le gouvernement Sarkozy-Fillon qui a permis l'ouverture d'un « Bureau du MNLA à Paris » et qui a permis que Mossa Ag ATTAHER proclama « l'indépendance » de l'État fictif d'Azawad à la télévision « France 24 » le 6 avril 2012.** De plus, **l'interviewé du 14 janvier 2014**, du journal « Courrier du Sahara : Le Progrès », **aurait pu** tout aussi bien, **par probité, reconnaître que** la seconde phase de l'invasion du Mali par les troupes d'occupation Française, **l'« Opération Serval »** du 11 janvier 2013 au 1er août 2014, ordonné par la France de François HOLLANDE (2012-2017) **est venue réinstaller le MNLA dans le Nord du Mali, à Kidal**, après qu'il eut été chassé radicalement, par confrontations armées, du 11 juillet 2012 par ses complices Ansar Dine, MUJAO et AQMI occupant respectivement Kidal, Gao et Tombouctou dont les populations seront, à l'époque, soumises aux rigueurs de la « Charia ».

Hama Ag MAHMOUD aurait pu tout aussi bien révéler que lorsque le 21 mai 2014, les FAMA s'engagèrent dans le combat pour la reprise de la ville de Kidal des mains du MNLA, des troupes d'élites françaises enturbannées l'en empêchèrent radicalement; pendant que Jean Yves LEDRIAN, qui penserait toujours qu'il y a au Mali « deux peuples » qui ne veulent pas vivre ensemble, était le « ministre de la Défense » (du 16 mai 2012 au 10 mai 2017) sous la présidence de François HOLLANDE et qui, devenu depuis le 17 mai 2017 « ministre de l'Europe et des Affaires étrangères » dans le gouvernement d'Édouard PHILIPPE sous la présidence actuelle d'Emmanuel MACRON, entend coûte que coûte imposer la mise en oeuvre de l'« Accord d'Alger » contre la volonté du Peuple malien.

Particulièrement outré par les conséquences de l'« Opération Serval » au Mali, l'ex- Ambassadeur (2002-2006) de la France au Mali, monsieur Nicolas NORMAND répondant à la question suivante que lui posait le journaliste, Christophe BOISBOUVIER, animateur de l'émission « Invité Afrique », diffusé le 14 mars 2019 à « Radio France International (RFI) » :

« RFI : Pourquoi dites-vous que la France a manqué l'occasion, en 2013, de neutraliser, de désarmer tous les groupes armés du nord du Mali ? Pourquoi dites-vous qu'elle a ajouté du désordre au désordre ? »,

ne manqua pas l'occasion d'observer, à la lumière de ses quinze (15) années d'expérience dans la conduite des affaires diplomatiques de la France en Afrique, que :

« **Nicolas Normand** : Effectivement, je suis assez critique sur cette opération-là. Sur le principe, l'opération Serval de janvier 2013 était une excellente opération. C'est-à-dire qu'il fallait empêcher les différents groupes jihadistes réunis de déferler vers le Sud et éventuellement vers Bamako. Le problème, c'est que la France a cru ensuite distinguer des bons et des mauvais groupes armés. Certains étaient perçus comme politiques et d'autres étaient perçus comme terroristes. Et l'armée française est allée rechercher ce groupe – c'était le MNLA à l'époque –, ces séparatistes touaregs, d'une tribu particulière qui était minoritaire au sein même des Touaregs, les Ifoghas. Ce groupe, on est allé le chercher et on lui a donné la ville de Kidal. Et ensuite, ultérieurement, il y a eu les accords d'Alger, qui mettent sur une sorte de piédestal ces séparatistes, à égalité en quelque sorte avec l'État. Cela, c'est une erreur importante. »

Invité par la suite, le 22 novembre 2019, par madame Christine H. GUËYE de « Sputnik- France » à commenter les propos suivants qu'adressait, en « Bamanan-Kan », sur « Facebook-Live » le 14 novembre 2019 le virtuose manding, Salif KEITA, à son « Koro », le Président du Mali, Ibrahim Boubakar KEITA :

« Si tu as peur de dire la vérité à la France [...], quitte le pouvoir. Celui qui n'a pas peur le prendra, tu passes ton temps à te soumettre à ce petit Emmanuel Macron, c'est un gamin. [...] Tu n'es pas au courant que c'est la France qui finance nos ennemis contre nos enfants »,

l'ex-Ambassadeur (2002-2006) au Mali, n'a pas manqué de revenir, avec beaucoup plus de détails et dans un style moins feutré, sur la substance des observations déjà faites à RFI le 14 mars 2019, en réponse à la question suivante :

« Sputnik France: Que pensez-vous des déclarations de Salif Keita quand il accuse la France d'être responsable du maintien de la guerre au Mali?

En subtile soutien aux actes de dépossession territoriale commis par les gouvernements français depuis 2012 au préjudice du Peuple Africain au Sahel et, particulièrement, au Mali, l'ex-Ambassadeur déconsidérerait de la manière suivante, par sa réponse à la question ainsi posée, les « déclarations » de celui qui, par ses propos, a fait jusqu'ici plus que toutes les initiatives interétatiques contre le terrorisme au Sahel, Salif KEITA.

Nicolas Normand: « Salif Keita est un grand artiste, mais ce n'est pas un homme politique. Disons qu'il s'est un peu enflammé... Ses propos font écho à des rumeurs qui circulent depuis un certain temps à Bamako. Et je les comprends, même si je ne les excuse pas, parce qu'ils expriment un sentiment de malaise largement répandu aujourd'hui au Mali. Il n'a pas complètement tort quand il affirme que c'est la France qui a rajouté du désordre au désordre existant au Mali. En 2013, l'opération Serval a constitué un péché originel qui ne nous a toujours pas été pardonné par les Maliens.

En appuyant les séparatistes du MNLA et en libérant la ville de Kidal, donnée ensuite à ces séparatistes, **L'intervention française a empêché l'armée malienne de libérer la totalité du territoire national.**

C'est d'autant plus grave qu'aujourd'hui, la ville de Kidal est dirigée par le Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), un groupe armé signataire de l'accord de paix de 2015 à la tête duquel on trouve Alghabass Ag Intalla. Il est le fils de l'ancien amenokal (chef traditionnel chez les Touaregs) de la puissante tribu des Ifoghas, mais surtout il est l'ancien numéro deux du groupe Ansar Dine d'Iyad Ag Ghali, aujourd'hui à la tête du Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans (GSIM), la plus haute instance du groupe djihadiste Al Quaida au Maghreb islamique (AQMI). L'autre grand groupe présent, c'est l'État islamique au Sahel. Or, Alghabass Ag Intalla, après avoir été au MNLA puis avoir rejoint le groupe djihadiste Ansardine, continuerait d'avoir des liens étroits avec le GSIM d'Iyad Ag Ghali qui, d'une certaine façon, dirige la ville. **En tout cas, des éléments du HCUA ont été impliqués dans le terrorisme. Face à cette situation, les Maliens, non sans raison, se demandent à quoi joue la France à Kidal. La ville est devenue de facto une enclave indépendante** qui reste sans doute sous l'influence de l'ancien homme fort de la rébellion touarègue à Kidal, Iyad Ag Ghali. Car beaucoup pensent que le HCUA n'est que la façade politique d'Ansardine. »

Pour clore ses observations l'ex-Ambassadeur (2002-2006) de la France au Mali, ne pouvant plus, face à la gravité du comportement des gouvernements français au Mali, enfermer son opinion dans le langage feutré de la diplomatie, saisisait l'occasion que « Sputnik-France » lui offrait, à travers les quatre dernières questions, pour proposer des solutions à la tragédie malienne. Reproduisons donc ci-dessous, mots pour mots ces propositions :

« Sputnik France: Au Forum de Dakar, cette semaine, les Présidents sénégalais et mauritaniens ont appelé à un renforcement du mandat de la Minusma pour essayer de sortir de l'impasse actuelle au Mali. Qu'en pensez-vous?

Nicolas Normand: **« C'est une très mauvaise idée.** Je peux vous assurer que les États-Unis et les autres membres permanents du Conseil de sécurité, y compris la France, seront les premiers à s'y opposer. Surtout si c'est pour donner à la Mission de maintien de la paix des Nations unies un mandat de lutte contre le terrorisme qui, de toute façon, serait complètement inefficace.

Il n'y a qu'un seul exemple sur la planète d'une force militaire offensive de Casques bleus. C'est la création, en mars 2013, de la Brigade d'intervention de la Monusco. Et personne ne voudra refaire la même chose au Mali. En effet, la Résolution 2098 du Conseil de sécurité avait donné comme mandat précis à cette brigade de neutraliser les groupes armés à l'est de la RDC. Certes, elle a réussi à vaincre le M23 grâce aux gros moyens déployés par l'Afrique du Sud

et aux hélicoptères ukrainiens. Mais, depuis cinq ou six ans, elle s'avère particulièrement inefficace pour lutter contre les exactions et les attentats terroristes perpétrés par le groupe islamiste ADF. Aussi, cette brigade, qui est composée de 2.000 hommes sur les 20.000 que compte la Monusco, devrait-elle bientôt être dissoute et la Monusco retirée. »

Sputnik France: Alors, que faire si on ne peut pas avoir recours à la Minusma?

Nicolas Normand: « Il reste le G5 Sahel, mais je ne pense pas non plus que ce soit la solution idéale. Certes, ce concept était attractif pour les bailleurs de fonds, même si chaque bailleur pose ses propres conditions pour financer. Du coup, le G5 Sahel apparaît de plus en plus comme une usine à gaz. Mettre ensemble cinq armées – faibles – de cinq pays en développement, avec des financements extérieurs de surcroît, n'est pas la solution la plus simple. Et c'est peut-être pour cela, d'ailleurs, que ça ne marche pas! »

Les Américains sont beaucoup plus pragmatiques en ayant systématiquement recours à une aide bilatérale pour tout ce qui touche aux questions de défense et de sécurité en Afrique. Toutefois, en l'occurrence, au Mali, la France est bien consciente que le statu quo avec la force Barkhane déployée en première ligne ne peut plus durer. La remplacer par le G5 Sahel n'étant pas non plus envisageable, il ne reste donc plus qu'à faire en sorte que les Maliens prennent eux mêmes les choses en main afin d'assurer leur propre sécurité. »

Sputnik France: Concrètement, qu'est-ce que cela suppose de faire?

Nicolas Normand: « Eh bien de commencer par accepter de passer en seconde ligne. tout en appuyant l'armée malienne, voire burkinabè le cas échéant, avec du matériel logistique, du renseignement, de la formation et surtout des équipements! Jusqu'à présent, la position française a toujours été de se substituer aux armées africaines. Cette défiance doit cesser et faire place à un changement d'approche sur le terrain. Car il est illusoire de penser que les militaires français peuvent gagner la bataille contre les djihadistes dans un pays aussi vaste que le Mali. C'est à l'armée malienne et à elle seule de faire le job! »

Depuis 2013, l'armée française a considéré que puisque l'armée malienne avait été défaite par une bande de coupeurs de route, elle était incapable de combattre. Depuis, elle persiste dans cette erreur au lieu de tout faire pour remettre à niveau les forces armées maliennes. Ce qui aurait dû être fait dès le départ... C'est vrai que ce n'est pas facile de se mettre en deuxième ligne. Et les Américains ont aussi eu beaucoup de mal en Afghanistan. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il est temps de faire confiance à l'armée malienne, d'arrêter de dire que ce sont tous des corrompus et de l'équiper de façon à ce qu'elle puisse combattre! »

Sputnik France: Est-ce que cette mise à niveau de l'armée malienne sera suffisante?

Nicolas Normand: « Bien sûr que non, car il faut aussi pouvoir traiter les racines du mal. Or, il n'y pas que les moyens militaires qui sont à privilégier dans la lutte contre le terrorisme. On doit aussi comprendre que ce problème prolifère en l'absence de l'État. Il faut donc, partout où c'est possible, rétablir des sous-préfets, des maires et des services publics de base. Il faut aussi que, sur le terrain, les fonctionnaires maliens sachent se faire apprécier de la population. Autrement, la population choisira les djihadistes puisqu'elle a besoin de toute manière d'ordre et de protection.

Il ne s'agit pas non plus de faire des projets de développement venant de l'extérieur dans le cadre du « DDD » (Defense, Diplomacy, Development), ni de coupler de nouveaux projets de développement avec des actions militaires comme veut le faire l'Agence française de développement (AFD). Il s'agit de permettre aux fonctionnaires maliens de revenir sur place et de donner à l'État malien les moyens de remettre en route les écoles, les dispensaires de santé, etc. pour que la population préfère son administration à celle des djihadistes. Elle sera alors convaincue que c'est son gouvernement et personne d'autre qui l'aide!»

Ces propositions de l'ex-Ambassadeur (2002-2006) français au Mali sont autant importantes que limpides. La seule qui mérite cependant de retenir l'attention du personnel politique confronté au Mali à la question urgente du « terrorisme » concerne ce que l'auteur (15 novembre 2018) de « Le Grand livre de l'Afrique : Histoire et Sécurité, Cultures et Institutions, Politiques et Sécurité, Économie et Développement », Nicolas NORMAND, propose avec force conviction, en disant qu' : « Il reste donc plus qu'à faire en sorte que les Maliens prennent eux-mêmes les choses en main afin d'assurer leur propre sécurité ».

En effet, nous pensons comme lui que tout comme la France de François HOLLANDE (2012-2017) avec l' « Opération Serval », celle d'Emmanuel MACRON (depuis 2017 à nos jours) fait fausse route en voulant imposer une quelconque « Opération Takuba » voué à l'échec; puisqu'elle est désapprouvée par les Peuples du Sahel et, particulièrement, celui du Mali qui est toujours profondément humilié par les gouvernements français depuis le 17 janvier 2012, date où le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012) déclencha, par procuration, sa « guerre secrète » contre la République du Mali par la médiation du MNLA ainsi que de ses complices faux islamistes et faux djihadistes, et dont les activités bellicistes étaient coordonnées par l' « Ancien élève de l'École Spéciale militaire de Saint-Cyr », très proche de la DGESE s'il n'en est pas un des officiers, Gilles HUBERSON, météorique (de février à avril 2013) « chef de Mission interministérielle Mali-Sahel » que Laurent FABIUS, « Ministre des Affaires étrangères et du développement international » (16 mai 2012- 11 février 2016), sous la présidence de François HOLLANDE (2012-2017), préféra (2013-2016) à l'Ambassadeur (9 février 2011

au 8 avril 2013) Christian ROUYER pour superviser, à partir de l'Ambassade de France à Bamako, la poursuite de la « guerre secrète », menée par procuration, que le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012), on ne le dira jamais assez, a déclenché contre la République du Mali le 17 janvier 2012 et que Emmanuel MACRON, succédant à François HOLLANDE (2012-2017) à la présidence française, à peine devenu locataire de l'Élysée le 14 mai 2017 se faisait hôte, le 19 mai de la même année sur la « Base militaire française » à Gao, du Président Ibrahim Boubacar KEITA pressé par les autorités gouvernementales françaises d'élever, par referendum, l'« Accord d'Alger » au rang de Loi fondamentale de la République du Mali, faisant ainsi porter officiellement aux Malien(ne)s la responsabilité de la destruction inévitable du Mali après une telle élévation référendaire, tout comme, de nos jours, des analystes de la scène interétatique n'hésitent pas à faire porter à tout le Peuple malien la responsabilité d'avoir fait appel « à l'aide militaire de la France » sur la base de la lettre écrite par Dioncounda TRAORÉ le jour du début de la « bataille de Konna », le mercredi 9 janvier 2013, lettre pourtant « ré-écrite » à la convenance de François HOLLANDE, avant qu'elle ne lui soit transmise officiellement le jeudi 10 janvier 2013, pour lui permettre de décider, à sa guise, de la nature et de la forme qu'a prise, le 11 janvier 2013 l'« Opération Serval », donnant l'occasion à l'armée française d'envahir le Mali au prétexte d'empêcher la horde d'Ansar Dine, du MUJAO, et d'AQMI de prendre la « ville de Mopti » puis, inévitablement, Bamako la capitale malienne, sans tenir compte de la substance suivante de la « lettre » signée du « Président » par intérim du Mali Dioncounda TRAORÉ :

« Suite aux développements récents constatés sur le terrain et à la menace qui se précise contre nos premières lignes de défense, une intervention aérienne immédiate s'impose. Celle-ci consistera à fournir un appui renseignement et un appui feu au profit de nos troupes. »

En ne respectant pas la volonté du « Président malien par intérim » demandant uniquement une « intervention aérienne immédiate » française, mais en profitant de cette intervention pour envahir le sol malien et occuper illégalement la Base militaire de Tessalit, il y a tout lieu de penser que **l'armée française est entrée par effraction au Mali** par « Opération Serval ». Ne voulant plus quitter le sol malien avant d'y bien installer les entreprises françaises, devant y accomplir au bénéfice de la France les fins de l'article premier précité de la « Loi du 10 janvier 1957 créant OCRS » adopté par le gouvernement du Président (1954-1959) René COTY (1882-1962), le gouvernement (2012-2017) du Président français François HOLLANDE « **a rajouté** », selon l'expression très heureuse de l'« ex-Ambassadeur » (2002-2006), Nicolas NORMAND : « **du désordre au désordre existant au Mali. En 2013 l'opération Serval a constitué un péché originel** ».

Plus qu'un « péché originel », l'« Opération Serval » il faut en convenir a consisté en la phase deux de l'« agression » des gouvernements français après celle perpétrée par, procuration, le 17 janvier 2012 par le MNLA et ces complices faux islamistes et faux djihadistes. Il

ne peut du reste en être autrement, compte tenu du délai extrêmement court entre la date (mercredi 9 janvier) de la demande de Dioncounda TRAORÉ et la mise en oeuvre (11 janvier 2013) de l'« Opération Serval ». Pour vrai, la France de François HOLLANDE (2012-2017) n'aurait jamais pu envahir le Mali en si peu de temps, si le gouvernement Sarkozy-Fillon (2007-2012) n'avait pas, entre 2008 et 2009 conçu, décidé et mis en alerte l'armée française en vue d'une occupation militaire française à long terme de la République du Mali comme les journalistes du « Figaro », Isabelle LASSERRE et Thierry OBERLÉ l'expliquaient si bien le 4 juin 2013 à l'émission « Entretien » de « France 24 » animée par Virginie HERZ. Comme pour conforter cette occupation illégale du Mali, le Général Frédéric BLACHON, Commandant de la Force Barkhane, inaugurerait, le 10 juillet 2019, à l'initiative du gouvernement de son pays, la Base militaire française établi dans le Gourma, à cinq (5) kilomètre de la ville de Gossi sans le consentement du Peuple malien et, du coup, stimuler la violence terroriste s'abattant sur les populations tant au Burkina-Faso, qu'au Mali et au Niger, tout en donnant licence aux animateurs de soi-disant « conflits Dogons-Peuls » et « conflits Mossis-Peuls » de perpétrer leurs forfaits dans ces deux premières entités étatiques.

C'est en cela précisément que la présence des troupes françaises et celle de la MUNISMA au Mali sont devenues insupportables pour le Peuple du Burkina Faso, du Mali, du Niger et, pour tout dire du Sahel, pour ne pas dire de toute l'Afrique, profondément éprouvés par les massacres résultant de la guerre par procuration que lui imposent la France et des alliés de l'OTAN, voulant vaille que vaille les déposséder des richesses de leurs sols et de leurs sous-sol renfermant les ressources minières tant convoitées par les industries prisonnières du capitalisme meurtrier.

Chose certaine, la recherche d'une solution à la guerre de dépossession territoriale que mènent les gouvernements français dès l'aube de l'accession de la République du Mali à l'indépendance dans le cadre des Nations Unies ne réside donc pas dans le maintien des troupes étrangères en sol malien et au Sahel, mais trouvera un commencement d'exécution à l'issue de la tenue d'une « **Kurukanfuga II souveraine** » pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français au Mali, aidé en cela de nos jours par des pays de l'OTAN et des États mercenaires d'Afrique et d'Orient, par le biais de la lutte contre le terrorisme, depuis l'aube de l'accession formelle du pays à la souveraineté interétatique dans la cadre de l'ONU le 22 septembre 1960.

La tenue d'une « Kurukanfuga II souveraine » pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale que font les gouvernements français par procuration au Mali depuis l'aube de l'accession formelle du pays à la souveraineté interétatique dans la cadre de l'ONU.

Il faut le redire, le brocard précité en tête du présent article consiste moins à railler qu'à renouveler un appel. Celui que nous lançons, entre avril 2012 et juin 2013, au Peuple et donc aussi au gouverne-

ment intérimaire du Mali après le bouleversement politique involontaire du 22 mars 2012 consécutive à la fronde belliciste du 17 janvier 2012 du « Mouvement national de Libération de l'Azawad (MNLA) » et au crime d'État perpétré au détriment de l'Unité méhariste d'Aguelhok commandé par le Capitaine Sékou TRAORÉ dit « Bad ».

En effet profondément affecté, comme la quasi-totalité des Concitoyen(ne)s, des conséquences funestes de la nouvelle agression du Mali, en modeste analyste de l'environnement interétatique en exil au Canada, nous entreprenions d'écrire, entre avril 2012 et juin 2013, c'est à dire peu après la chute d'Amadou Toumani TOURÉ le 22 mars 2012, les cinq articles suivants :

- 1o) « **La crise au Mali expliquée aux Canadien(ne)s** », publié chez l'Agence de presse Médiamosaïque le 9 avril 2012. Dans cet article, nous expliquions comment Amadou Toumani TOURÉ est arrivé au pouvoir au Mali, avant de conclure au constat que la tragédie malienne s'inscrit dans un vaste programme de déstabilisation en cours en Afrique en vue de l'émietter et de livrer ses richesses aux psychopathes du profit;

- 2o) « **La nature de la crise au Mali** », première Partie, diffusée le 31 juillet 2012 par l'Agence de presse Médiamosaïque. Dans ce texte, nous invitons nos compatriotes à méditer sur un élément fondamental de la culture malienne : la HONTE (« Saya Kauw-Sa Ni Maloya Yé »). La ressentir est un sentiment très noble, car la honte fertilise la vertu en société. Elle constitue un garde-fou contre les méconduites, les vices et notamment la trahison à la base de la tragédie malienne d'aujourd'hui; - « La nature de la crise au Mali : une solution », deuxième Partie, publié le 6 août 2012 chez l'Agence de presse Médiamosaïque. Cet article avait pour but d'aviser les autorités intérimaires du Mali de ne point donner accès du territoire malien aux troupes d'occupations étrangères, afin d'éviter le cancer de l'internationalisation de la crise malienne dans la recherche d'une solution qui serait viable et durable;

- 3o) « **La tragédie malienne : De la dépossession du Peuple au "droit naturel à la légitime défense"** ». Cet article a été publié le 16 décembre 2012 chez l'Agence de presse « Le Banco-Net. Il soulignait non seulement le caractère pernicieux de l'« appel » à une intervention militaire française au Mali, mais insistait sur la gravité de la légitimation des criminels de guerre du MNLA selon les souhaits de François HOLLANDE entérinés dans la « Résolution 2071 du Conseil de Sécurité » des Nations Unies;

- 4o) « **La voie de la déraison : les élections maliennes programmées en juillet 2013** ». Cet article a été diffusé le 22 avril 2013 par l'Agence de presse « Le Banco-Net ». Il implorait Dioncounda TRAORÉ et Django CISSOKO à convoquer un « **Kurukanfuga II souverain** » et à ne pas violer la Constitution du Mali en obéissant aveuglement aux « menaces-ordres » suivants donnés par François HOLLANDE aux autorités intérimaires du Mali le 28 mars 2013 : «

Nous voulons qu'il y ait des élections au Mali à la fin du mois de juillet. Et ça, nous serons intraitable là-dessus; » et enfin,

- 5o) « **Candidats à la présidence : osez rentrer dignement dans l'histoire comme le président Modibo KEITA** ». Ce dernier article a été publié le 6 juin 2013 pour inviter le personnel politique du Mali à ne pas tomber dans le piège électoral tendu par le gouvernement (2012-2017) du Président français François HOLLANDE.

Une diffusion large des cinq articles a été effectuée par de nombreux correspondants électroniques en 2012 et 2013. Conscient cependant du fait que le personnel politique et, à fortiori, les populations maliennes, même celles qui sont scolarisées en langue du colonisateur français pour être engluesées dans d'immenses problèmes socioéconomiques, sont peu enclins à la lecture, nous résumions les cinq articles dans un tableau synoptique intitulé : « **La guerre par procurement ou le terrorisme comme outil de politique étrangère des militarocraties euro-occidentales : le cas du Mali** (War by Procurement or Terrorism as a Tool for Foreign Politics of Euro-Western Militarocrats : The Case of Mali »). À la lumière des articles précités, le tableau synoptique propose une lecture non ambiguë des contours de **la tragédie malienne qualifiée, faussement, de « guerre asymétrique »** par des stratèges euro-occidentaux, alors qu'il s'agit de fait, comme on l'a (dé)montré dans la conclusion du premier des cinq articles précités, que le « crime contre la paix » perpétré au Mali par le MNLA et par ses complices faux islamistes et faux djihadistes en janvier 2012, consiste en une « **guerre par procurement** » en vue d'émietter davantage l'Afrique, orpheline de toute stratégie de défense commune, afin de livrer ses ressources aux psychopathes du profit.

Peu de chose est cependant d'identifier et de bien cerner un problème si l'on ne cherche pas à y remédier. C'est la raison pour laquelle nous avons écrit les quatrième (4ème) et cinquième (5ème) articles précités. Dans le quatrième des cinq articles consacré à « **La voie de la déraison : les élections maliennes programmées en juillet 2013** » qui a été publié chez « Banco-Net » le 22 avril 2013 et qui a été diffusé largement auprès du personnel politique au Mali, nous supplions le Président par intérim, Dioncounda TRAORÉ, et son premier Ministre, Django CISSOKO, d'organiser un « **KURUKANFUGA II souverain** » comme alternative à la voie de la déraison qui a consisté, pour eux, à céder, en violation de la Constitution du Mali, aux menaces ainsi proférées par François HOLLANDE le 28 mars 2013 : « **Nous voulons qu'il y ait des élections au Mali à la fin du mois de juillet. Et ça, nous serons intraitable là-dessus** ». Nous poussâmes la supplication jusqu'à nous mettre à la disposition de la République du Mali pour mener à bien les tâches relatives à la mise place de la procédure et du processus de cette assise ancestrale qui posa, pour la première fois en 1236, les fondements juridiques de l'Empire du Mali.

En demandant à nouveau la convocation d'une « Kurukanfuga II souveraine » pour en finir avec la guerre de dépossession territoriale

que font les gouvernements français, par procuration au Mali depuis 1963, nous restons convaincus que le gouvernement du Mali s'est trompé dans la recherche d'une solution durable et viable à la tragédie malienne.

Le fait de se tromper n'est nullement un crime. La sagesse ancestrale commande cependant que lorsqu'on s'est trompé, il faut savoir revenir au point de départ. Et le point de départ du Mali n'est pas l'« Accord d'Alger », mais « Kurukanfuga », cette assemblée constituante qui a permis à Soundiata KEITA de poser les fondements du grand empire Manding qu'a été le Mali.

La proposition de la tenue d'une Assemblée constituante « Kurukanfuga II » est à la mesure de la gravité de la situation sécuritaire et de la déstabilisation persistante due à l'occupation du pays et du Sahel par les troupes étrangères. Elle ne consiste donc pas en un règlement de compte, mais en un examen de conscience et en une prise de conscience pour convaincre de la nécessité de s'unir et de « laver le linge sale en famille ». Les autorités maliennes d'aujourd'hui savent autant que moi sinon plus que moi qu'ils ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer à l'intelligence majoritaire des Maliennes et des Maliens. Ils savent autant que toute personne de bonne foi, qu'elle soit au Mali, en France ou ailleurs dans le monde, qu'en société se réclamant de la « démocratie » la volonté du Peuple est souveraine, que passer outre cette volonté est la voie ouverte à la tyrannie. Je ne pense pas que Emmanuel MACRON ni son « ministre de l'Europe et des Affaires étrangères », Jean Yves LEDRIAN accepterait que les États-Unis, la Chine, le Mali, le Sénégal, ou un quelconque pays de la communauté de droit interétatique vienne leur dicter la conduite des Affaires françaises.

Autrement dit, **la solution à la tragédie malienne doit être trouvée par les Maliens et les Maliennes et non pas à Pau, en France**. Les malien(ne)s dans leur immense sagesse pensent que **le salut du Mali n'est pas dans le maintien des troupes d'occupation étrangères en sol malien et au Sahel**, mais dans l'art :

1. d'**envisager sérieusement**, dans un premier temps, **l'unité politique des pays du sahel** (Burkina Faso, Mali et Niger) profondément affectés par le terrorisme pour mieux y faire face et le juguler; **Unité politique qu'il faut graduellement étendre aux autres entités étatiques en Afrique**.

2. de rassembler toutes les forces vives en vue de la pacification et le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali;

3. de restaurer l'administration étatique sur toute l'étendue du territoire;

4. d'organiser le retour des réfugiés internes et externes avant de se soucier de l'organisation de tout suffrage;

Il faut donc tout mettre en oeuvre pour éviter au Mali l'un des quelconques scénarios afghans, irakiens ou, pire, soudanais et somaliens, en faisant appel à nos ressorts historiques. **Il est donc temps que le Président Ibrahim Boubacar KEITA réunisse une véritable « KURUKANFUGA II »** souveraine et qu'il fasse enfin honneur à la tradition de sagesse, de respect et de convivialité qui caractérisent le Peuple malien dans l'art de rassembler toutes ses forces vives autour de la question stratégique. Idéalement, « **KURUKANFUGA II** » doit donc résoudre l'équation de la question stratégique en fonction de deux objectifs fondamentaux :

A) La désignation, pour 2 (deux) ans, d'un organe exécutif provisoire d'au plus 9 (neuf) membres dont les tâches essentielles sont :

- la pacification du sahel sur la base d'accords bilatéraux et non multilatéraux; la restauration de l'intégrité du territoire qui lui est directement reliée;
- la mise en état de l'administration sur toute l'étendue du territoire;
- l'organisation du retour des réfugiés;
- celle des élections municipales, législatives, et présidentielles;

B) l'élaboration d'un projet de Constitution du Mali (nouveau) qui sera soumis au référendum une année avant les élections municipales, législatives et présidentielles.

Nous nous engageons, si, par improbable - notre proposition mérite qu'on s'y attarde à la mesure de son importance, à nous mettre à la disposition du pays pour régler les détails du processus et de la procédure de la mise en oeuvre de « **KURUKANFUGA II souveraine** » pour une sortie définitive de la tragédie malienne.

Montréal le 10 janvier 2020

DIARRA, Bakary Sidiky NBadiallah (Boniface) – LLB, LL.M., M.Sc., Ph.D.

- Professeur de Droit et de Criminologie, Université de Montréal



Bélier (21 mars - 19 avril)

Il se pourrait bien que votre promotion tant attendue se matérialise ces jours-ci. Vos efforts portent leurs fruits. Vous avez bien mérité votre récompense, car vous avez travaillé dur pour arriver à vos fins.

Votre portefeuille se porte à merveille. Il est alimenté régulièrement par la providence et vous vous demandez peut-être à qui vous devez cette chance ! C'est Jupiter, le dieu du ciel dans la mythologie grecque qui vous apporte ses bienfaits.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans le travail la bonne ambiance gagne du terrain, vous êtes confiant. Aujourd'hui, aucune perturbation ne vient interférer dans vos plans ou dans votre planning. Il se peut que de nouvelles perspectives d'avenir vous soient proposées.

De belles récompenses vous tombent dessus, si vous êtes surpris et dubitatif au départ, très rapidement vous commencez à entrevoir une issue de secours favorable à vos difficultés d'argent. Cependant, agissez avec prudence en sécurisant votre futur.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pourriez commencer un nouveau travail, ou changer de poste au sein de la société pour laquelle vous travaillez, ou même avoir des nouveaux projets... Le trigone Mercure/Neptune vous apporte une vivacité d'esprit indispensable à votre réussite professionnelle.

Le trigone Jupiter/Uranus aidé par la conjonction à Vénus favorise grandement le domaine de vos finances. Associé à Mars dans le domaine du travail, il y a de grandes chances pour que celles-ci se trouvent augmentées, sans doute grâce à votre travail !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La chance peut se faire avec un collègue. Il peut vous donner un coup de pouce totalement inattendu. Ce nouveau poste pourrait être très différent du poste actuel. Osez faire ce changement. Vous ne le regretterez pas. Il peut vous ouvrir un autre horizon.

Le budget est à étudier avec parcimonie. Vous devez faire attention à vos excès. Des coups de coeur sur des articles ou des produits peuvent vous revenir assez cher. Des produits haut de gamme pour la nourriture ou un restaurant peut entraîner des frais.



Lion (22 juillet - 23 août)

Avec cette opposition Uranus/Mars, il se peut que vous ayez envie de vous révolter contre des agissements qui ne vous conviennent pas. Il faudra essayer de trouver une manière très diplomate de le dire afin de ne pas froisser vos collaborateurs.

Les choses sont en gestation en ce qui concerne vos rentrées d'argent. C'est comme une soupe qui mijote. Il lui faut un certain temps de cuisson. En attendant, vous vous inquiétez un peu et vous vous demandez ce qui se passe.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Des attentes différentes et des envies de nouveauté, vous êtes porté par une énergie dynamisante. Vos choix se dirigent vers de nouvelles activités lucratives, aujourd'hui vous testez des jobs et des pistes différentes. Vous tentez et vous osez !

Dépenser votre argent sans compter, vous en connaissez les risques, de ce fait, vous préférez vous montrer prévoyant en choisissant de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Vos proches saluent vos initiatives courageuses. Vous pensez au futur.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Au travail, vos idées font l'admiration de vos collègues. Vous pourriez recevoir une nouvelle, qui changerait votre routine quotidienne. Peut-être une promotion ? Quoi qu'il en soit, de nouveaux horizons pourraient voir le jour, et avec eux, de bonnes surprises.

De très bonnes perspectives pourraient se produire dans le domaine de vos finances. Le trigone Uranus/Vénus en est la cause. La vente tant attendue d'un bien immobilier pourrait se produire, et avec elle une belle rentrée d'argent que vous n'attendiez plus !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

L'activité en cours demande de collaborer avec des personnes peu scrupuleuses. Du laisser-aller ou des erreurs professionnelles peuvent ralentir vos tâches. Une légère contrariété se fait sentir. De la mauvaise foi pourrait provenir d'un collaborateur.

Les questions du budget sont au coeur de vos préoccupations. Elles le sont pour la bonne cause, face à des projets. Vous désirez investir dans de la décoration ou changer la disposition de votre mobilier. Cette démarche encourage votre envie d'économiser.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les astres vous sont extrêmement favorables en ce qui concerne votre activité professionnelle. De bonnes nouvelles peuvent arriver et des libérations de situations difficiles peuvent avoir lieu. La journée sera sûrement riche à tous points de vue et changera votre quotidien à l'avenir.

Avec Vénus qui représente aussi les valeurs, l'argent va arriver à point nommé pour vous permettre de mener à bien vos désirs d'expansion. Saturne en Capricorne pourrait bien vous donner des envies d'achat immobilier.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez une belle revanche professionnelle, vous n'êtes pas prêt de vous arrêter en si bon chemin. Vos projets tiennent la route, vous mettez toutes vos chances de votre côté pour pouvoir les réaliser au plus vite. Les astres vous protègent.

C'est une journée constructive qui vous attend, les finances sont à la hausse. Vous attendiez un retour à l'équilibre, le voici. Le secteur de l'argent est favorisé, si récemment vous avez fait des placements, vous recevez des gains inattendus.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des transformations pourraient se produire dans votre travail, apportant avec elles des changements positifs et un total épanouissement. Ne laissez pas passer cette opportunité ! Cela vous apporterait ce sentiment de liberté auquel vous aspirez tant !

Vous êtes capable d'une grande lucidité concernant votre budget. De plus, l'aspect Neptune/Mercure vous apporte une grande intuition en ce moment. Vos choix sont judicieux concernant vos finances, vous gérez tout cela de manière intelligente.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une démarche est amorcée pour changer d'activité. Ce cap pourrait entraîner une mutation. Une nouvelle carrière est en marche. Elle réclame un bilan de compétence. Prenez la peine d'étudier votre projet professionnel. Votre avenir en dépend entièrement.

Gardez le maximum de budget. Le conseil est la sagesse, car les frais sont importants. Ils peuvent vous amputer l'argent réservé aux loisirs. Vous savez qu'il est préférable de rogner sur les économies. Privilégiez la récupération ou les bonnes affaires.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 1er juin 2022 en n°2022-24/sgg

1110 Malikilé

Crise au sein du RPM
Dr Becari Treta sommé d'organiser un nouveau congrès

Situation financière du Mali : Non le pays n'est pas en "défaut de paiements"

1111 Malikilé

Prochain sommet de la CEDEAO sur le Mali
Revoilà le Cadre d'Echanges

Face aux nouvelles technologies individuelles de haute vitesse, votre journal préféré est à votre portée 24h/24 et 7j/7. Tout s'agit de télécharger votre journal en cliquant sur les liens ci-dessous. Bonne lecture et bon week-end !

1112 Malikilé

Durée de la Transition
Le Sommet de la CEDEAO tergiverse, le Mali s'assume !

Le Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires

1113 Malikilé

Durée de la Transition
La polémique entre le Mali et la CEDEAO

Journées de Réflexions et de Soutien à la Transition : La jeunesse invitée à jouer sa partition

1114 Malikilé

An 2 de MS-RFP
Dr Choguel Kokalla Maïga fait le bilan de l'an I de la rectification

Le Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires

1115 Malikilé

Burkina Faso-CEDEAO
Issoufou Mahamadou, un médiateur contesté !

Adema - PASJ : Enfin le bitan de 10 ans de pouvoir

1116 Malikilé

Nouvelle Constitution
Le top départ !

Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires

1117 Malikilé

Le ministre Diop à la tribune des Nations Unies
Le nîet du Mali à la force française Barkhane

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23